



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023



Montpellier
Méditerranée
Métropole

ÉDITO



Suite à l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial solidaire en février 2023, la Métropole de Montpellier a continué cette année à mettre en œuvre de nombreuses actions structurantes contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, que ce soit en matière de mobilités, avec notamment la gratuité des transports pour tous les résidents métropolitains au 21 décembre 2023, d'aides à la rénovation énergétique des logements, avec le doublement de l'aide à la rénovation énergétique des logements à destination des ménages, passée de 1300 à 2600 euros en octobre 2023, ou encore, en interne, grâce à une planification pluriannuelle de rénovation des bâtiments métropolitains priorisant les sites les plus consommateurs d'énergie. L'adoption d'un Plan Lumière, définissant une stratégie globale d'éclairage public pour les 31 communes de la Métropole, marque une autre avancée en termes de prise en compte

concomitante des enjeux esthétiques, sécuritaires, environnementaux et sanitaires, économiques et sociétaux dans la gestion de l'éclairage public. Nous avons également adopté un Plan Solaire 2050, destiné à accélérer le développement de la filière solaire photovoltaïque.

En ce qui concerne la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources, la Métropole s'attache, à travers ses politiques d'aménagement, de gestion de l'eau ou agricole à préserver ce hot-spot de biodiversité qu'est notre territoire. Le projet de Grand Parc du Lunaret est l'un des projets allant dans ce sens, tout comme les inlassables efforts de l'Ecolothèque pour faire de la nature une réalité sensible pour tous. La nouvelle tarification sociale et écologique de l'eau entrée en vigueur en début d'année constitue par ailleurs une avancée majeure pour préserver la ressource en eau potable.

Je suis également très attaché à la lutte contre toutes les formes de précarité, qu'elle soit sociale, énergétique ou alimentaire. C'est pourquoi la Métropole continue et amplifie son action pour lutter contre la pauvreté et favoriser la cohésion sociale, que ce soit à travers le contrat de ville dans 12 quartiers, des expérimentations comme Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ou la Caisse Alimentaire Commune, favorisant un accès pour tous à une alimentation saine et locale, ou encoure une multitude de projets permettant à tous les habitants d'accéder à des activités culturelles ou sportives.

Sur le plan économique, la création de l'Agence de développement et des transitions de l'aire urbaine de Montpellier est une avancée structurante pour l'accompagnement du tissu économique de notre territoire vers la transition écologique, tandis que l'initiative Medvallée est en train de faire de notre territoire un pôle d'excellence mondial dans les domaines de la santé, de l'alimentation-agronomie-agriculture et de l'environnement.

La réduction de nos déchets, objectif majeur tant sur le plan environnemental que financier, est enfin au cœur du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés adopté cette année ainsi que de différents projets de transition vers une économie circulaire.

Enfin, la transition écologique de notre territoire ne serait pas possible sans la participation des habitants et de la société civile dans toutes ses composantes, c'est pourquoi de multiples politiques métropolitaines se font en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, que je remercie pour leur engagement à nos côtés.

Michaël DELAFOSSE
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

ÉDITO.....	2
-------------------	----------

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE.....	9
---	----------

CHAPITRE 1 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	10
---	-----------

ACTION PHARE : LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN	11
--	-----------

1 – UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AMBITIEUSE.....	12
---	-----------

✓ L’approbation du Plan Climat avec des objectifs à 2030 et 2050	12
--	----

✓ Mobiliser les acteurs du territoire et faire connaître le Plan Climat.....	12
--	----

✓ Adhésion à la Convention des Maires	14
---	----

✓ Adhésion à l’initiative internationale 4 pour 1000.....	14
---	----

2 – RELEVER LE DEFI DU TERRITOIRE ECONOMIE EN ESPACE.....	15
--	-----------

✓ Elaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi)	15
--	----

✓ Un urbanisme économe en ressource et adapté au climat	15
---	----

3 – ACCELERER LA TRANSITION VERS DE NOUVELLES MOBILITES.....	16
---	-----------

✓ Pose des premiers rails de la ligne 5 et dévoilement de la « ligne nature »	16
---	----

✓ Pérennisation du dispositif de covoiturage Klaxit.....	16
--	----

✓ Réseau Express Vélo et nouvelles pistes cyclables	16
---	----

✓ Prolongation de l’aide à l’achat de vélos	16
---	----

✓ Soutien aux communes pour le dispositif national Savoir rouler à vélo (SRAV)	16
--	----

✓ Gestion durable de la voirie	17
--------------------------------------	----

4 – SENSIBILISER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L’AIR.....	18
---	-----------

✓ Renouvellement de la convention pluriannuelle d’objectifs entre la Métropole et ATMO Occitanie	18
---	----

✓ Participation aux projets d’EQIS de Santé Publique France et Airmap de Kanopymed. 18	
--	--

✓ Contribution à la mise à jour du Plan de Protection de l’Atmosphère pour Montpellier..	
--	--

✓ Nouvelle étape de la Zone à Faibles Emissions (ZFE)	18
---	----

✓ Etude de préfiguration d’un fonds Air Bois.....	18
---	----

5 – SOBRIETE ENERGETIQUE ET ENERGIES RENOUVELABLES.....	19
--	-----------

LES RESEAUX D’ENERGIE, UN LEVIER CLE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	19
--	----

✓ Elaboration du schéma Directeur des Energies 2020-2030	19
--	----

✓ Mise en place d’un Comité des abonnés du réseau public de chaleur et de froid	19
---	----

✓ Obtention du Label Ecoréseau de chaleur	19
---	----

✓ Entrée en vigueur du contrat de concession de la distribution publique de gaz avec GRDF 2023 – 2043	20
--	----

LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	21
---	----

✓ Plan Montpellier Solaire 2050.....	21
--------------------------------------	----

✓ Cadastre solaire.....	22
-------------------------	----

✓ Signature d’un protocole d’intention entre EDF et Montpellier Méditerranée Métropole pour accélérer la décarbonation du territoire	22
---	----

✓ Inauguration d’une chaufferie bois à la Cité Créative	22
---	----

✓ Un raccordement de la piscine Jarousse au réseau de chaleur	24
---	----

✓ La création d’un réseau de chaleur dit Nord Alco.....	24
---	----

REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU SECTEUR RESIDENTIEL	25
---	----

✓ Un Guichet unique Rénov’Occitanie	25
---	----

✓ Ecocité – Ville de demain : un programme de rénovation BBC de trois copropriétés... 25	
--	--

✓ Doublement de l’aide aux projets de rénovation énergétique des logements	26
--	----

✓ Des réunions pour encourager la rénovation énergétique des copropriétés.....	26
--	----

✓	ACM : 2 600 locataires formés aux écocestes dans un appartement témoin	26
✓	Lutte contre la précarité énergétique : sensibilisation de 3000 foyers grâce au dispositif CIVIGAZ.....	26
	UNE GESTION DURABLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	27
✓	Adoption d'un Plan Lumière exemplaire.....	27
✓	Rénover le parc de luminaires.....	29
✓	Accompagner les initiatives d'extinction	29
	6 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	30
	FORMATION AUX ENJEUX CLIMATIQUES	30
✓	Formation des agent.e.s aux enjeux de transition avec le module « climat et transition »	30
	ANALYSE DE L'IMPACT CLIMATIQUE DU BUDGET	30
✓	Lancement d'une démarche de budget vert.....	30
	PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE ET SCHEMA DIRECTEUR DE RENOVATION DES BATIMENTS.....	31
✓	La mise en œuvre du Plan de Sobriété.....	31
✓	L'élaboration d'un schéma directeur de rénovation durable et énergétique des bâtiments	32
✓	Une sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau	32
	SOUTIEN AUX ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE THERMIQUE	32
✓	Conversion du parc auto métropolitain	32
✓	Mise à jour du Plan de Mobilité Employeur (PDME).....	32
✓	Semaine européenne de la mobilité 2023	33

CHAPITRE 2 : LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES.....34

	ACTION PHARE : LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE	35
	1 - UNE POLITIQUE AGROECOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE EN TRANSVERSALITE SUR LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE	36
✓	Développer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire du territoire	36
✓	Les Quatre Saisons de l'Agroécologie et de l'Alimentation Durable.....	38
	2 – LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ESPACES AGRONATURELS	39
	CONSTRUIRE ET DEPLOYER UNE STRATEGIE DE MOBILISATION DU FONCIER AGRICOLE POUR INSTALLER DES AGRICULTEURS.....	39
✓	Forum foncier agricole	39
✓	Mobilisation du foncier agricole métropolitain et communal	39
✓	Suivi des projets agricoles communaux	40
✓	Mise à jour du diagnostic agricole et alimentaire de la métropole	40
	ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS DES PRATIQUES AGROECOLOGIQUES, NOTAMMENT L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	40
✓	Projet expérimental de compostage à la ferme.....	40
✓	Construction de trois Aires de Rinçage et de Remplissage Sécurisées (ARRS)	40
✓	Délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Fontmagne	40
✓	Le plan de Paysage Agr'Eau-écologique sur l'AAC de Bérange et Fontmagne.....	41
✓	Stratégie foncière sur l'AAC du Flès	41
✓	Accompagnement technique sur la transition agro-écologique	41
✓	Projet Biodivigne	41
✓	Elaboration du plan de Gestion agroécologique de Viviers	41
✓	Créer des référentiels agroécologiques économiquement viables autour de l'archipel des fermes ressources et en s'appuyant sur la communauté scientifique.....	41

AGIR EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	42
✓ Réalisation d'un atlas métropolitain de la biodiversité	42
✓ Projet du Grand Parc du Lunaret.....	42
3 – ECONOMISER LA RESSOURCE EN EAU	42
✓ Tarification sociale et écologique de l'eau	42
✓ Soutien au dispositif AQUAMETRO	43
✓ Réalisation d'un schéma d'eau brute.....	43
4 – UN TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT AUX RISQUES CLIMATIQUES.....	44
✓ Signature de la convention d'entente visant à mener des actions de protection du littoral contre l'érosion du trait de côte et la submersion marine	44
✓ Projet « ADAPTONEAU » d'adaptation d'un quartier montpellierain au changement climatique.....	44
✓ Émergence d'un laboratoire d'innovation territorial « Living Lab » pour le développement d'une agriculture résiliente	44
✓ Soutien au système d'alerte agricole de la Chambre d'Agriculture.....	44
✓ Mutualisation de la mission sécurité civile entre Ville et Métropole	45
5 – ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	45
L'ECOLOTHEQUE : ACTEUR ET LIEU MAJEUR DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE PRESERVATION DES RESSOURCES ET DU BIEN-ETRE ANIMAL.....	45
✓ Lancement de la plateforme Nature en Jeux : 74 jeux gratuits en ligne pour apprendre et protéger la planète	46
✓ Edition d'un catalogue d'animations nature et environnement à destination des écoles de la Métropole l'offre scolaire EEDD.....	46
✓ EcoMétropole : la mobilisation et la formation d'un réseau de pédagogues engagés en faveur de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable.....	47
6 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	47
✓ Développement de la télérelève des compteurs d'eau pour réduire les consommations et les fuites.....	47

CHAPITRE 3 : LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS **49**

ACTION PHARE : EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE	50
1 – LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET ACCES AU LOGEMENT	51
✓ Plan d'urgence pour le logement	51
✓ Validation des orientations stratégiques de l'Organisme de Foncier Solidaire et soutien renforcé.....	52
2 – COHESION URBAINE ET POLITIQUE DE LA VILLE	53
✓ Soutiens financiers aux projets associatifs dans le cadre du Contrat de Ville	53
✓ Renforcement du "permis de louer" à Montpellier	53
✓ Stratégie de résorption des bidonvilles.....	53
3 – ASSURER LA COHESION SOCIALE.....	54
LUTTER CONTRE LES INSECURITES ET INCIVILITES	54
✓ Brigade de sécurité du logement social	54
PERMETTRE A TOUS LES HABITANT.E.S D'ACCEDER A UNE ALIMENTATION DE QUALITE ET CHOISIE ...	54
✓ Co-construire une stratégie publique de lutte contre la précarité alimentaire.....	54
✓ Améliorer la qualité des approvisionnements de l'aide alimentaire et des dispositifs de solidarité.....	55

✓	Accompagner le développement de lieux et dispositifs solidaires, mixtes et inclusifs .	55
✓	Groupements d'achat citoyens (Vrac & Cocinas).....	55
✓	TerrAsol : Territoire Alimentaire Solidaire	56
✓	Tiers-lieu Alimentaire, solidaire et inclusif à Grabels (Ville de Grabels, La Cantina).....	56
✓	Mailler le territoire d'une offre d'alimentation locale de qualité et inclusive	56
	4 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	57
✓	Création du service Responsabilité Sociétale de l'Employeur (RSE)	57
✓	Formation des agent.e.s à la laïcité.....	57
✓	Politique de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations au sein de l'administration	57
✓	Mise en place de partenariats institutionnels pour la promotion de la diversité.....	57
✓	Actions menées en faveur de l'égalité femmes-hommes.....	58

CHAPITRE 4 : TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE 60

ACTION PHARE : CREATION D'UNE AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DES TRANSITIONS DE L'AIRE URBAINE DE MONTPELLIER 61

1 – DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COHÉRENTE, INNOVANTE ET DURABLE 62

	DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE MED'VALLEE ET DE SON PLAN D' ACTIONS.....	62
	LA METROPOLE ENGAGEE DANS UNE MISSION DE TRANSFORMATION RESPONSABLE DES ENTREPRISES	62
✓	Soutien aux partenaires têtes de réseaux et structures d'aide à la création et au développement d'entreprises à « impact » et de structures de l'ESS	63
✓	Création d'un menu dédié à la transformation responsable sur le site Entreprendre ..	63
✓	Lancement du portail MontpellierImpact	63
✓	Accompagnement des services économiques dans leur transformation responsable .	63
	SOUTENIR L'ECONOMIE LOCALE ET L'INSERTION.....	64
✓	Soutenir l'entrepreneuriat pour toutes et tous	64
✓	Renforcement de la Plateforme Clause Sociale, véritable levier de l'insertion professionnelle au travers de l'achat responsable	64
	ACCOMPAGNER LA DECARBONATION DE L'ECONOMIE LOCALE	65
✓	Lancement d'une démarche de structuration de la filière des Energies Renouvelables (EnR) ..	65
✓	Accompagnement de la filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC) vers la décarbonation.....	65
✓	Etude pour la requalification potentielle du parc d'activité de La Lauze à Saint-Jean-de-Védas ..	65
✓	Engagement du projet de réhabilitation du site Agropolis Museum.....	65
	UNE STRATEGIE TOURISTIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'ATTRACTIVITE	66
✓	Des stratégies de développement durable : l'œnotourisme et les activités de pleine nature ..	66
✓	Une coopération avec les territoires voisins pour promouvoir un tourisme durable à l'échelle du bassin de vie.....	66
✓	Un tourisme d'affaires éco-responsable pour l'ensemble de la chaine événementielle ..	67
✓	Un contrat de destination pour accroître la visibilité	67
	2 - STRUCTURER UN APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE DE LA METROPOLE DURABLE ET RESILIENT.....	67
	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET L'IMPLANTATION DE STRUCTURES DE TRANSFORMATION AGRO-ALIMENTAIRES SUR LE TERRITOIRE	67

✓	Développement de Filières nourricières à Bas Niveau d'Impact sur la ressource en eau (FIBANI)	67
✓	Développement d'outils de transformation de proximité : un levier de structuration et de relocalisation de filières agricoles.....	67
	APPUYER LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS LOCAUX DURABLES EN CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITE	69
✓	Refonte et modernisation de la plateforme BOCAL.....	69
✓	La pérennisation de l'association COOP'Montaud.....	69
	FAIRE DU MIN UN OUTIL CENTRAL DE STRUCTURATION DES FILIERES DE DEMI-GROS ET DE LOGISTIQUE ALIMENTAIRE.....	69
✓	Au cœur du MIN un carreau de producteurs à redynamiser	69
	3 – STRATEGIE « ZERO DECHET » ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE	70
	TENDRE VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE	70
✓	Déploiement des points de réemploi dans les déchèteries	70
✓	Soutien aux acteurs du réemploi sur le territoire	70
✓	Troisième Appel à Projets Zéro Déchet et Économie Circulaire	71
✓	Plateforme de réemploi à la ZAC Restanque.....	71
✓	Convention de partenariat pour la prévention, la réduction des déchets des activités économiques, le développement du tri et l'économie circulaire avec la CCI	72
✓	Soutien au Festival de la nouvelle mode.....	72
✓	Accompagnement à l'implantation de la SCOP OC CONSIGNE pour le réemploi du verre	72
✓	Soutien au Pol'innov challenge de Polytech	72
✓	Promotion de l'hygiène durable.....	73
	REDUIRE LES DECHETS A LA SOURCE.....	73
✓	Approbation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2027	73
	AMELIORER LE TRI ET LA COLLECTE DES DECHETS.....	74
✓	Lancement de la stratégie Biodéchets	74
	4 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	76
	NUMERIQUE RESPONSABLE.....	76
✓	Élaboration de la stratégie numérique responsable 2025	76
✓	Participation à la semaine mondiale du nettoyage numérique	76
	L'ENGAGEMENT VERS LES ACHATS DURABLES	76
✓	Délibération sur les indicateurs de suivi et d'évaluation du SPASER	76
	CHAPITRE 5 : L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	78
	ACTION PHARE : CAPITALE EUROPENNE DE LA CULTURE 2028.....	79
	1 – VERS UNE CULTURE DE QUALITE POUR TOUS	80
✓	Soutien à des projets artistiques et culturels pour les publics éloignés	80
✓	Construction du futur Centre de Conservation et d'Études (CCE) pour le mobilier archéologique.....	80
✓	Livret de sensibilisation aux enjeux environnementaux des sites culturels en milieux naturels fragiles.....	80
✓	Le site Archéologique Lattara Musée Henri Prades engagé	80
✓	Les médiathèques actrices de la sensibilisation à l'environnement	80
	2 – SPORT ET LOISIRS POUR TOUS.....	81
✓	Rénovation de la piscine de la Motte Rouge.....	81

✓	Stages gratuits d'apprentissage de la natation pour les 6-12 ans	81
✓	Inauguration du BMX skatepark international de Montpellier	81
✓	Plan national « 5 000 terrains de sport d'ici Paris 2024 »	81

**CHAPITRE 6 : LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ AU REGARD DES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE** 82

1 – LA PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION	83
✓ Concertation sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Climat	83
✓ La Ville et la Métropole organisent un « chantier participatif » avec les habitant.e.s pour concevoir le nouveau parvis de l'Espace Gisèle Halimi	83
✓ Rencontre des habitant.e.s avec Rob Hobkins sur la transition des territoires	83
✓ Convention citoyenne sur le territoire pour une intelligence artificielle souveraine, responsable et éthique	83
2 – L'ÉVALUATION, LA STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE	84
✓ Renouvellement de la labellisation Climat Air Energie de la Métropole :	84
✓ Des instances de gouvernance pour le suivi-évaluation de la politique Climat.....	84

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux collectivités et Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitant.e.s d'élaborer, chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Le décret d'application de cet article prévoit que le rapport décrive, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire. Il précise que le rapport doit comporter au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées à l'article L. 110-1 III du Code de l'environnement :

- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ;
- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Les cinq finalités du développement durable sont¹ :

- *La lutte contre le changement climatique ;*
- *La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;*
- *La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;*
- *La transition vers une économie circulaire ;*
- *L'épanouissement de tous les êtres humains.*

Le décret d'application prévoit que ces bilans comportent, en outre, une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes.

Afin de permettre une lecture à la fois facile et pertinente, le présent rapport est structuré en cinq chapitres correspondant aux cinq finalités ci-dessus, analysant les politiques territoriales de la Métropole de Montpellier et le fonctionnement interne des services. Les principes, fils conducteurs du rapport, sont le suivi et l'évaluation des politiques publiques afin d'identifier les forces et les faiblesses de leur mise en œuvre et permettre une meilleure efficacité de la gouvernance territoriale. L'amélioration continue est ici recherchée. Un sixième chapitre rassemble les éléments de méthode inhérents au développement durable : la participation de la population et des acteurs et actrices ; le pilotage et la transversalité de la démarche ; l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue.

Chaque chapitre contient les éléments suivants :

- La présentation des objectifs, des actions et des perspectives poursuivis par la Métropole dans les politiques qu'elle mène sur son territoire, avec le détail des actions les plus remarquables mises en œuvre en 2023, dans une vision évaluative au sens du décret du 17 juin 2011 ;
- Une section intitulée « Fonctionnement de la Collectivité » qui rappelle les principales réalisations de la Métropole en faveur du développement durable dans son fonctionnement interne (bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au sens du décret du 17 juin 2011) ;
- Quelques indicateurs clés renseignés selon les données disponibles.

Les objectifs du développement durable (ODD) auxquels les actions contribuent sont également rappelés pour chaque finalité.

¹ Ces finalités sont présentées au III de l'article L110-1 du Code de l'Environnement. La Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a modifié cet intitulé de deux finalités : la finalité 2 s'est vue adjoindre la partie « ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent », la finalité 5 anciennement intitulée « Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables », devient désormais « Transition vers une économie circulaire ».

CHAPITRE 1 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



ACTION PHARE : LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le 21 décembre 2023, Montpellier Méditerranée Métropole est devenue la plus grande métropole européenne à instaurer la gratuité des transports en commun pour tous ses habitant.e.s. Il s'agit de faire de la Métropole de Montpellier un territoire exemplaire de la transition écologique et solidaire, un territoire qui prend soin de ses habitant.e.s, pour montrer qu'un autre modèle est possible, alors que jusqu'à présent, près de 140 000 véhicules entrent et sortent chaque jour dans la ville de Montpellier, soit 280 000 déplacements dégradant fortement la qualité de vie par les embouteillages et leurs nuisances. Ainsi, cette mesure trouve sa légitimité dans quatre grands principes :

- **La transition écologique**

En cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie solidaire, Montpellier Méditerranée Métropole se positionne comme pionnière avec des solutions ambitieuses pour lutter contre le réchauffement climatique. Instaurer la gratuité des transports pour les habitant.e.s de la Métropole permet de protéger l'environnement en incitant aux changements de comportement sans pénaliser les plus fragiles. Grâce à cette nouvelle mesure, Montpellier deviendra une métropole exemplaire pour relever ce défi.

- **Le pouvoir d'achat des familles**

L'augmentation du pouvoir d'achat est une revendication forte pour de nombreuses et nombreux habitant.e.s de la métropole et tout particulièrement de la ville de Montpellier où les difficultés sociales sont importantes. La gratuité des transports permettra à de nombreuses familles qui ne pouvaient pas bénéficier d'une tarification réduite d'économiser sur les dépenses de transport.

- **Une meilleure redistribution de l'impôt des Montpellierain.e.s**

Alors que les visiteurs extérieurs à la métropole payent leurs transports en commun une seule fois à travers l'achat du billet, les habitant.e.s de la métropole les financent trois fois : une première fois à travers les tickets ou l'abonnement ; une deuxième fois à travers leurs impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) ; une troisième fois à travers le versement mobilité (ex versement transport) payé par les entreprises où ils travaillent. La gratuité des transports permet ainsi de mieux redistribuer l'impôt des Montpellierain.e.s.

- **Le soutien au commerce de proximité**

Le commerce de proximité, en particulier celui du centre-ville de Montpellier, a subi une année de crise sanitaire extrêmement difficile, s'ajoutant à la concurrence des zones commerciales périphériques facilement accessibles en voiture. Parmi les nombreuses mesures de relance de son attractivité, celle de la gratuité des transports a fait ses preuves dans d'autres agglomérations tout en protégeant l'environnement.

Cette dernière étape vient conclure un cycle démarré en septembre 2020 (gratuité le weekend) et en septembre 2021 (gratuité pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans), ces deux étapes ayant rencontré un franc succès avec la hausse du nombre de « pass gratuité ».



1 – UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AMBITIEUSE

✓ L'approbation du Plan Climat avec des objectifs à 2030 et 2050

Le Conseil de Métropole a approuvé en février 2023 son Plan Climat Air Energie Territorial solidaire (PCAETs). Celui-ci fixe 10 orientations stratégiques pour la politique climatique de la Métropole et définit les objectifs, chiffrés ou qualitatifs, à atteindre aux horizons 2026, 2030 et 2050. Les 10 orientations stratégiques du PCAETs sont :

1. Rénover massivement les bâtiments
2. Décarboner la mobilité
3. Contribuer à la souveraineté énergétique
4. Tendre vers l'objectif « zéro artificialisation nette » à 2040
5. Rendre le territoire résilient aux risques
6. Préserver la biodiversité
7. Pérenniser la ressource en eau
8. Devenir un territoire Zéro Déchet
9. Construire un système alimentaire durable
10. Accompagner les acteurs socio-économiques du territoire dans leur transition écologique

Les principaux objectifs du PCAETs sont (par rapport à l'année de référence 2019) :

<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone en 2050 :</p> <p>-40% en 2030</p> <p>-85% en 2050</p>	<p>Réduire les consommations d'énergie :</p> <p>-27% en 2030</p> <p>-52% en 2050</p>
<p>Développer la production d'énergies renouvelables :</p> <p>x2 en 2030</p> <p>x6 en 2050</p>	<p>Réduire les émissions de polluants atmosphériques pour respecter les niveaux réglementaires sur l'ensemble du territoire de la Métropole et se rapprocher des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé</p>
<p>Adaptation au changement climatique : préparer le territoire à faire face aux effets et conséquences du réchauffement climatique</p>	

✓ Mobiliser les acteurs du territoire et faire connaître le Plan Climat

Le PCAETs doit être mis en œuvre sur une période de six ans. Pour atteindre les objectifs fixés, qui concernent l'ensemble du territoire, la Métropole doit faciliter la connaissance et l'appropriation du Plan Climat par tout un chacun. La Métropole a notamment organisé un **Festival du Climat** en octobre dans le quartier de la Mosson, avec pour objectif de proposer aux habitant.e.s différentes façons de s'engager et d'agir en faveur de la transition climatique et écologique.





Festival du Climat à la Mosson, 4 octobre 2023

La Métropole a également soutenu et participé à d'autres événements organisés par des associations du territoire, comme le **Festival Imagine Ta Ville Demain** (6 octobre) :



Deux **webinaires** ont été organisés sur le thème de l'énergie : l'un en février sur le mix énergétique en 2050, avec la participation de représentants de l'ADEME et de l'association NégaWatt, et l'autre en octobre sur les questions et idées reçues relatives au solaire photovoltaïque, avec la participation du Président de CEMATER.

Enfin, des **stands** sur le Plan Climat ont été proposés aux agent.e.s de la Métropole, notamment à l'occasion des journées d'accueil des nouveaux agent.e.s et de la semaine européenne de la mobilité durable (16-22 septembre).

✓ **Adhésion à la Convention des Maires**

Lancée en 2008, la Convention européenne des Maires est une initiative qui a pour objectif de rassembler les collectivités locales ayant pour ambition d'agir en matière de climat et d'énergie. Le principal but de cette démarche est d'accompagner les collectivités signataires vers la neutralité climatique à l'horizon 2050. Les trois piliers d'engagement des signataires sont les suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 ;
- Renforcer la résilience ;
- Réduire la précarité énergétique.

La Métropole a renouvelé en décembre 2023 son adhésion à cette Convention, qui apporte non seulement une reconnaissance internationale mais également la possibilité de progresser grâce à une mise en réseau, un accès à des ressources et données de suivi et à des conseils personnalisés. La Métropole s'engage ainsi à œuvrer pour accélérer l'action locale en matière de climat et d'énergie. Fin 2023, plus de 11 000 collectivités européennes participent à cette démarche.

✓ **Adhésion à l'initiative internationale 4 pour 1000**

Le Plan Climat Air Energie Territorial solidaire (PCAETS) 2021-2026 vise une neutralité carbone d'ici à 2050 qui repose, d'une part, sur une baisse des émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, une séquestration carbone à hauteur de 240 téqCO₂.

L'Initiative internationale « 4 pour 1000 » a été lancée le 1er décembre 2015 par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, à l'occasion de la COP21 qui s'est tenue à Paris. Elle vise à favoriser la séquestration carbone dans les sols agricoles et forestiers. La hausse de la quantité de carbone stockée contribue à stabiliser le climat (grâce à l'atténuation des quantités de CO₂ dans l'atmosphère), s'adapter aux changements climatiques en cours et assurer la sécurité alimentaire globale en fournissant de la nourriture en quantité suffisante et de qualité.

En juin 2020, un Plan Stratégique de l'Initiative internationale « 4 pour 1000 » a été adopté. Il guide l'action de l'Initiative jusqu'en 2050, avec notamment pour vision : « des sols sains et riches en carbone partout dans le monde, pour lutter contre le changement climatique et mettre un terme à la faim ». Afin de soutenir cette démarche, la Métropole a adhéré en signant la déclaration d'intention de Paris et a rejoint le consortium des membres.

Indicateurs :

Emissions de gaz à effet de serre du territoire (émissions directes et indirectes liées à l'énergie, en tonnes équivalents CO₂) :

2019 : 1 579 000 teqCO₂

2020 : 1 511 000 teqCO₂

2021 : 1 570 267 kt équivalent CO₂

2 – RELEVER LE DEFIL DU TERRITOIRE ECONOME EN ESPACE

✓ *Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)*

La poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'inscrit dans la volonté du nouvel exécutif de développer un PLU qui soit un véritable instrument de la transition écologique et énergétique. Ainsi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, pièce maitrise du PLUi, a été profondément remanié pour traduire cette ambition. Six axes stratégiques ont ainsi été fixés :



Au premier semestre 2023, chaque conseil municipal a été appelé à débattre sur les orientations du PADD et le Conseil de Métropole a également débattu lors de sa séance de juin. Les 33 réunions publiques organisées sur le territoire de la Métropole ont aussi permis de partager et d'échanger avec la population. En 2024, le projet de PLUi finalisé sera soumis au vote du Conseil de Métropole et une enquête publique sera organisée.

✓ *Un urbanisme économe en ressource et adapté au climat*

La Métropole vise au travers de son SCoT une densification des espaces urbanisés. Le concept de ville du quart d'heure, modèle où tous les services essentiels sont à une distance d'un quart d'heure à pied ou en vélo, est visé. Une grille d'indicateurs a été établie par Altemed dans le cadre de ses opérations d'aménagement afin d'intégrer les enjeux environnementaux et l'innovation. Certaines ZAC ont fait l'objet d'un bilan carbone par un prestataire extérieur : Eureka, Rive gauche ou encore les jardins de la Lironde.

La végétalisation des espaces publics, la pose de fontaines contribuent à lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain pour rafraîchir les espaces : le réaménagement de la place de la Comédie en est un exemple.

Indicateurs :

Surface annuelle artificialisée (ha/an) :

2010 – 2015 : 570 ha, soit 114 ha/an

2015-2021 : 390 ha, soit 65 ha/an

Part des surfaces agricoles et naturelles (%) :

2015 : 69% - 30 314 ha, dont :

• 13 191 ha en agricole (30%)

- 17 123 ha en naturel (39%)
- 13 591 ha artificialisé (31%)

2021 : 68% - 29 924 ha, dont :

- 12 791 ha en agricole (29%)
- 17 133 ha en naturel (39%)
- 13 980 ha artificialisé (32%)

Part de nouveaux logements collectifs et individuels groupés par rapport nombre total de logements autorisés dans l'année :

2021 : 88% (4 521 logements sur 5 163 au total)

2022 : 86% (2 931 logements sur 3 391 en total)

3 – ACCELERER LA TRANSITION VERS DE NOUVELLES MOBILITES

✓ **Pose des premiers rails de la ligne 5 et dévoilement de la « ligne nature »**

Les travaux de la ligne 5 de tramway se poursuivent conformément au calendrier annoncé. La livraison est prévue pour la fin de l'année 2025. Les premières rames sont en cours de fabrication et les premiers rails sont en cours de pose sur le secteur Nord de la ligne.

✓ **Pérennisation du dispositif de covoiturage Klaxit**

Le dispositif de covoiturage soutenu financièrement par la Métropole a trouvé son public puisque Montpellier se classe deuxième au niveau national en matière de trajets réalisés en covoiturage, avec 1 500 à 2 000 trajets quotidiens et 31 500 inscriptions ! Dans ce cadre, la Métropole a souhaité maintenir son soutien financier au dispositif, à hauteur de 606 000 € en 2023. Des accords avec Pays de l'Or Agglomération ainsi que Sète Agglopolo devraient permettre de poursuivre ce dispositif en mutualisant les coûts.

✓ **Réseau Express Vélo et nouvelles pistes cyclables**

Le déploiement du Réseau Express de Vélo-lignes se poursuit un peu partout sur le territoire métropolitain. Il vise à développer un anneau cyclable autour du centre-ville de Montpellier, quatre rocade et des radiales permettant de relier une grande partie des communes de la Métropole et au-delà. De nombreux aménagements cyclables voient donc également le jour dans les différentes communes permettant un maillage de plus en plus fin.

✓ **Prolongation de l'aide à l'achat de vélos**

Instituée en 2020, l'aide à l'achat de VAE (vélo à assistance électrique) a été de nouveau prolongée en 2023 et la demande est toujours forte. Ce dispositif profite davantage aux communes hors ville centre, démontrant l'attractivité du VAE pour des déplacements un peu plus long. La Métropole a franchi la barre des 40 000 dossiers déposés. Avec un prix moyen de 2 000 € par vélo c'est ainsi près de 80 M€ de chiffre d'affaires redistribués chez les vélocistes métropolitains. Et des pointages effectués sur le territoire ont montré une augmentation des trajets en vélo de 28 % en début d'année 2023 et une diminution de 12 % des trajets en voiture.

✓ **Soutien aux communes pour le dispositif national Savoir rouler à vélo (SRAV)**

Cette mesure d'accompagnement permet de former les élèves du primaire à se déplacer en sécurité à vélo. La Métropole accompagne les communes du territoire dans ce dispositif tout en leur laissant le libre choix des modalités de formation souhaitées. Il est envisagé de conventionner avec toutes les communes du territoire.

✓ **Gestion durable de la voirie**

Une démarche pour une gestion durable de la voirie est lancée. Une expérimentation est menée sur Castelnau le Lez pour identifier les données à collecter afin de disposer d'un inventaire du patrimoine permettant l'établissement de plans de gestion. En 2022, un Pacte d'engagement 2030 avec les communes et fédérations a été signé. Le CEREMA accompagne les services techniques afin de créer une culture commune intégrant les enjeux environnementaux. Des expérimentations sont menées avec des revêtements perméables.

Indicateurs :

Fréquentation des transports en commun (nombre de voyages par habitant) :

2019 : 171

2020 : 88

2021 : 105

2022 : 117

Nombre de places de stationnement vélo :

2020 : 4188

2021 : 5 835 (+19 % par rapport à 2020) 4472

2022 : 5036

Total de linéaires cyclables (au 30/06 de chaque année) :

2020 : 484 (dont 186 sur la Ville de Montpellier)

2021 : 526 (dont 199 sur la Ville de Montpellier)

2022 : 548 (dont 205 sur la Ville de Montpellier)

2023 : 567 (dont 217 sur la Ville de Montpellier)

Cet indicateur ne tient pas compte des doubles sens cyclables ni des voies de bus partagées avec les vélos > Ne sont comptées que les pistes, bandes cyclables et voies vertes – Source : OSM via le tableau de bord Géovélo.

Nombre d'aides à l'achat de VAE :

2020 : Début du dispositif 01/11/20 : 1 700 demandes sur 2 mois

2021 : 22 742

2022 : 16 610

4 – SENSIBILISER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

✓ **Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole et ATMO Occitanie**

Prenant la suite de la précédente convention 2020-2022 entre la Métropole et ATMO Occitanie, une nouvelle convention 2022-2025 a été rédigée sur la base d'une consultation des différents services métropolitains concernés par les enjeux de qualité de l'air. Entrée en vigueur en juillet 2022, elle est plus ambitieuse que la précédente et intègre un suivi rapproché des politiques de la Métropole par ATMO Occitanie pour en étudier au mieux les impacts de celles-ci sur la qualité de l'air. L'un des axes majeurs travaillé fut la prise en compte des modifications de circulation en 2022 dans le suivi annuel de la qualité de l'air. Une amélioration des données fournies par la Métropole dans le cadre de l'inventaire des émissions a également eu lieu.

Un travail a été mené en 2023 pour mesurer l'impact du scénario du plan de mobilité sur la qualité de l'air à l'horizon 2030.

✓ **Participation aux projets d'EQIS de Santé Publique France et Airmap de Kanopymed**

En 2021, deux projets portant sur la santé environnementale ont été initiés sur le périmètre de la Métropole. L'un porté par Santé Publique France (SPF) est un projet d'EQIS (Évaluation quantitative des impacts sur la santé) expérimentale (multi-déterminant de santé) qui est réalisé en parallèle sur trois territoires français, et l'autre porté par une start-up issue du CHU de Montpellier (Kanopymed) est un projet exploratoire de R&D visant à estimer l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique via une étude écologique locale.

✓ **Contribution à la mise à jour du Plan de Protection de l'Atmosphère pour Montpellier**

En novembre 2020, la révision du PPA (plan de protection de l'atmosphère) 2014 a été annoncée officiellement par la DREAL. Cette révision comprend en premier lieu la modélisation par ATMO Occitanie d'un scénario tendanciel à 2025 et 2030 et intégrera ensuite un scénario à 2025 et 2030 comprenant les actions du PPA qui auront été identifiées avec les collectivités concernées.

✓ **Nouvelle étape de la Zone à Faibles Emissions (ZFE)**

En 2023, la ZFE de Montpellier est entrée dans sa deuxième phase. Les voitures particulières et les 2 et 3 roues motorisés doivent être au minimum Crit'air 4, et Crit'air 3 pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds. Le périmètre reste inchangé jusqu'à fin 2025 (11 communes dont Montpellier), avant d'être élargi à tout le territoire.

✓ **Etude de préfiguration d'un fonds Air Bois**

Le chauffage au bois à foyer ouvert étant une source majeure de particules fines sur le territoire, la Métropole a réalisé une étude de préfiguration d'un Fonds Air/bois. Cette étude financée en partie par l'ADEME (70%) a permis :

- de mieux connaître le parc de chauffage au bois du territoire et les pratiques
- de concevoir un argumentaire pour amener les particuliers à changer de matériels
- d'identifier les professionnels qualifiés du territoire
- de dimensionner le fonds d'aide aux particuliers
- d'étudier les pratiques de brûlage des déchets verts.

5 – SOBRIETE ENERGETIQUE ET ENERGIES RENOUVELABLES

Les réseaux d'énergie, un levier clé de la transition énergétique

✓ **Elaboration du schéma Directeur des Energies 2020-2030**

Un schéma directeur des énergies (SDE) à horizon 2030 a été élaboré afin de préciser la feuille de route opérationnelle pour atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial solidaire. Il permet de questionner l'organisation du système de consommation, de production et distribution d'énergie sur le territoire. Son élaboration et sa mise en œuvre imposent non seulement une transversalité accrue entre les services de la Métropole, mais aussi le renforcement des échanges et des interactions avec ses partenaires extérieurs, actuels et futurs. Un scénario à horizon 2030 a été co-construit avec les acteurs du territoire.

Les leviers d'actions passent par :

- La décarbonation de la mobilité et la diminution des déplacements ;
- La massification de la rénovation thermique des bâtiments ;
- Le développement conséquent des énergies renouvelables ;
- L'adaptation des réseaux d'électricité et de gaz, de chaleur et de froid, avec le passage d'un système historiquement centralisé à des productions renouvelables locales, conduisant le réseau à devenir bidirectionnels, une montée en puissance du numérique et de nouveaux usages.

✓ **Mise en place d'un Comité des abonnés du réseau public de chaleur et de froid**

Afin de contribuer à l'efficacité de ce service public et de manière à associer les abonnés au développement et à la vie des réseaux de chaleur, qui jouent un rôle important dans la transition énergétique, un comité des abonnés a été créé fin 2021. Celui-ci est composé des différentes parties prenantes du réseau. La première assemblée générale s'est tenue fin 2022 avec des échanges nourris notamment sur la thématique des énergies renouvelables. Une nouvelle réunion a eu lieu en novembre 2023.

✓ **Obtention du Label Ecoréseau de chaleur**

Ce label décerné par AMORCE (un réseau d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau) récompense les réseaux de chaleur exemplaires sur les plans environnemental, économique et social. Le réseau montpellierain de chaleur est alimenté par plus de 50% d'énergies renouvelables et de récupération (biomasse, photovoltaïque, géothermie, chaleur fatale...). De plus, la facture globale pour l'utilisateur est inférieure à une solution de référence. Enfin, le service public est transparent, notamment grâce à la mise en place du comité des abonnés.



✓ **Entrée en vigueur du contrat de concession de la distribution publique de gaz avec GRDF 2023 – 2043**

Un nouveau contrat de concession de la distribution publique de gaz est entré en vigueur en date du 1er juillet 2023. Celui-ci comprend un plan d'actions en faveur de la transition écologique. Une attention particulière est portée à la lutte contre la précarité énergétique avec notamment la sensibilisation à domicile des foyers à revenus modestes sur les éco-gestes et sur la sécurité de leurs installations intérieures de gaz. Le plan contribue également à la suppression du chauffage au fioul, au développement de la production locale de gaz renouvelable, à l'accompagnement à la mobilité gaz renouvelable, à la réalisation de projet d'expérimentation ou encore d'actions relevant de la responsabilité sociale et environnementale de GRDF. Ainsi, la Métropole et GRDF, ainsi que différents bailleurs sociaux, ont signé en novembre 2023 une convention de partenariat sur le projet « Civigaz », qui vise à sensibiliser 3000 foyers à la maîtrise de la demande en énergie et à la sécurité des installations intérieures au gaz des logements.

Indicateurs :

Consommation énergétique annuelle du territoire (en GWh)

2019 : 8680

2020 : 7688

2021 : 8120

Le développement des énergies renouvelables

✓ *Plan Montpellier Solaire 2050*



Le 11 juillet 2023 le conseil de Métropole a adopté le Plan Montpellier Solaire 2050. Cette feuille de route permet d'établir les objectifs photovoltaïques du territoire pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et est ainsi une déclinaison opérationnelle du Plan Climat Air Energie Territorial solidaire. Elle détermine les objectifs par typologie d'installations, toitures résidentielles et tertiaires, ombrières de parking, centrales au sol, et fixe des volumes de production à atteindre pour 2026 et 2030 et des actions à mener pour chacune d'entre elles.

Ce Plan Montpellier Solaire 2050 est structuré en six points : des objectifs ambitieux, des actions ciblées, des freins à lever, des dynamiques territoriales, des solutions émergentes, des investissements conséquents.

Cette feuille de route photovoltaïque a été construite avec l'appui des groupes de travail, animés par la Métropole, dédiés aux questions du photovoltaïque :

- L'un avec les organismes publics et associations proposant des prestations solaires aux communes (Région Occitanie, AREC, Syndicat Hérault Energie, ALEC, Altemed, ECLR) ;
- L'autre avec les gestionnaires de réseaux sur le sujet des raccordements (Enedis, Coopérative St Martin de Londres).

Elle a également été présentée aux acteurs économiques et associatifs du photovoltaïque le 7 juin 2023 afin de partager les objectifs et d'enrichir le document, avec la participation de CEMATER, une association qui regroupe les professionnels de la filière des énergies renouvelables et de la construction durable en Occitanie. Cet événement a réuni 70 participants.

✓ **Cadastre solaire**



Montpellier Méditerranée Métropole a mis au point un cadastre solaire pour permettre d'identifier le potentiel solaire des toitures du territoire et ainsi étudier la possibilité de produire de l'électricité avec la pose de panneaux solaires photovoltaïques.

Présenté officiellement le 8 décembre 2022 lors du forum des énergies renouvelables Energaïa, ce cadastre est l'un des outils d'aide à la décision pour favoriser les projets photovoltaïques mis en avant dans le Plan Montpellier Solaire 2050. Il indique le rayonnement solaire de la toiture sélectionnée et le potentiel de production d'énergie solaire ainsi que des gains financiers associés. Il ne nécessite aucune inscription, l'utilisation est anonyme et gratuite.

La page informative du cadastre est <https://www.montpellier3m.fr/cadastre-solaire-un-outil-gratuit-pour-decouvrir-le-potentiel-solaire-de-votre-toiture>

Le lien direct vers le cadastre solaire lui-même est : <https://montpellier3m.cadastre-solaire.fr/>

Lors du salon Energaïa de décembre 2023, la Métropole a signé un protocole d'intention avec Enerplan, un syndicat représentatif de la filière solaire en France, en vue de l'ajout dans le cadastre solaire du potentiel thermique, en complément du potentiel photovoltaïque déjà disponible.

✓ **Signature d'un protocole d'intention entre EDF et Montpellier Méditerranée Métropole pour accélérer la décarbonation du territoire**

En lien avec l'objectif de neutralité carbone en 2050 de la Métropole, Montpellier et EDF ont signé un protocole d'intention, articulé autour de grandes thématiques dont notamment :

- Accompagner la candidature neutre en carbone de "Montpellier capitale européenne de la culture 2028" grâce notamment à l'expertise du groupe EDF,
- Co-développer la filière Energies renouvelables, notamment en accompagnant l'implantation d'emplois du groupe EDF sur le territoire dans le domaine de l'énergie et en favorisant l'innovation avec la possible création d'un incubateur dans le domaine de l'énergie,
- Accompagner et sécuriser la décarbonation du bassin de vie en étudiant l'opportunité de la création d'une coopérative carbone à l'échelle du bassin de vie,
- Réduire les impacts économiques et écologiques des infrastructures de la métropole.

✓ **Inauguration d'une chaufferie bois à la Cité Créative**

Le Réseau Montpelliérain de Chaleur et de Froid est un service public de la Métropole de Montpellier qui distribue de l'énergie dans 10 quartiers de la Ville de Montpellier et connaît un développement soutenu et régulier depuis 30 ans. Des centrales de production d'eau chaude et d'eau glacée alimentent via des réseaux de canalisations enterrées près

de 300 immeubles de logements, de bureaux, de commerces et d'équipements publics totalisant une surface de 2 millions de m².

Le réseau urbain est source d'économie pour les Montpelliérain.ne.s grâce à la mutualisation des charges de fonctionnement et à l'approvisionnement de ce réseau avec près de 65% en énergie locale et renouvelable constituée de biomasse locale, de biogaz issu des déchets, de chaleur de récupération et de solaire.

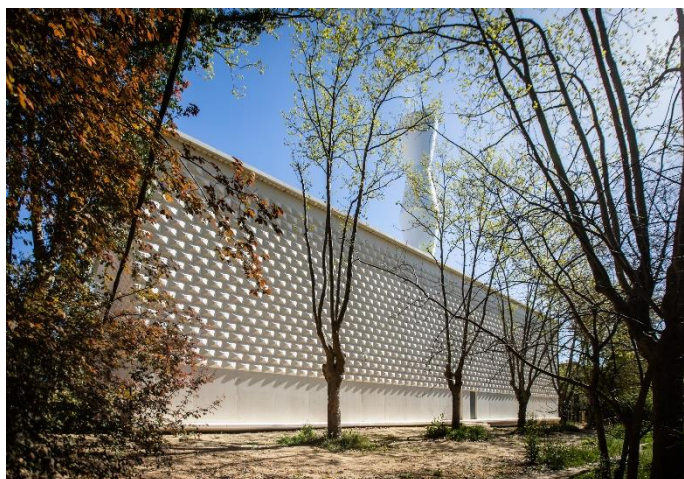
Depuis 15 ans, le réseau urbain utilise du bois local pour alimenter quatre chaufferies bois parfaitement intégrées dans les quartiers fortement urbanisés des Hôpitaux-Facultés, d'Antigone et de Port Marianne. Toutes les filières bois sont locales et fonctionnent en circuit court avec une origine montpelliéraine pour le bois propre d'emballage et régionale, dans un rayon d'approvisionnement de 90 km, pour la plaquette de bois et le granulé de bois, issus des massifs forestiers de l'Hérault, du Gard et de Lozère.

Alors que le prix des énergies fossiles connaît actuellement une forte augmentation, recourir à des énergies renouvelables et de récupération dont le prix est déconnecté de l'évolution des cours mondiaux de l'énergie permet de maîtriser le coût de chauffage pour les Montpelliérain.ne.s. Les usagers du service bénéficient depuis 2016 d'un taux de TVA réduit de 5.5% sur la chaleur.

La SERM, concessionnaire du réseau de chaleur de la Métropole, a développé avec le soutien de la Région Occitanie, du FEDER et de l'ADEME, une nouvelle chaufferie au bois et son réseau de distribution pour alimenter les quartiers Cité Créative et Croix d'Argent. La chaufferie a été mise en service en décembre 2022 et inaugurée le 13 avril 2023.

Ce nouveau réseau de chaleur permet de faire bénéficier d'une énergie renouvelable et bon marché à 5 400 logements des quartiers au nord et au sud de l'avenue de Toulouse chauffés aujourd'hui au gaz ou au fuel. L'alimentation de la chaufferie est exclusivement assurée avec du bois forestier, issu des forêts gérées durablement (label PEFC ou PSG) des forêts locales du Haut Languedoc et des Cévennes

Ce projet s'accompagne d'une action d'information et d'accompagnement de la Métropole et de l'ALEC sur la rénovation thermique de ces immeubles des années 1960 avec un double objectif d'amélioration du confort des logements et de diminution des consommations d'énergie.





© Olivier Octobre

Chaufferie bois de la Cité Créative

✓ Un raccordement de la piscine Jarousse au réseau de chaleur

La piscine Jarousse, construite en 1968 par Jean-Claude Deshons et Philippe Jaulmes architectes, est située au sein du Centre Sportif Universitaire (CSU) de la Motte Rouge. Anciennement dénommée Piscine la Motte Rouge, cet équipement avait été mis à l'arrêt en 2013, et acheté par la Métropole de Montpellier en 2021.

Par un montage économique et juridique novateur, la chaufferie de la Motte Rouge a été mise à disposition de la Ville et a été intégrée au contrat de délégation de service public de distribution de chaleur de la SERM. Le Réseau Montpelliérain de Chaleur et de Froid (RMCF) de la Motte Rouge fournit en 2023 de la chaleur à 80 % issue du bois énergie. La sous-station permet de chauffer l'eau du bassin, l'eau chaude sanitaire et l'air. La mise en service de la sous-station RMCF de la piscine a eu lieu le 6 octobre 2023.

En comparaison à une solution au gaz naturel pour le chauffage, le raccordement au RMCF de la Motte Rouge permet une économie annuelle de plus de 120 tonnes de CO₂ par an (la consommation prévisionnelle de la piscine est de 700 MWh de chaleur par an).

✓ La création d'un réseau de chaleur dit Nord Alco

Une étude de gisement a permis de révéler l'opportunité de création d'un nouveau réseau de chaleur renouvelable sur la partie nord de la Ville de Montpellier (« Nord Alco »). Ce réseau s'étendra du quartier Mosson Paillade jusqu'à celui des Hôpitaux-Facultés avec une longueur prévisionnelle de 26 km. A terme, il devrait délivrer, en moyenne, 80 GWh par an. Le contrat de délégation de service public a été confié à la SPL SA3M en juillet 2023.

Ce réseau de chaleur Nord Alco sera alimenté majoritairement par du bois énergie, permettant ainsi aux abonnés de bénéficier d'une énergie à un coût maîtrisé et compétitif. Afin d'atteindre l'objectif de 80 % d'énergie renouvelable dans le réseau en 2030, l'achat de garantie d'origine renouvelable de biométhane complètera le bois énergie. Enfin, en appoint et secours, il sera fait appel à du gaz naturel pour compléter le mix énergétique.

Indicateurs :

Production locale d'EnR en MWh (source : Terristory) :

2019 : 371 740

2020 : 358 930

2021 : 357 050

Part d'énergies renouvelables produites localement dans la consommation énergétique du territoire (source : Terristory) :

2019 : 4,35 %

2020 : 4,64 %

2021 : 4,4 %

Production locale d'électricité renouvelable en MWh (source : ODRE):

2019 : 96 490

2020 : 84 960

2021 : 84 920

2022 : 94 830

Part d'électricité renouvelable produite localement dans la consommation électrique du territoire :

2019 : 4,01%

2020 : 3,66%

2021 : 3,55%

Réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel

✓ **Un Guichet unique Rénov'Occitanie**

Géré par l'ALEC (l'agence locale de l'énergie et du climat) de Montpellier, le guichet unique est une porte d'entrée de la rénovation des logements fournissant des informations de premier niveau et personnalisés à destination des ménages en logements individuels ou en copropriétés. Il permet également d'orienter les ménages vers les acteurs pertinents en fonction des besoins, revenus et secteurs géographiques, qu'il s'agisse de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) ou de l'AREC Occitanie. L'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat peut réaliser gratuitement un audit énergétique et faire accompagner les demandeurs par un professionnel pour une rénovation performante avec un gain énergétique supérieur à 40%. L'ALEC accompagne aussi les ménages souhaitant faire des travaux moins importants pour les aider à mobiliser les aides correspondantes. Le dispositif Rénovons collectif (qui se termine en 2023), animé par l'ALEC a permis de mettre en place une communication spécifique en direction des copropriétés et des réunions d'informations (copropriétaires, syndicats et syndics).

Aujourd'hui, un pôle de l'ALEC accompagne spécifiquement les projets des copropriétés. Ainsi, l'ALEC a organisé le 24 novembre la troisième édition du forum de la rénovation énergétique en copropriété, avec une matinée dédiée aux acteurs professionnels et une après-midi consacrée à l'accueil du grand public. Cet événement a attiré 220 participants, attestant de la pertinence d'un accompagnement des acteurs sur ce sujet.

Au total, le dispositif vise un objectif de 8 350 logements individuels et copropriétés accompagnés via le dispositif AREC Occitanie avec un gain énergétique supérieur à 40 %.

✓ **Ecocité – Ville de demain : un programme de rénovation BBC de trois copropriétés**

Dans le cadre de ce programme démarré en 2016, trois copropriétés ont été ciblées pour mener une rénovation ambitieuse. Ce programme permet aux copropriétés de bénéficier d'un accompagnement gratuit et de l'accès à des co-financements importants.

La rénovation de la copropriété « Las Rebes » s'est terminée en septembre 2023. La copropriété « Fontaine Saint-Clément » sera livrée en avril 2024, et la dernière, « Bâtiment A du Parc des Arceaux », devrait démarrer la phase travaux début 2024.

Sont prévus des travaux d'isolation des façades, toitures et de parties communes, changement des menuiseries et du système de ventilation et de chauffage.

L'objectif est de rénover 533 lots avec un gain supérieur à 40 %.

✓ ***Doublement de l'aide aux projets de rénovation énergétique des logements***

La Métropole a mis en place depuis juin 2021 une **aide plan climat** qui couvre tout le territoire, accessible sans condition de revenu, pour des rénovations de logements atteignant un gain énergétique de plus de 40 %. Cette aide, d'un montant de 1 300 € par logement, concerne les propriétaires occupants ou bailleurs de logements individuels (maisons ou appartements) et les copropriétés. Le montant de l'aide a été doublé à partir d'octobre 2023. La Métropole encourage les rénovations globales, qui sont plus efficaces et économiquement intéressantes, et incite à privilégier des travaux d'isolation thermique, plus durables et permettant d'agir sur le confort hiver/été.

Par ailleurs, la Métropole prend en charge le reste à charge de l'audit proposé par l'AREC Occitanie (90 € par logement ou 90 € / lot en copropriété) afin d'offrir aux ménages un audit gratuit et ainsi faciliter le passage à une rénovation globale.

✓ ***Des réunions pour encourager la rénovation énergétique des copropriétés***

Afin de faire connaître les dispositifs cités précédemment, la Métropole de Montpellier encourage la rénovation énergétique des copropriétés. Des réunions ont été organisées dans « les maisons pour tous » des quartiers entre janvier et mars pour donner les informations et lancer les travaux.

✓ ***ACM : 2 600 locataires formés aux écogestes dans un appartement témoin***

Pendant six mois, à Antigone, "Mon appart éco", l'appartement témoin d'ACM pour former aux écogestes, a accueilli près de 2 600 personnes, pour la plupart locataires du principal bailleur social de Montpellier. L'expérimentation a pris fin le 31 mars avec un après-midi d'ateliers anti-gaspi, de sensibilisation au tri, et d'accompagnement aux changements de consommation.

✓ ***Lutte contre la précarité énergétique : sensibilisation de 3000 foyers grâce au dispositif CIVIGAZ***

Pour lutter contre la précarité énergétique, Montpellier Méditerranée Métropole, GRDF et FACE Hérault ont lancé en novembre une opération de sensibilisation à destination de près de 3 000 foyers sur le territoire grâce au dispositif CIVIGAZ.

La précarité énergétique est un sujet majeur sur le territoire où l'on estime que 15% des ménages sont concernés, contre 12% au niveau national. Le contexte inflationniste, et l'augmentation des coûts de l'énergie qui en découle, sont venus renforcer la nécessité d'agir.

Portée par des jeunes âgés de 16 à 25 ans dans le cadre d'un programme de service civique, cette mission d'intérêt général vise à sensibiliser les foyers les plus modestes à la maîtrise de la demande en énergie et à la sécurité des installations intérieures au gaz des logements.

Le dispositif CIVIGAZ a débuté en décembre 2023 et durera jusqu'en septembre 2024. Il doit permettre de sensibiliser près de 3 000 foyers répartis sur les quartiers Celleneuve, Cévennes et Mosson. Des visites à domicile seront effectuées par les volontaires en service civique et un médiateur. L'accent sera mis sur la sobriété énergétique et l'accès aux données de consommation grâce à l'initiation des foyers aux outils de suivi de leur consommation. Des accompagnements individualisés seront proposés en fonction des besoins en coordination le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (S.L.I.M.E.) du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Montpellier. Ces visites seront complétées par une quarantaine d'animations collectives dans des espaces publics : en bas des immeubles, dans les écoles, les Maisons Pour Tous, etc.

La mise en place du dispositif CIVIGAZ sur le territoire de la métropole mobilise l'ensemble des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique du territoire, dont les bailleurs sociaux ACM HABITAT, Hérault Logement et Promologis.

Fortement impliqués, ils ont contribué à déterminer les lieux particulièrement concernés par l'enjeu de la précarité énergétique et se sont engagés à faciliter les visites des jeunes en service civique dans les habitats qu'ils ont en gestion. Des points mensuels entre l'ensemble des partenaires seront réalisés jusqu'à la fin du programme afin d'en suivre l'évolution et les résultats. Le dispositif se déploiera également dans le parc privé, où résident près des deux tiers des ménages en situation de précarité énergétique.

La métropole de Montpellier déploie différentes actions en direction des ménages en situation de précarité énergétique via le Fonds Solidarité Logement et s'est fixé, à travers son Plan Climat Air Energie Territorial solidaire, approuvé en février 2023, des objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique : 4500 logements rénovés par an avec un gain de 40% minimum d'ici 2030. Des dispositifs variés accompagnent la rénovation énergétique des logements privés avec notamment des dispositifs d'aides en direction des revenus les plus modestes et l'attribution d'une aide Plan climat de 2600 €/logement.

Indicateurs

Nombre de logements rénovés énergétiquement, avec un gain énergétique > 40%

	2021	2022
Logements individuels ANAH et copropriétés (lots) ANAH hors PDS et OPAH	565	465
Logements individuels Hors ANAH (AREC)	1	35
TOTAL	566	500

Total 2021-2022 : 1 066 logements

Nombre de logements rénovés énergétiquement, avec gain énergétique compris entre 35% et 40%

	2021	2022
Logements individuels et copropriétés (lots) ANAH hors PDS et OPAH	34	47

Nombre d'aides plan climat attribuées

	2021-22	2021 à Sept. 23
Logements individuels	235	389
Lots en copropriétés	70 (2 copros)	540 (8 copros)
TOTAL	305 lots	929 lots – 1 207 700 €

Total 2021-2022 : 305 logements

Total depuis 2021 : 929 logements

Une gestion durable de l'éclairage public

✓ Adoption d'un Plan Lumière exemplaire

Initié en 2022, le processus de définition d'une stratégie globale d'éclairage pour les 31 communes de la Métropole de Montpellier s'est concrétisé avec le vote du **Plan Lumière de Montpellier Méditerranée Métropole** en Conseil Métropolitain du 3 octobre 2023.

Ce Plan Lumière décline 15 objectifs et 36 actions organisées autour de cinq grands enjeux :

- Esthétique
- Sécuritaire
- Environnemental et sanitaire
- Economique
- Sociétal

En accompagnement du Plan Lumière, un référentiel technique des installations d'éclairage public de la Métropole de Montpellier a également été édité, à l'attention de tous les maîtres d'ouvrages à l'origine de la conception et réalisation d'installations d'éclairage sur le territoire.



Le Plan Lumière permet de proposer aux communes une gestion différenciée de l'éclairage public suivant les usages constatés sur chaque type de voirie du territoire et permettant de concilier les cinq enjeux de l'éclairage.

Pour accompagner ce plan Lumière et impliquer l'ensemble des élus de la Métropole à sa mise en œuvre, un jeu de sensibilisation à la pollution lumineuse a été réalisé et a commencé à être déployé dans les communes.



✓ **Rénover le parc de luminaires**

La Métropole poursuit son effort de rénovation en remplaçant progressivement l'ensemble des sources lumineuses d'ancienne génération (lampes à décharge) par des luminaires à LED. Chaque point lumineux rénové représente :

- 75% d'économie d'énergie en moyenne
- Une baisse de la pollution lumineuse par une meilleure répartition du flux lumineux dirigé exclusivement vers le sol
- Un abaissement de 50 % de l'éclairage des voies résidentielles et secondaires sur une plage horaire de 23h à 5h.

Par ailleurs, tout le matériel installé est sélectionné selon des critères de durabilité, d'évolutivité et de maintenance facilitée. De plus, chaque fois que c'est possible, il est procédé à une opération de « retrofit », à savoir de remplacement uniquement de l'appareillage électronique et de la lampe d'éclairage, sans remplacer le luminaire, ni le mât, générant ainsi d'importantes économies financières et de matières premières, et rallongeant ainsi la durée de vie du matériel installé. Le partenariat avec ECOSYSTEM est poursuivi pour assurer le recyclage de tout le matériel déposé.

Ainsi, en 2023, **9027** points lumineux ont été remplacés sur l'ensemble de la Métropole. Cela représente un **effort annuel de renouvellement du patrimoine de la collectivité de 11.4 %**, très largement supérieur à la moyenne nationale et permet l'atteinte d'un taux de renouvellement en LED du patrimoine métropolitain de **57,8 %**.

✓ **Accompagner les initiatives d'extinction**

Afin de répondre à la crise énergétique et à la prise de conscience de l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité, de nombreuses communes ont souhaité mettre en place une extinction en cœur de nuit de leur éclairage public. Au 31 décembre 2023, **12 communes pratiquent cette extinction**, à des horaires variant entre 22h30 et 6h du matin, représentant plus de 15 % du parc de luminaires de la collectivité : Prades-le-Lez, Sussargues, Clapiers, Castries, Murviel-les-Montpellier, Grabels et Villeneuve-les-Maguelone, Laverune, Montaud, Jacou, Beaulieu, Cournonterral.

Afin d'accompagner ces communes, la Métropole met à leur disposition son expertise technique et ses ressources afin de :

- Effectuer un audit et les travaux de conformité de la signalisation routière de la commune
- Réaliser les aménagements techniques nécessaires sur le réseau pour éteindre les seules portions souhaitées.
- Mettre en œuvre l'extinction dans le créneau horaire attendu.

La commune de Montpellier, de son côté, poursuit son expérimentation d'extinction des grands axes uniquement routiers de la commune. Sept tronçons majeurs, rassemblant près de 700 points lumineux, sont ainsi concernés par cette expérimentation.

Indicateurs :

Consommations d'énergie liées à l'éclairage public (KWh/habitant/an) :

2020 : 68,9

2021 : 65,1

2022 : 53,6

2023 : 46,6

Nombre de communes pratiquant l'extinction partielle de l'éclairage public :

2020 : 3
2021 : 5
2022 : 7
2023 : 12

6 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Formation aux enjeux climatiques

✓ **Formation des agent.e.s aux enjeux de transition avec le module « climat et transition »**

La Métropole a développé en interne un module de formation « *climat et transition* » d'une journée à destination des élus et agent.e.s de la Métropole, de la Ville de Montpellier et du CCAS. Ce module comporte des outils pédagogiques pour la sensibilisation et la formation aux enjeux de la transition écologique, climatique et énergétique ainsi qu'aux politiques à mettre en œuvre au niveau global et local pour répondre à ces défis. Il a commencé à être déployé en avril 2023 auprès des agent.e.s de la Ville de Montpellier et de Montpellier Méditerranée Métropole. Un module plus stratégique d'une demi-journée a été organisée avec le Comité de Direction en septembre 2023. Un déploiement de ce module auprès des communes de la Métropole est également prévu.

470

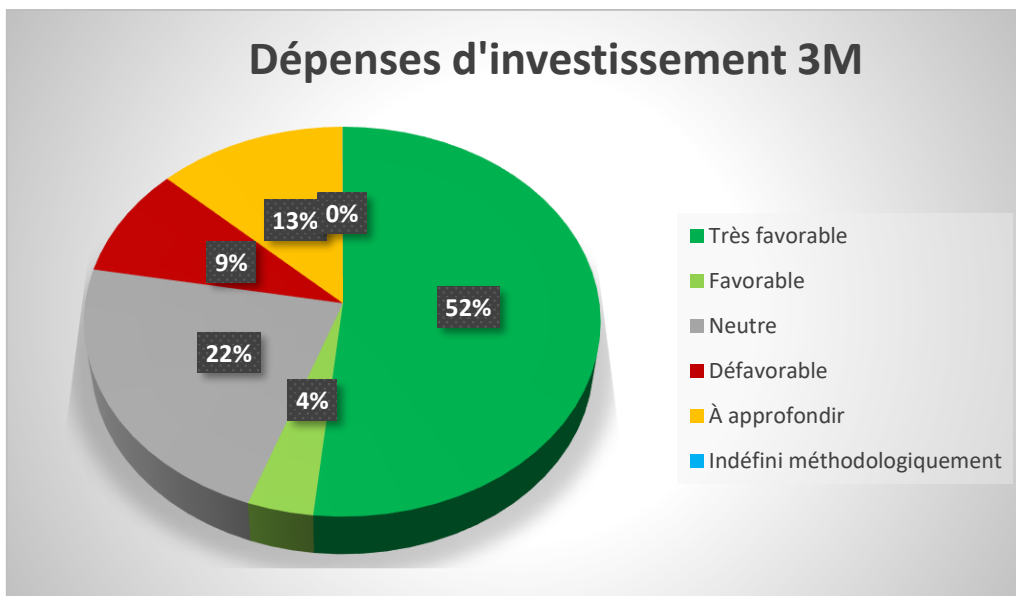
*agent.e.s formé.e.s en 2023
sur les enjeux de transition
climatique et énergétique et à
la notion de limites planétaires*

Analyse de l'impact climatique du budget

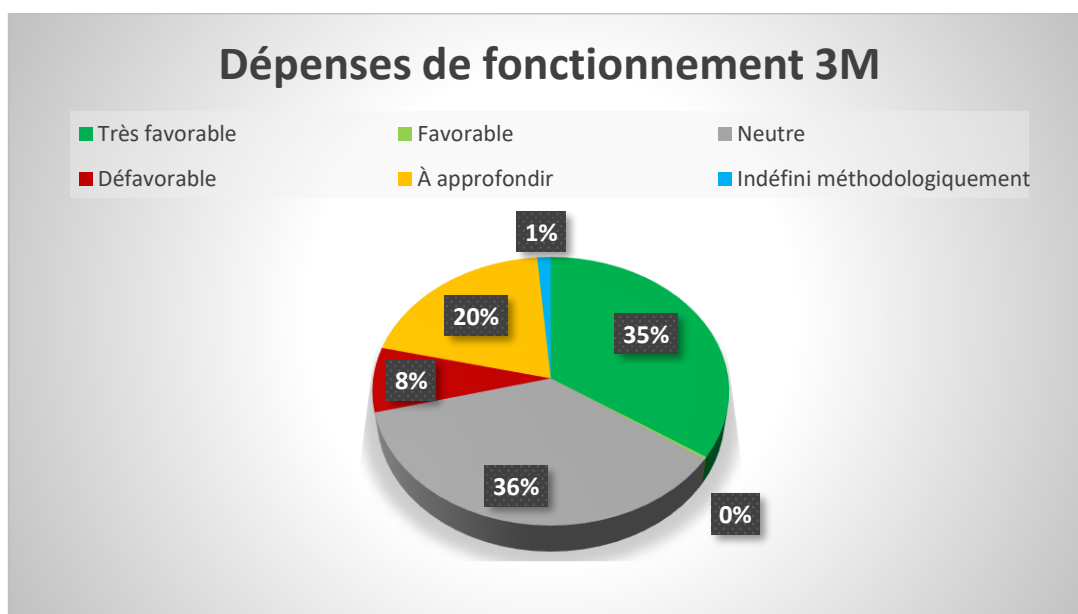
✓ **Lancement d'une démarche de budget vert**

Une expérimentation relative à l'analyse de l'impact climatique du budget de la Métropole a été menée entre juin et septembre. Cette analyse, réalisée grâce à la méthodologie développée par l'Institut pour le Climat et l'Economie (I4CE), permet d'identifier les dépenses budgétaires très favorables, favorables, défavorables ou neutres au regard de l'atténuation du changement climatique (la réduction des émissions de gaz à effet de serre). Cette analyse doit conduire à l'identification de leviers de réduction de ces émissions. Cette expérimentation a permis d'aboutir à de premiers résultats, qui restent à affiner.

Classement des dépenses d'investissement 2023 de la Métropole de Montpellier :



Classement des dépenses de fonctionnement 2023 de la Métropole de Montpellier :



Plan de sobriété énergétique et schéma directeur de rénovation des bâtiments

✓ *La mise en œuvre du Plan de Sobriété*

En application du Plan de Sobriété métropolitain adopté en octobre 2022, le respect de la consigne de température à 19°C en hiver et 27°C (au lieu de 26) en été a permis de faire une économie d'énergie non négligeable (environ 10%). Une amélioration continue de la Gestion Technique Centralisée (CGT) a été mise en place, ainsi que la pose de films solaires sur certains bâtiments pour limiter le recours à la climatisation et améliorer le confort des usagers.

✓ **L'élaboration d'un schéma directeur de rénovation durable et énergétique des bâtiments**

La Collectivité a élaboré une planification pluriannuelle de rénovation de ses bâtiments, priorisant les sites les plus consommateurs d'énergie et respectant les échéances de 2030 issues du décret relatif à la rénovation des bâtiments tertiaires (dit décret tertiaire). Les actions en investissement permettant une baisse fiable et garantie des consommations seront privilégiées. Les contraintes et les besoins nouveaux éventuels liés à l'usage seront également pris en compte.

L'objectif est de réduire la consommation d'énergies fossiles pour le patrimoine de la Métropole et de la Ville de Montpellier de 36% entre 2021 et 2030, et d'augmenter de 127% la production d'énergies renouvelables (notamment grâce au solaire photovoltaïque et à la chaleur renouvelable dans les réseaux de chaleur).

✓ **Une sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau**

La création d'un poste en septembre 2022 de chargée de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau permet aujourd'hui d'aller plus loin dans la sobriété énergétique. En janvier 2023, dans le cadre du Plan sobriété mis en place par la collectivité, un appel à candidature a été lancé pour la création d'un réseau de référents énergie et eau dans les bâtiments. Au total une dizaine d'agents travaillant sur différents sites (Ville et Métropole) ainsi que l'ensemble des responsables techniques des écoles se sont portés volontaires afin de diffuser les bonnes pratiques et les éco-gestes auprès des usagers pour un fonctionnement optimal des équipements et une bonne maîtrise des usages permettant d'allier confort et économies d'énergie et d'eau. Des visuels de communication ont été créés et mis en place dans les bâtiments visités de manière à appuyer ces actions, ainsi que la mise à disposition d'un « guide des éco-gestes » ou encore la création d'une page sobriété énergétique avec différentes ressources disponibles sur l'intranet pour les agents et usagers des bâtiments.

Indicateurs :

Consommation d'énergie finale des bâtiments de la collectivité (en GWh)
2021 : 48

Soutien aux alternatives à la voiture individuelle thermique

✓ **Conversion du parc auto métropolitain**

Dans le cadre du renouvellement de sa flotte de véhicules, la Métropole de Montpellier a souhaité se doter de véhicules moins émissifs localement. Ce renouvellement est subventionné par l'ADEME dans le cadre de la feuille de route qualité de l'air de la Métropole, puisqu'il va au-delà du renouvellement réglementaire (imposant 30 % de véhicules à faibles émissions dans la flotte). Le Plan Climat Air Energie Territorial solidaire fixe l'objectif de passer de 8% de véhicules électriques pour la flotte de moins de 3,5 tonnes en 2019 à 49% en 2025.

Indicateurs :

Nombre de véhicules électriques et part de véhicules électriques dans le parc auto métropolitain (%)
Janvier 2020 : 35 (8%)
Janvier 2022 : 70 (15%)
Janvier 2023 : 81 (16%)
Octobre 2023 : 115 (23%)

✓ **Mise à jour du Plan de Mobilité Employeur (PDME)**

La Ville et la Métropole de Montpellier ont engagé en 2023 une démarche de révision en profondeur de leur Plan de Mobilité Employeur (PDME) datant de 2018. Cette démarche incarne la volonté des collectivités de promouvoir et de

faciliter les moyens de déplacements alternatifs et particulièrement le vélo pour les trajets domicile-travail des agent.e.s. La réactualisation du PDME s'inscrit par ailleurs dans un contexte de mise en place de la gratuité des transports en commun pour les agent.e.s qui résident sur le territoire métropolitain dès le 21 décembre 2023.

✓ **Semaine européenne de la mobilité 2023**

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre, la Métropole, la Ville et le CCAS de Montpellier se sont associés pour organiser une action de communication et d'information auprès des agent.e.s des trois entités afin de leur permettre de découvrir l'offre de transport et de mobilité du territoire métropolitain. Ainsi, deux journées d'information ont été organisées sur les sites de l'hôtel de Métropole le 19 septembre et de l'hôtel de ville le 21 septembre autour de deux événements : une conférence présentant les politiques publiques de mobilités de la Métropole et un village des mobilités. Les agent.e.s ont ainsi pu aller à la rencontre des acteurs de l'offre de transport du territoire (TaM, SNCF, Modulauto, Pôle Mobilités 3M...). Ils ont également eu la possibilité d'essayer des vélos à assistance électrique mis à disposition par l'Unité Cycle du Pôle Moyens Généraux.

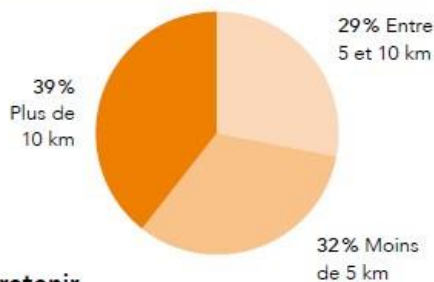
Le fil rouge de cette semaine de la mobilité a été l'organisation d'un « Challenge Géovélo » du 18 au 29 septembre pour la communauté des agent.e.s. Le défi étant que les agent.e.s utilisent le plus possible le vélo : **3 184 agent.e.s ont participé à ce challenge !**

Indicateurs (juin 2023)

165 agent.e.s bénéficient d'un abonnement du réseau TaM
18 agent.e.s bénéficient d'un abonnement transports en commun

Parts modales des agent.e.s pour les trajets domicile-travail (données issues de l'enquête conduite auprès des agent.e.s en juin 2023) :

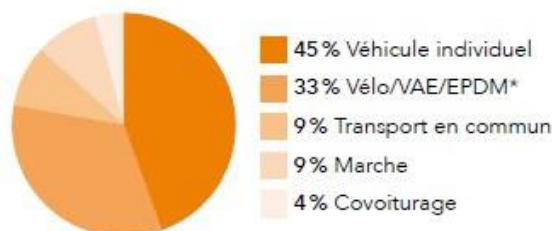
DISTANCE ENTRE DOMICILE ET LIEU DE TRAVAIL



À retenir

60% des agents parcourent moins de 10km pour se rendre sur leur lieu de travail.

MOYENS DE DÉPLACEMENTS



CHAPITRE 2 : LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES



ACTION PHARE : LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE

Les partenaires du programme Territoires à Vivres (25 structures sur le territoire montpelliérain, dont la Métropole et la Ville de Montpellier) ont décidé d'expérimenter la mise en place d'une caisse alimentaire commune, inspirée du principe de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA). La caisse alimentaire commune est un budget collectif, issu de fonds publics et privés, et de contributions citoyennes. Elle est gérée de manière démocratique par un comité citoyen de l'alimentation. Elle vise à favoriser et soutenir l'accès des habitant.e.s à des produits sains, produits dans des conditions respectueuses de l'environnement. Elle a pour but également de contribuer au développement de circuits de production et de distribution durables. Concrètement la caisse permet aux habitant.e.s volontaires de cotiser à hauteur de leur moyen, et de dépenser chaque mois 100 euros dans des lieux de distribution alimentaire, ouverts à tout.es, conventionnés par le comité (épiceries, magasins, groupements d'achats, marchés... respectant des critères élaborés par le comité local). L'expérimentation est co-animée par l'association Vrac&Cocinas et la FR CIVAM. D'autres Caisses émergent à l'échelle nationale s'inspirant de cette expérimentation.

Fonctionnement de la Caisse alimentaire commune

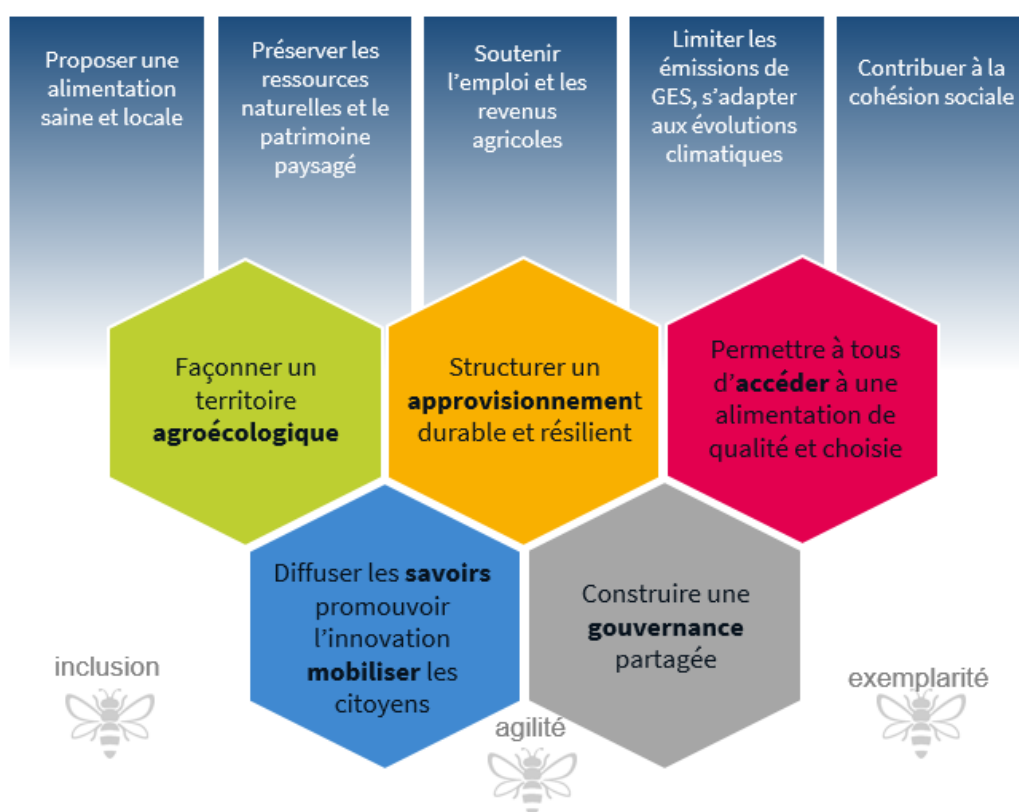


1 - UNE POLITIQUE AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE EN TRANSVERSALITÉ SUR LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

✓ Développer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire du territoire

Montpellier Méditerranée Métropole a engagé une démarche collaborative d'élaboration d'une politique agroécologique et alimentaire (dite P2A) ambitieuse, en s'appuyant sur un réseau de partenaires de plus en plus étoffé. Cette politique territoriale s'appuie sur une coopération étroite avec les 31 communes de la Métropole, les acteurs de l'écosystème alimentaire et agricole, la communauté scientifique et les territoires voisins. Adoptée en 2015 puis révisée en 2022, elle dispose de la reconnaissance ministérielle de Projet Alimentaire Territorial. **L'objectif est de développer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire du territoire, en visant cinq finalités.**

Finalités, orientations et principes de mise en œuvre de la P2A :



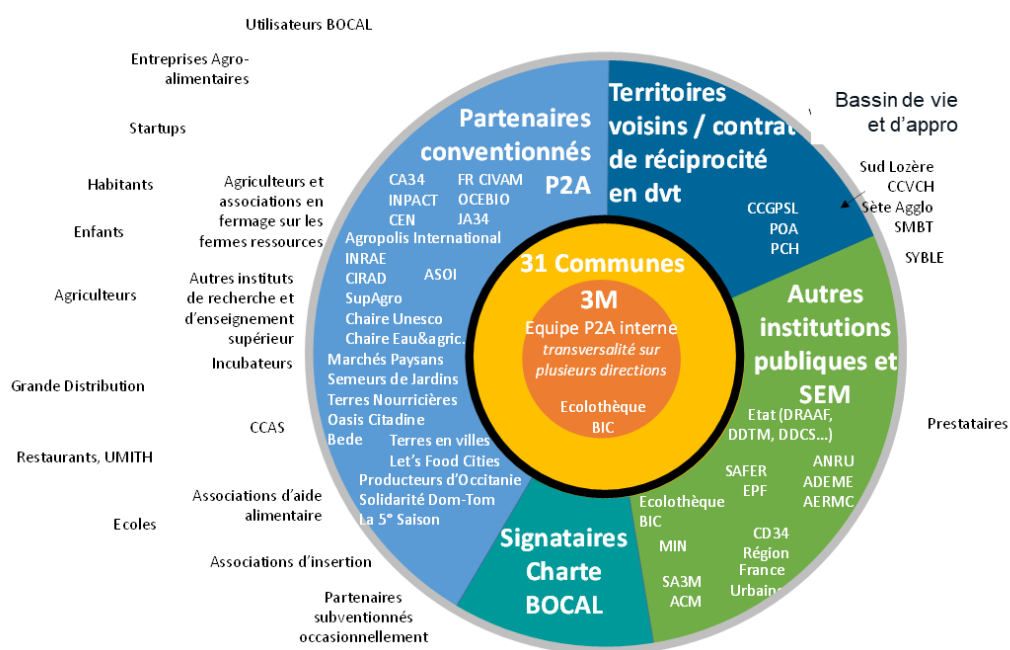
Elle est mise en œuvre selon des principes d'inclusion (travailler avec tous les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation, quel que soit leur degré d'implication dans la transition alimentaire), d'agilité (avancer en cheminant) et d'exemplarité de l'action de la collectivité. Le soutien à l'expérimentation est également une dimension fondamentale de la P2A depuis 2015, tandis que l'enjeu du changement d'échelle est apparu comme majeur en 2022.

La politique agroécologique et alimentaire se déploie en transversalité entre les services de la Métropole et de la Ville de Montpellier, en s'appuyant sur un éventail de compétences de la collectivité : urbanisme, aménagement, protection des ressources en eau, développement économique, social, foncier... Elle constitue le volet agricole et alimentaire du Plan Climat Air Energie Territorial. Les actions mettant en œuvre ces orientations sont ainsi présentées dans différentes parties thématiques du présent rapport. Par souci de lisibilité, elles seront indiquées par le logo suivant :



Le système agricole et alimentaire territorial montpelliérain est actif, avec une place particulière pour l'enseignement supérieur et la recherche, qui font le rayonnement de Montpellier à l'international, ainsi que la société civile.

Acteurs du système alimentaire territorial montpelliérain :



Dès son lancement, la P2A a été conduite de manière partenariale.

Un certain nombre de dispositifs ont été mis en place pour piloter cette dimension partenariale, comme par exemple :

- des conventions de partenariat
 - avec les organisations professionnelles et les têtes de réseau (Chambre d'Agriculture, INPACT, INRAE-Supagro-CIRAD, Agropolis International, réseau des semeurs de jardins, Agri Sud-Ouest innovation),
 - avec des porteurs de projets structurants pour le territoire,
 - avec des partenaires proposant des actions qui s'inscrivent dans le cadre des « 4 saisons de l'agroécologie et de l'alimentation durable ».

Ces partenariats font l'objet de conventions. En 2023, 30 conventions de partenariat ont été signées :

- Avec les territoires voisins, les échanges s'inscrivent dans le cadre des contrats de réciprocité. Ce dispositif bilatéral multithématique est en cours de déploiement (plusieurs contrats sont proches de la signature), et les Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT) constituent l'une des thématiques abordées (notamment le volet structuration des filières). Quatre réunions interterritoriales abordant les questions de l'alimentation ont ainsi été tenues. Des implications croisées dans les projets des territoires se sont inscrites dans ce cadre :
 - Invitation des territoires à participer aux projets 3M : BOCAL, 4 saisons, FIBANI, ...
 - Invitation de la Métropole de Montpellier à participer aux projets des territoires voisins : stratégie agricole de Pays de l'Or Agglomération, élaboration du PAT territoire du bassin de Thau, projet TETRAA et plateforme Manger Bio en Pays Cœur d'Hérault...
- Le Conseil Départemental de l'Hérault anime désormais le **réseau interPAT34**, qui fluidifie les échanges techniques entre les 10 PAT de l'Hérault (participation à 5 réunions). Et la Région, la DRAAF ont également constitué un **réseau régional des PAT** animé par la FR CIVAM auquel 3M a participé.

La Métropole a par ailleurs coordonné une candidature partenariale pour l'obtention de financements du Plan de Relance qui a obtenu 730 000 € pour des projets du territoire, dont 410 000 € pour des projets partenariaux, à mettre en œuvre sur la période 2022-2024. La Métropole fournit donc un appui administratif et financier, ainsi qu'un suivi technique pour de nombreux projets. Ainsi, des **COSUR (Comités de SUIVI des actions financées dans le cadre du plan de Relance)** sont organisés afin de partager collectivement l'avancée des actions, dont le second a eu lieu en mars 2023 et le troisième à l'automne 2023.

La Métropole est intervenue pour présenter la P2A ou les actions mises en œuvre dans un certain nombre d'événements, comme le salon de l'agriculture, le Forum Foncier du Pays Cœur d'Hérault, le Colloque de la transition écologique à destination des cadres de la fonction publique à Bordeaux, ou le séminaire Territoires Bio Pilote de la fédération nationale d'Agriculture Biologique.

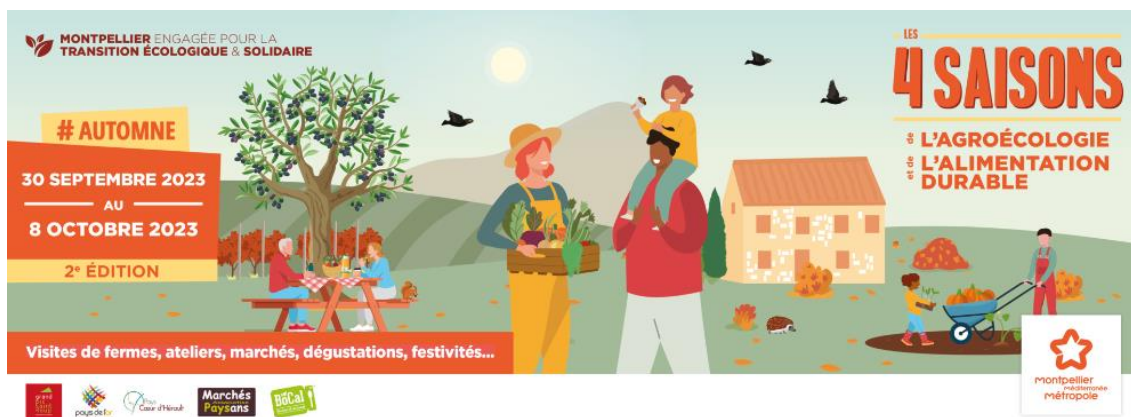
Enfin, la Métropole poursuit le dialogue dans le domaine de la recherche agronomique, notamment au travers de :

- Conventions de partenariat (INRAE, Institut Agro, Cirad, Chaire UNESCO Alimentation du Monde, Agropolis International), participation à des Chaires (Eau et Agriculture, Agrosys),
- Participation à des projets de recherche,
- Implication de chercheurs dans les activités de la Métropole : Forum Foncier, Paysages Alimentaires, Bocal,
- Afin de faciliter les échanges techniques avec la communauté scientifiques, un format d'échange (« carte Blanche ») a été créé entre les agent.e.s de la Métropole et les chercheur.euse.s. Trois sessions « Carte Blanche » ont été organisées sur 2023, sur les projets URBALIM, GITALIM/STREET FOOD, BeCreative.

✓ **Les Quatre Saisons de l'Agroécologie et de l'Alimentation Durable**

Les **Quatre Saisons de l'Agroécologie et de l'Alimentation Durable**, sont des rendez-vous annuels organisés par quatre territoires du bassin de vie montpellierain : Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or Agglomération, Pays Cœur d'Hérault et Grand Pic Saint-Loup. Impulsé par notre collectivité, cet événement propose une programmation sur les quatre territoires, à l'image de la richesse de l'écosystème local particulièrement dynamique, et contribue à rendre visible de nombreux projets : visites de fermes, ateliers, projections, débats, balades, marchés, dégustations, festivités... Ce sont des rendez-vous pour promouvoir l'agroécologie paysanne, les circuits de proximité, sensibiliser aux enjeux de résilience agricole et de sécurité alimentaire, valoriser les agriculteur.rice.s du territoire ainsi que l'ensemble des acteurs engagés pour une alimentation durable. Ils ont regroupé plus de 180 événements sur l'année 2023. La Métropole apporte un soutien financier, logistique et administratif à des événementiels et activités de mobilisation, d'éducation populaire et d'ateliers s'inscrivant préférentiellement dans ce cadre événementiel ou en cohérence (Festival Agropol'Eat, Terrafiesta, L'Hérault de Ferme en Ferme, le Festival de la Tomate).

De plus, dans le cadre du plan de relance, un accompagnement organisationnel et financier est apporté aux communes le souhaitant pour l'organisation du **spectacle Brocoli**. Il s'agit d'un spectacle développé par la Compagnie Minibus sur la Ville de Montpellier, afin de sensibiliser les enfants aux enjeux d'alimentation durable : équilibre nutritionnel, éducation au goût, lutte contre le gaspillage. Il a été programmé entre septembre et décembre 2023 dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle sur 11 communes de la Métropole hors Montpellier : Cournonsec, Courmonterral, Saint Georges d'Orque, Saussan, Murviel, Laverune, Vendargues, Saint-Jean de Védas, Juvignac, Grabels, Jacou.



2 – LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ESPACES AGRONATURELS

Construire et déployer une stratégie de mobilisation du foncier agricole pour installer des agriculteurs



✓ **Forum foncier agricole**

Montpellier Méditerranée Métropole a organisé le 14 novembre /2023 la seconde édition du Forum Foncier Agricole, un rendez-vous destiné aux collectivités aux acteurs du monde agricole ainsi qu'aux institutions bancaires, notaires acteurs essentiels à l'installation et à la transmission. Construite en partenariat avec la SAFER, le réseau InPACT Occitanie et le Point Accueil Installation de l'Hérault animé par le Syndicat des Jeunes Agriculteurs, cette journée a rassemblé 80 participants d'horizons pluriels et complémentaires autour d'un objectif : mieux réfléchir à l'accompagnement à l'installation et à la transmission des exploitations sur le territoire. Des ateliers en groupe et des scénettes ont été organisés, l'occasion de partager les difficultés et empêchements rencontrés et de rechercher ensemble des solutions.

✓ **Mobilisation du foncier agricole métropolitain et communal**

Un diagnostic agricole a été réalisé afin de définir et développer une stratégie publique partenariale de maîtrise foncière agricole.

La mobilisation du foncier agricole passe par différentes actions telles que :

- Installations agricoles sur le foncier de la Métropole
- Vigifoncier (outil SAFER) sur les aires d'alimentation de captages de Flès et Fontmagne-Bérange

- Acquisitions foncières, remises en état et sécurisation de parcelles dans la zone prioritaire d'acquisition de l'AAC Flès
- Accompagnement à la transmission des exploitations en agroécologie (projet partenarial INPACT-TerresVivantes, inscrit dans le dispositif métropolitain du Plan de Relance, et avec le soutien financier de 3M).

✓ **Suivi des projets agricoles communaux**

La Métropole a élaboré un programme d'aménagement agroécologique au clos du parc à Laverune a accompagné l'émergence de projets agricoles communaux (création d'une méthodologie reproductible et expérimentation sur Villeneuve-les Maguelone et Castries) ou encore a lancé un fonds de concours pour le financement de l'Agroécopôle Mirabeau (Fabrègues). 3M a également soutenu financièrement le développement d'une offre de formation inscrite dans le dispositif métropolitain du Plan de Relance.

✓ **Mise à jour du diagnostic agricole et alimentaire de la métropole**

En prenant appui sur la publication des résultats du recensement agricole et sur une enquête qualitative réalisée auprès des agriculteurs du territoire, le diagnostic agricole a été mis à jour et a posé les premiers jalons du diagnostic alimentaire, notamment sur l'accès à l'alimentation.

Accompagner les agriculteurs vers des pratiques agroécologiques, notamment l'agriculture biologique

✓ **Projet expérimental de compostage à la ferme**



L'objectif de ce projet, qui est dans sa deuxième année, est d'améliorer la qualité de l'eau grâce à l'augmentation de la matière organique et de la vie du sol, par des apports de compost. Le sol, ainsi plus équilibré, devrait assurer une meilleure santé des cultures, facilitant la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, ainsi qu'une meilleure filtration de l'eau avant qu'elle n'atteigne la nappe souterraine ou les cours d'eau. De plus, le sol retiendrait ainsi davantage d'eau pour les besoins des cultures.

Les déchets verts de la métropole sont broyés, criblés, puis acheminés chez des agriculteur.trice.s volontaires. Ils et elles sont accompagné.e.s par une entreprise spécialisée pour le processus de compostage, puis épandent le compost sur des parcelles tests. L'opération est menée avec 8 agriculteur.trice.s sur l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Bérange (à l'Est de Montpellier) et 4 sur l'AAC du Flès (à l'Ouest de Montpellier).

✓ **Construction de trois Aires de Rinçage et de Remplissage Sécurisées (ARRS)**

Les ARRS permettent aux agriculteurs de rincer et de remplir leurs pulvérisateurs de manière sécurisée et conformément à la réglementation encadrant la gestion des produits phytosanitaires. Ces structures permettent d'éviter toute pollution accidentelle lors de ces opérations. L'échelle collective permet, quant à elle, de faire des économies d'échelle. Trois ARRS sont en cours de construction sur les AAC du Flès et de Bérange et Fontmagne, une à Pignan, une à Courmonterral et une à Montaud. Ces équipements dimensionnés pour une utilisation par environ 60 agriculteurs entreront en service en 2024.

✓ **Délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Fontmagne**

Le captage de Fontmagne, à Castries, a été classé comme prioritaire au SDAGE 2022-2027 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), au regard des résultats des analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur plusieurs années, montrant un excès de pesticides. Une étude a démarré cette année, afin de définir l'aire d'alimentation du captage et de l'intégrer à l'AAC de Bérange et son plan d'action. Elle devrait aboutir en 2024.

✓ **Le plan de Paysage Agr'Eau-écologique sur l'AAC de Bérange et Fontmagne**

Le plan de Paysage Agr'Eau-écologique est une démarche concertée dont la visée est de restaurer et préserver l'eau et la biodiversité, tout en améliorant les conditions de travail des agriculteurs et agricultrices. Ce projet a émergé en 2022 et est entré dans le plan d'action de l'AAC de Bérange et Fontmagne. L'année 2023 a accompagné la consolidation partenariale de la démarche et la recherche de financement. Sa co-construction avec une diversité d'acteurs du territoire est en cours, et les actions devraient démarrer en 2024 par des diagnostics agricole et écologique. Ceux-ci permettront d'identifier des travaux de restaurations écologiques à réaliser d'une part par des entreprises spécialisées, et par les agriculteur.rice.s d'autre part, avec notamment l'appui d'une rémunération pour services environnementaux et sociaux. La comptabilité écologique et l'analyse coût-bénéfice apporteront un éclairage sur les contributions et les bénéfices pour chacun. Ce sont des outils d'aide à la décision qui faciliteront le dialogue et les négociations dans un but de gestion partagée des communs et pour répondre à la question suivante : comment se répartir équitablement les coûts et les risques de la transition agroécologique et des changements climatiques ?

✓ **Stratégie foncière sur l'AAC du Flès**

En complément des actions visant à faire évoluer les changements de pratiques agricoles et non agricoles sur l'usage de produits phytosanitaires, une stratégie foncière est en cours d'élaboration pour agir de manière pérenne et efficace sur les zones les plus vulnérables aux transferts de pollution vers la nappe souterraine (bordures de cours d'eau, calcaires affleurants). Il s'agit de maîtriser l'usage de ces parcelles, via la maîtrise foncière ou des outils de gestion lorsque la maîtrise foncière n'est pas possible ou pertinente. L'un des leviers de cette stratégie est la mise en place du droit de préemption pour la protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine, introduit par la loi Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification (3DS) du 21 février 2022. En parallèle, il est prévu une animation foncière pour favoriser la maîtrise des usages à l'amiable.

✓ **Accompagnement technique sur la transition agro-écologique**

Sur l'AAC du Flès, un travail est mené autour de la résilience des sols et de l'enherbement avec l'organisation de journées techniques. En mars 2023, une demi-journée s'est déroulée en présence d'un expert du sol pour échanger sur la campagne d'enherbement des vignes avec les viticulteurs semeurs ou en réflexion.

✓ **Projet Biodivigne**

En 2023, plusieurs kilomètres de haies ont été plantés et 15 exploitations ont pu en bénéficier.

✓ **Elaboration du plan de Gestion agroécologique de Viviers**

Le plan de gestion du domaine de Viviers est mis en œuvre à travers des infrastructures agro-écologiques et les aménagements permettant la multifonctionnalité, ainsi qu'une étude diagnostic et d'aménagement hydro-agricole.

✓ **Créer des référentiels agroécologiques économiquement viables autour de l'archipel des fermes ressources et en s'appuyant sur la communauté scientifique**

La Métropole a participé pour la troisième année consécutive aux réflexions de la Chaire Eau, Agriculture et Changement Climatique qu'elle soutient par une convention de mécénat. Un projet de stage a été défini sur l'analyse du potentiel de réutilisation des eaux usées traitées par la station MAERA à des fins d'irrigation agricole. La Métropole soutient pour la première année la chaire Agrosys, qui accompagne la transition agroécologique par l'ingénierie et la formation. De plus, la Métropole participe également à des projets de recherche sur la transition agroécologique (Be Creative, Biodiva, ...)

Enfin, un certain nombre de projets de partenaires sont également soutenus dans l'objectif de créer et diffuser des référentiels locaux en agroécologie, par le financement métropolitain du plan de relance ou directement :

- Développement d'un pôle régional de compétences pour la transition agroécologique, alimentaire et environnementale (INPACT Occitanie) : formation de formateurs au sein de la coopérative Terracoopa, et mise en place d'une formation pratique en agroforesterie ;
- Diagnostic en vue de l'établissement du programme de formation de l'AgroEcoPôle (Ville de Fabrègues)
- Recherche et acclimatation de variétés fruitières anciennes, rares ou oubliées : création d'une méthodologie de création d'un verger les rassemblant (Réseau des Semeurs de Jardins)
- Etude de faisabilité d'une zone test et de formation maraîchage pour accompagner les porteurs de projet à l'installation (Chambre d'agriculture 34).

Indicateurs :

Surface en bio (source RPG 2021) : **800 ha sur les 3 AAC** dont

- AAC du Flès : 393 ha
- AAC Garrigues Basses Bérange : 208 ha
- AAC Lez : 202 ha

Nombre d'exploitations en agriculture biologique : 131 fermes (source Agence Bio 2022)

Part des surfaces en agriculture biologique : 27% (source Agence Bio 2022)

Agir en faveur de la protection de la biodiversité

✓ **Réalisation d'un atlas métropolitain de la biodiversité**

La Métropole a été lauréate en 2023 d'un appel à projets proposé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en vue de réaliser un atlas métropolitain de la biodiversité. Ce projet, qui sera mis en œuvre sur trois ans, permettra de répondre à deux axes majeurs d'action de la Métropole :

- L'aménagement de l'espace métropolitain dans lequel la connaissance de la biodiversité est essentielle pour les documents de planification SCoT, PLUi et la mise en œuvre de la séquence « Eviter Réduire Compenser »,
- Le rôle de relais auprès des communes et d'appui pour la mise en œuvre de la participation citoyenne.

✓ **Projet du Grand Parc du Lunaret**

Le parc du Lunaret, où se trouve actuellement le Zoo, constitue un important poumon vert sur le territoire. La Métropole a souhaité l'intégrer dans un projet de « grand parc » englobant également la base nautique de Lavalette et le bois de Montmaur. Un concours a été lancé sous la forme d'un appel à candidatures et a permis de retenir une équipe pour repenser cet espace, où le Zoo gratuit sera maintenu, et qui nécessitera 45 millions d'euro de travaux. L'accès y sera facilité par trois arrêts de la future ligne 5 du tramway, en 2025.

3 – ECONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

✓ **Tarification sociale et écologique de l'eau**

Dans un contexte de sécheresses exceptionnelles qui se multiplient, tout autant que dans une logique d'équité, la Métropole de Montpellier a instauré en 2023 une tarification sociale et écologique de l'eau. Désormais, chaque abonné.e dispose de 15 000 litres d'eau gratuits chaque année. Au-delà de ce volume, le tarif devient progressif par tranche : 95 centimes d'euros par mètre cube jusqu'à 120 mètres cubes, 1,40 euro par mètre cube de 120 à 240 mètres cubes, et 2,60 euro le mètre cube au-delà de 240 mètres cubes,

✓ **Soutien au dispositif AQUAMETRO**

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Montpellier Métropole propose depuis janvier 2016 un programme pour une meilleure gestion de la consommation d'eau sur le territoire de la Métropole montpelliéraine. Ce programme est mené en partenariat avec les acteurs locaux de l'eau et comporte deux grands volets : collectivités et grand public, y compris les copropriétés.

Volet 1 : Consommations d'eau du patrimoine communal et base de données des consommations d'eau

L'action "Conseil en Eau Partagé " vise à identifier et analyser les consommations en eau des équipements communaux et métropolitains, à bâtir un plan d'actions avec les communes et Montpellier Méditerranée Métropole, à accompagner les services dans la mise en œuvre et à suivre les consommations pour analyser l'efficacité des actions. Cela comprend l'analyse des consommations des bâtiments et des espaces verts, la comparaison à des indicateurs locaux et nationaux, la définition d'un plan d'actions par commune et la création d'une base de données et d'indicateurs.

Un label « communes économes en eau » a officiellement été lancé en 2021 pour valoriser les actions d'économies d'eau des communes et sensibiliser le grand public. La labellisation s'appuie sur une grille d'évaluation comportant des indicateurs qui permettent de déterminer la progression de la collectivité au regard des objectifs à atteindre. Le Label est attribué chaque année par un comité d'agrément et donne lieu à une remise des prix pour les communes qui se voient décerner le Label. Toutes les données de consommation récupérées sont injectées dans une base de données qui permet d'extraire des ratios locaux par typologie d'usage. Ces indicateurs permettent d'évaluer plus facilement si le niveau de consommation est « normal » pour l'ensemble des compteurs suivis et d'analyser l'évolution des consommations sur plusieurs années.

Concernant l'équipement en matériel hydro-économe, un financement de l'Agence de l'Eau RMC permet de proposer des diagnostics gratuits d'installations dans les bâtiments scolaires et sportifs. Sur cette base, des aides financières peuvent être ensuite sollicitées pour réaliser des travaux de rénovation de ces installations.

L'ALEC organise également au minimum deux événements par an (visites, conférences...) pour valoriser et diffuser les retours d'expériences et bonnes pratiques.

Volet 2 : Espace Info Eau et Copr'Eau - Accompagnement des copropriétés aux économies d'eau

Ce volet concerne l'accompagnement du grand public à travers un espace dédié à l'eau qui est le pendant du Conseil Energie actuel : conseils, centre de ressources, animations, ateliers pratiques... Cette action se renforce d'un partenariat avec la Régie des Eaux avec des interventions lors de leurs animations, un enrichissement des liens et des sites internet mutuels.

A cette occasion, l'ALEC diffuse un kit économie d'eau de « premier niveau » qui permet aux personnes venues pour leur projet de rénovation énergétique de ne pas oublier la question des économies d'eau.

Cette action permet également de mettre en œuvre des ateliers pratiques économie d'eau, pour des petits groupes (copropriétaires, adhérents d'une association, citoyens d'une même commune...). Les ateliers sont appréciés, ils permettent de répondre aux demandes sur la question des économies d'eau auprès de différents partenaires du territoire et de valoriser l'outil ALEC « module eau » sur le terrain.

✓ **Réalisation d'un schéma d'eau brute**

La Métropole élabore actuellement un schéma d'eau brute pour évaluer les économies à faire sur l'eau potable en ayant recours à d'autres sources d'eau brute (rivière, recyclage d'eaux usées, forage) pour des usages de type nettoyage urbain, arrosage, défense incendie ne nécessitant pas une eau traitée pour la consommation humaine.

Indicateurs

Rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable (périmètre de la Régie) :

2020 : 83,2 %

2021 : 84,7 %

2022 : 86,9

Consommation moyenne par abonné (périmètre de la Régie) : en m³/abonné/an

2020 : 307

2021 : 297

2022 : 296

4 – UN TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT AUX RISQUES CLIMATIQUES

- ✓ **Signature de la convention d'entente visant à mener des actions de protection du littoral contre l'érosion du trait de côte et la submersion marine**

Les collectivités de Sète Agglopol Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or agglomération et Terre de Camargue ont signé une convention d'entente pour protéger leurs 60 kilomètres de littoral commun entre Frontignan et Le Grau-du-Roi, afin de lutter notamment contre l'érosion des côtes et la submersion marine.

Cette convention initiée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, en lien avec la Région Occitanie et l'Etat, est conclue pour une durée de 6 ans. Elle permettra la mise en œuvre d'actions comme par exemple une desserte du littoral en voie cyclable, la renaturation d'espaces artificialisés pour restituer faune et flore, ou une meilleure surveillance de la qualité des eaux de baignade.

- ✓ **Projet « ADAPTONEAU » d'adaptation d'un quartier montpellierain au changement climatique**

La Métropole a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « Eau et Climat » avec un projet d'expérimentation sur un quartier démonstrateur en matière d'eau et d'adaptation au changement climatique. Le projet consiste à mettre en œuvre des actions démonstratives et cohérentes en lien avec le petit et le grand cycle de l'eau et l'agroécologie, en impliquant l'ensemble des acteurs du quartier Mosson-Cévennes (Maisons pour Tous, jardins partagés). Il s'agira par exemple de mener des actions de gestion intégrée sur les économies d'eau, l'infiltration de l'eau dans les sols, la déconnexion et sécurisation des réseaux, la restauration de la capacité de résilience des milieux aquatiques, la biodiversité et la transition agroécologique. Ce projet a vocation à inspirer d'autres territoires.

- ✓ **Émergence d'un laboratoire d'innovation territorial « Living Lab » pour le développement d'une agriculture résiliente**



L'accès à l'eau d'irrigation n'étant pas disponible sur l'ensemble du territoire métropolitain, le « Living Lab » a pour objet de tester puis développer des solutions fondées sur la nature à l'échelle des agrosystèmes. Ces solutions adaptatives répondent aux effets du changement climatique, comme l'aggravation des épisodes de sécheresse ou les précipitations intenses.

- ✓ **Soutien au système d'alerte agricole de la Chambre d'Agriculture**

La Chambre d'Agriculture et Predict Services développent depuis trois ans un système d'alerte agricole, **Agripredict**, auquel la Métropole a apporté un soutien financier.

✓ **Mutualisation de la mission sécurité civile entre Ville et Métropole**

La mutualisation est effective depuis le 1er octobre 2022. Elle favorisera la préparation et la gestion de crise, la réduction de la vulnérabilité, l'acculturation et l'éducation des acteurs et populations sur les risques majeurs... en relation continue avec les services de la Ville, de la Métropole et du CCAS, les communes, acteurs publics et privées, partenaires et associations, avec pour objectifs de contribuer à rendre notre administration en commun et le territoire plus responsable et résilient. L'année 2023 marquera essentiellement une phase d'installation de la mission à l'échelle métropolitaine, le développement et l'adaptation des projets communs au regard des nouvelles contraintes réglementaires, organisationnelles, financières et sociétales.

5 – ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Face à l'immense défi que représente la transition écologique, l'un des objectifs majeurs de la Métropole est de faire en sorte que les usagers connaissent mieux la nature, comprennent mieux les enjeux du développement durable et adaptent leurs comportements pour protéger le territoire et la planète. Des actions de médiation écologique sont assurées dans de multiples domaines : médiation culturelle scientifique, sensibilisation, éducation, communication, formation, événementiel, accueil, etc. Pour en assurer la coordination et le développement, une nouvelle Direction Déléguée, intitulée Médiation écologique a été créée au sein du pôle Biodiversité Paysages Agroécologie et Alimentation. Elle est actuellement mobilisée dans la consolidation d'un projet commun concerté avec les élu.e.s, les directions, les services et les acteurs territoriaux. Les premiers objectifs opérationnels qui ont été formulés visent notamment à proposer une offre renforcée d'éducation à l'environnement et à la culture scientifique autour de la transition écologique pour tous les publics, à mailler le territoire d'un réseau de lieux de nature, de reconnexion et de culture scientifique, à consolider et développer un réseau d'acteurs relais, à développer les publics et la communication, tout en mettant en œuvre l'exemplarité de la collectivité.

L'Écolothèque : acteur et lieu majeur de sensibilisation aux enjeux de préservation des ressources et du bien-être animal

Située à Saint-Jean de Védas, l'Écolothèque est un centre d'éducation à l'environnement accueillant les enfants de 4 à 12 ans sous différentes modalités : un accueil de loisirs, l'accueil de classes des écoles de la Métropole et de centres médico-sociaux et de crèches. Elle offre un parc préservé et aménagé pour la découverte de la nature sauvage et apprivoisée, la culture et l'élevage respectueux de l'environnement, l'écologie urbaine et les enjeux environnementaux. Le soin apporté au bien-être animal et environnemental du site s'est traduit en 2023 notamment par l'aménagement d'ombrières dans les paddocks, la compartimentation des espaces pour la mise en place des rotations de pâtures, et la construction d'un nouveau poulailler. La qualité du travail réalisé s'est vue récompensée par l'obtention du prix des fermes pédagogiques de la Fondation Sommer pour la valorisation du bien-être et de la médiation animale.

La gestion du domaine est guidée par un souci de sobriété, de préservation et de valorisation des ressources naturelles, lui permettant de réaliser d'importantes économies sur l'alimentation du cheptel (-18% depuis 2021) et la consommation d'eau du forage (-40% depuis 2020) : valorisation des ressources présentes sur le domaine, suivi précis des consommations, ajustement des dosages, etc.

Ces enjeux font l'objet d'un important travail de sensibilisation des publics de l'Écolothèque, accueillis en nombre toujours croissants : près de 36 000 visites pédagogiques entre septembre 2022 et septembre 2023 : 12 000 scolaires, 13 000 à l'Accueil de loisirs, 11 000 enfants issus d'une quarantaine de centres médico-sociaux et crèches.

Cette médiation s'est traduite par exemple :

- la création d'outils pédagogiques : « vivre en milieu sec », la malette « AniMalle » à destination des publics non-lecteurs, à l'initiative du Centre de Ressource de l'Education Nationale basé à l'Écolothèque, la création intercommunale d'une mallette de jeux pour enfants sur le changement climatique « Futur en danger, une mallette pour tout changer », et d'un jeu autour des déchets « Arboris'code, l'héritage du Rudologue »
- la valorisation, auprès de 250 enfants de la Métropole, des jeux créés collectivement en 2022 : « l'InsektoGame, l'empire des pattes » et l'escape-game « Attrape-moi si tu peux », ainsi qu'auprès de 30 pédagogues ;
- la création et l'entretien d'espaces naturels avec les enfants : un jardin météo, des projets de « jardinières en palettes » avec les résidents Séniors de la « Villa d'Hélios » ;
- des partenariats : une exposition de photos de Thierry Lenquète, la participation au projet LitterNature conduit par l'Université de Montpellier sur le thème de la nature dans la littérature jeunesse, avec l'association de sensibilisation à la préservation des océans « Coco an dlo » ;
- la formation aux enjeux environnementaux présentés à l'Écolothèque auprès d'éducateurs spécialisés et éducateurs de jeunes enfants conventionnés (environ 50 personnes).

Enfin, les enjeux de préservation des ressources naturelles portées par l'Écolothèque ont été présentées à un public élargi à l'occasion de journées portes ouvertes : aux parents des enfants inscrits dans des accueils de loisirs, ainsi qu'à l'occasion des Rendez-vous Au Jardin (les visites prévues pour les Journées Européennes du Patrimoine ont dû être annulées en raison de la météo).

✓ **Lancement de la plateforme [Nature en Jeux](#) : 74 jeux gratuits en ligne pour apprendre et protéger la planète**

Nature en jeux est un site internet de partage des ressources ludo-pédagogiques « environnement, biodiversité et culture scientifique ». Ce projet, coordonné par l'Écolothèque de Montpellier Méditerranée Métropole réunit plusieurs acteurs de l'éducation à l'environnement du territoire : les services de la Ville et de la Métropole de Montpellier, comme le Zoo de Lunaret ou le musée Fabre, les acteurs institutionnels ainsi que les associations et les centres de recherche. Cette nouvelle plateforme donne aux professionnels de l'enfance un accès facilité à des outils pédagogiques, des jeux et des animations clés en main en consultation ou téléchargement gratuit, avec des entrées thématiques en lien avec les compétences de la Ville et de la Métropole (eau, déchets, énergie, biodiversité, alimentation durable...).

✓ **Édition d'un catalogue d'animations nature et environnement à destination des écoles de la Métropole l'offre scolaire EEDD**

En 2023, l'Écolothèque a piloté l'édition d'un catalogue d'animations à destination des écoles autour de la culture scientifique, la nature et l'environnement. Elaboré en collaboration avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault, cette première édition recense l'ensemble de l'offre métropolitaine d'animations scolaires autour de ces thématiques sur l'ensemble du territoire. Dans un contexte où la préservation de l'environnement devient une priorité absolue, l'adaptation au changement climatique, la protection de la nature et la préservation de la biodiversité sont des enjeux cruciaux pour lesquelles l'éducation joue un rôle essentiel. Il convient donc d'associer les enfants par le biais d'actions concrètes menées par la collectivité comme par exemple la végétalisation des cours d'écoles pour en faire des îlots de fraîcheur, l'approvisionnement en circuits courts des cantines des 31 communes de la Métropole, la stratégie zéro déchet ou bien encore la mise en oeuvre du Plan Climat et du pPan Vélo et mobilité active. Au travers de sorties sur le terrain, d'animations en classe ou bien encore de visites de sites, les ressources répertoriées dans ce catalogue sont pensées pour stimuler la curiosité, l'engagement et la créativité des élèves.

✓ **EcoMétropole : la mobilisation et la formation d'un réseau de pédagogues engagés en faveur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable**

Depuis l'Écolothèque se déploie depuis 2009 le [programme EcoMétropole](#) : un réseau de professionnel.le.s de l'enfance des communes de la Métropole fédérés par l'envie d'éclairer les enjeux d'environnement et de développement durable aux enfants.

Entre septembre 2022 et juillet 2023, le programme ÉcoMétropole a mis en œuvre 29 ateliers-formations (pour 520 participations, contre 355 l'année précédente) 14 ateliers de création de projets (88 participations), 13 séances d'accompagnement (109 participations), couvrant 27 communes conventionnées. Ce programme s'adresse aux pédagogues de la Métropole : animateur.rice.s en ALSH, médiathécaires, coordinateur.rice.s jeunesse, mais aussi éducateur.rice.s spécialisé.e.s et éducateur.rice.s de jeunes enfants.

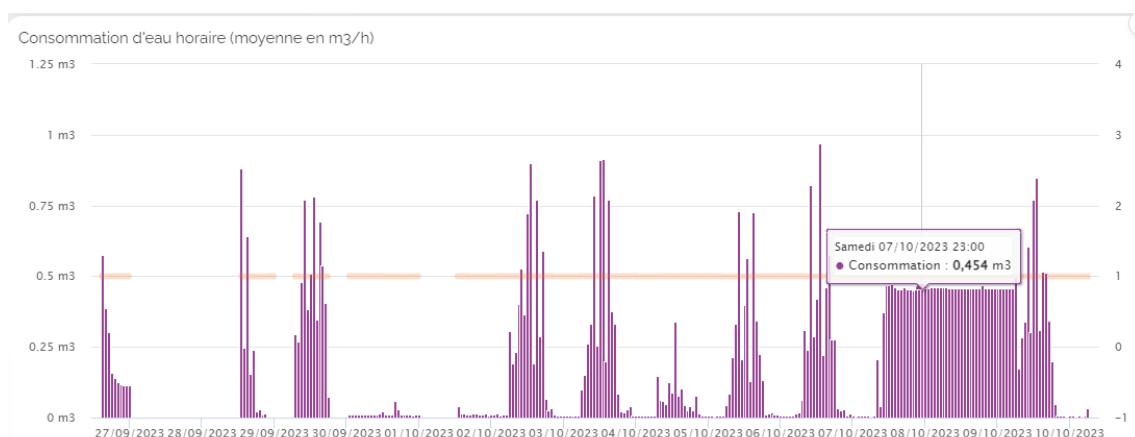
Les thématiques abordées en formation (création et entretien d'un jardin, réduction, recyclage et réemploi des déchets, connaissance et préservation de la biodiversité) ainsi que les outils créés collectivement (jeu sur le thème du changement climatique) répondent au souci de la collectivité de sensibiliser mais aussi rendre les enfants acteurs de la préservation des ressources naturelles. Enfin, pour la première fois, un public d'une quinzaine d'Agent.e.s Territoriaux Spécialisés en Ecoles Maternelles (ATSEM) a bénéficié d'une action de sensibilisation à la connaissance et la préservation des espaces naturels méditerranéens autour de leur lieu de travail, dans le parc de la ville de Castelnaud.

6 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

✓ **Développement de la télérelève des compteurs d'eau pour réduire les consommations et les fuites**

Grâce aux outils actuels de télérelève (supervision à distance des compteurs d'eau), et avec un suivi régulier par les agent.e.s de la Direction Déléguée Sobriété Énergétique, il devient plus aisé d'analyser les consommations des bâtiments, avec une précision horaire, et donc de repérer très rapidement les surconsommations et d'en déduire s'il s'agit ou non de fuites.

Un exemple ci-dessous, caractéristique d'une chasse d'eau bloquée sur un weekend (et non d'une fuite), représentant 454 L / h d'eau consommée à cause d'une ou plusieurs chasses d'eau dans une école !



Cette analyse quotidienne par les agent.e.s, permet de faire remonter les informations lorsqu'un dysfonctionnement survient, ou d'intervenir en quelques jours, lorsqu'une fuite est détectée. Auparavant, une fuite pouvait mettre plusieurs semaines, voire plusieurs mois avant d'être détectée et réparée.

Indicateurs :

Consommation d'eau de la Métropole :

- 2021 : 209 451 m³
- 2022 : 212 095 m³

CHAPITRE 3 : LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS



ACTION PHARE : EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Fin 2022, un premier Comité Local pour l'Emploi, instance de gouvernance et de suivi de l'expérimentation, a lancé les travaux visant à créer les conditions d'un Droit à l'Emploi pour les personnes qui en sont privées durablement dans les quartiers des Hauts de Massane à Montpellier et de la Valsière à Grabels. Après plus d'un an de concertation et de travail avec les partenaires locaux, le dossier de candidature a pu être déposé en décembre 2023.

L'objectif de ce projet est de permettre à 400 habitant.e.s de ces deux quartiers de retrouver un emploi qui soit adapté à leurs compétences et à leurs appétences. Pour cela, les partenaires se mobilisent au sein d'un Comité Local pour l'Emploi dans le but d'identifier les emplois existants mais aussi d'en créer de nouveaux. Ce sont ainsi 200 emplois supplémentaires qui devront être créés en 5 ans dans des Entreprises à But d'Emploi afin de permettre aux habitant.e.s volontaires d'être embauchés en CDI, à temps choisi. Les activités qui seront déployées dans ces entreprises devront être utiles et participer à la transition écologique et à l'amélioration des conditions de vie des habitant.e.s.

L'habilitation espérée par Montpellier et Grabels doit permettre d'obtenir des aides de l'État pour financer les salaires des emplois créés. Le Comité Local pour l'Emploi vise la signature des premiers contrats de travail des chômeurs de longue durée fin 2024.



1 – LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET ACCES AU LOGEMENT

✓ *Plan d'urgence pour le logement*

En réponse à la crise du logement, la Métropole a décidé de s'engager dans un plan ambitieux pour débloquer la construction et favoriser le logement pour tous. En partenariat avec ALTEMED, 13 mesures sont proposées, représentant au total 100 millions d'euros :

Accélérer la production de logements sociaux :

- Porter le plafond de la Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) sociale à 2 300 €/m² soit 28 M€ supplémentaires par an mobilisables par les bailleurs en faveur de la production d'une offre mixte ;
- Augmenter la part de logements sociaux dans les opérations d'aménagement, pour loger les travailleurs essentiels ;
- Impulser l'acte 2 du Plan Logement d'abord avec notamment 5M€ pour la production de 11 nouvelles résidences sociales (pensions de famille, résidence pour jeunes en insertion...) en 5 ans ;
- Maintenir l'ambition d'ACM Habitat de produire 1 000 logements par an à partir de 2025, soit 30 M€ de fonds propres mobilisés pour la construction de logements ;
- Soutenir les bailleurs sociaux en quintuplant les subventions pour le logement social : 20 M€ en 2023 et 2024 mobilisés par la Métropole contre 2 M€ engagés actuellement ;

Produire des logements en accession abordable pour loger les populations modestes :

- Réserver 50 % de la production neuve de logements à l'accession à la propriété, avec la mise en place d'un contrôle des prix a posteriori à 5 500 €/m² maximum ;
- Augmenter la part des logements abordables à 22% en ZAC en développant le Bail Réel Solidaire (BRS) : 6M€ mobilisés par l'OFS pour construire 700 logements sur 2023 et 2024 ;
- Instaurer une aide de 5 000 € pour les ménages les plus modestes, qui s'engagent dans l'acquisition en BRS, représentant 10 M€ sur 3 ans ;
- Soutenir les opérations de réhabilitation en BRS pour développer les projets dans les centres villages et les faubourgs, en mettant en place une aide dédiée avec la mobilisation de 1M € par an par la Métropole ;

Encourager la rénovation des logements existants :

- Doubler l'aide « Plan Climat » pour financer des travaux de rénovation thermique - 6M€ supplémentaires sur 3 ans, avec une aide « Plan Climat » portée de 1 300 € à 2 600 € par logement rénové ;

Lutter contre la spéculation pour disposer d'une offre locative adaptée :

- Après la validation de l'encadrement des loyers à Montpellier par le Conseil d'Etat, accompagner les locataires à faire valoir leur droit en cas de dépassement des loyers de référence ;
- Étendre le permis de louer à Figuerolles au 1er octobre 2023, puis à d'autres quartiers de la Ville de Montpellier et de la Métropole ;
- Développer une offre locative intermédiaire pour loger les travailleurs essentiels : intensifier le partenariat avec ACM Habitat, conventionner avec la Caisse des dépôts et Action Logement ;
- Créer une brigade de contrôle pour réguler les logements meublés touristiques.

L'ensemble de ce plan d'urgence a pour ambition de permettre l'accès au logement de tous les habitants de la Métropole, de développer une offre vers les populations modestes et les travailleurs essentiels. Il vise également à moraliser un marché du logement qui, pendant de trop nombreuses années, a laissé se développer spéculation et marchands de sommeil.

✓ Validation des orientations stratégiques de l'Organisme de Foncier Solidaire et soutien renforcé

Créé en 2021, l'Association Organisme de Foncier Solidaire (OFS) de la Métropole de Montpellier constitue un outil de réponse aux besoins de production d'une offre de logements abordables pérennes dans le temps à destination des ménages modestes et de la classe moyenne sur le territoire. En 2023, le conseil d'administration de l'OFS a approuvé 8 orientations stratégiques visant à en faire l'acteur de référence des baux réels solidaires (BRS), qui permettent de dissocier l'acquisition de la propriété du sol et du bâti :

1. Poursuivre l'implantation de l'OFS 3M et le positionner comme acteur de référence du BRS sur le territoire de la Métropole,
2. Inscrire son action dans le cadre des orientations du Programme Local de l'Habitat métropolitain visant à développer une accession abordable pérenne et à en garantir la production,
3. Contribuer efficacement à la fluidification des parcours résidentiels sur le territoire,
4. S'assurer que le dispositif bénéficie aux ménages ciblés au travers d'une politique d'agrément rigoureuse et de critères bien identifiés,
5. Diversifier les moyens de production pour parvenir aux objectifs de production souhaités,
6. Développer des opérations en centres anciens et mobiliser le BRS comme outil à la fois de mixité sociale et d'amélioration de l'habitat,
7. Prévoir la possibilité de recourir au Bail Réel Solidaire d'Activités (BRSA), lequel permet de créer des mixités fonctionnelles sur les projets et de contribuer à l'installation de certaines activités commerciales et artisanales en lien avec la politique commerciale des communes,
8. Concernant la structure, approuver le passage de la forme associative à la forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), plus adaptée aux objectifs de production et aux partenariats voulus dans le cadre du développement des projets de l'OFS.

En 2023, un peu plus d'un million d'euros ont été attribués en subvention, après une première tranche de 1,5 M€ en 2021.

Indicateurs :

Nombre de logements neufs ayant fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire (fichier Sitadel)

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
4 116	5 595	5 859	6 178	5 200	6 829	6 057	8 701	7 735	6 864	6 589	5 359	2 422

Nombre de logements locatifs sociaux produits chaque année sur la Ville de Montpellier

Nombre de logements locatifs sociaux neufs financés sur la Ville de Montpellier

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
835	398	674	1 024	742	428	652	987	907	925	647	855	508

Nombre de logements locatifs sociaux produits chaque année sur les trente autres communes

Total du nombre de logements locatifs sociaux neufs financés sur les trente autres communes

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
394	432	742	702	763	773	972	1 878	794	763	1 334	761	267	579

2 – COHESION URBAINE ET POLITIQUE DE LA VILLE

✓ *Soutiens financiers aux projets associatifs dans le cadre du Contrat de Ville*

Les partenaires du Contrat de Ville se sont engagés à réduire les inégalités au sein des 12 quartiers retenus, tous situés sur la ville de Montpellier. Chaque année, un appel à projets est lancé, permettant aux associations de mettre en œuvre des actions répondant à ces objectifs. En 2023, dernière année du Contrat de Ville actuel, 368 projets ont été soutenus financièrement avec des crédits des différents partenaires du Contrat de Ville. La Métropole a accompagné 116 associations portant 164 projets au côté de la Ville de Montpellier, qui a apporté son soutien à 84 associations portant 136 projets.

✓ *Renforcement du "permis de louer" à Montpellier*

Montpellier Méditerranée Métropole a instauré, depuis le 1er avril 2021, le « Permis de louer » dans le quartier de Celleneuve à Montpellier en retenant le régime de l'autorisation préalable de mise en location nécessitant obligatoirement, avant mise en location, la réalisation d'un diagnostic technique et une visite du logement par un agent assermenté. Ce dispositif s'applique pour tous les logements mis en location à titre de résidence principale (meublés ou non meublés) appartenant à des propriétaires privés, pour toute mise en location ou changement de locataire.

L'objectif du « permis de louer » est double :

- Repérer, avant la mise en location, les logements nécessitant des travaux et suspendre leur mise en location ;
- Protéger les locataires en évitant que se trouvent sur le marché des logements pouvant porter atteinte à leur santé et leur sécurité.

Le dispositif permet de sensibiliser les propriétaires et les agences immobilières sur les obligations en matière de réalisation et d'analyse des diagnostics techniques obligatoires. Au 31 décembre 2022, 347 décisions ont été délivrées, dont 159 autorisations sans réserve, 161 autorisations de mise en location avec prescription de travaux et 27 refus de mise en location.

Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier ont décidé d'étendre le « permis de louer » sur le quartier du Faubourg Figuerolles, à compter du 1^{er} octobre 2023. La connaissance de ce quartier à travers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a mis en évidence une concentration d'habitat indigne ou indécent. La combinaison des deux dispositifs incitatifs et préventifs permettra de renforcer les outils à disposition pour garantir des conditions d'occupation satisfaisantes pour les locataires dès leur entrée dans les lieux.

✓ *Stratégie de résorption des bidonvilles*

Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier et l'Etat se sont engagés conjointement en 2021 sur le projet de résorption du bidonville de Celleneuve, qui comptait plus de 200 personnes. Une cinquantaine de personnes ont pu accéder à un logement. 164 personnes ont été accueillies dans un village de transition afin d'être accompagnées vers le relogement. Deux autres sites ont été résorbés en 2022 dans le cadre de projets intercalaires portés par la Ville de Montpellier et la Fondation Abbé Pierre, accueillant une trentaine de personnes. Forts de ces succès, ces acteurs ont souhaité formaliser cette dynamique au travers d'un engagement commun de résorber progressivement les bidonvilles du territoire montpellierain, en favorisant l'accès des personnes à des conditions de vie plus dignes, aussi bien au niveau de l'hébergement que du logement pérenne.

Ainsi, Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier, l'Etat et la Fondation Abbé Pierre ont signé une convention permettant de poser les jalons d'un pilotage et d'une coopération partenariale. Cette stratégie a été travaillée de façon transversale et partenariale entre les futurs signataires depuis 2022. La convention présente les

engagements respectifs des parties dans une stratégie concertée de résorption avec les moyens financiers et fonciers mobilisables pour les accompagner (projets de relogement ou d'accueil transitoires), et la nécessaire mise en œuvre d'un accompagnement social renforcé (emploi, droits, scolarisation etc.). Chaque partie s'engage sur ses compétences propres. Un pilotage quadripartite (Etat, Montpellier Méditerranée Métropole, Ville de Montpellier, Fondation Abbé Pierre) a été mis en place pour suivre l'évolution de la stratégie.

3 – ASSURER LA COHESION SOCIALE

Lutter contre les insécurités et incivilités

✓ *Brigade de sécurité du logement social*

La métropole de Montpellier s'est dotée d'une brigade de 40 agent.e.s de tranquillité résidentielle afin de prévenir et régler les problèmes de sureté dans l'habitat social. Elles et ils sécurisent une quarantaine de résidences sociales, soit près de 3 500 logements dans quatre communes de la métropole : Montpellier, Jacou, Castelnau-le-Lez et Juvignac.

La brigade a quatre missions principales :

- Assurer la tranquillité résidentielle et renforcer la sécurité des locataires,
- Faire respecter le règlement intérieur des bailleurs en fin de journée et la nuit,
- Prévenir la délinquance et tous types de nuisances et notamment les occupations illicites des espaces communs (cave, cage d'escalier, parkings en sous-sol, toitures),
- Relever des anomalies techniques dans les bâtiments (panne d'ascenseur, dégradation...).

Permettre à tous les habitant.e.s d'accéder à une alimentation de qualité et choisie

✓ *Co-construire une stratégie publique de lutte contre la précarité alimentaire*



Pour piloter une politique de lutte contre la précarité alimentaire, il est nécessaire d'en connaître la réalité, la façon dont elle se manifeste et dont elle évolue, de suivre l'activité autour de ses enjeux en termes d'acteurs et de couverture territoriale. C'est pourquoi la Métropole a entrepris une synthèse des travaux existants sur le territoire, regroupant :

- Les données recensées dans le cadre de l'Observatoire des Solidarités Alimentaires de l'Hérault (OBSOALIM34)
- Les études sur les paysages alimentaires du grand Montpellier (Vontron, 2017)
- Une étude de consommation alimentaire (Mont'Panier, 2021)
- Une synthèse des études sur le lien « alimentation –santé » réalisée par les étudiant.e.s du Master Innovations et Politiques pour une Alimentation Durable (IPAD).

Cependant, les données actuellement existantes, notamment celles collectées dans le cadre de la remontée des données chiffrées des associations habilitées pour l'aide alimentaire, ne suffisent pas pour caractériser la précarité alimentaire, notamment sur les territoires. Pour dépasser cette approche par le nombre de bénéficiaires ou le nombre de structures associatives, il faut s'intéresser à la notion d'accessibilité (économique et physique) mais couvrir également les champs de la qualité des aliments, des conditions d'utilisation et des conséquences sociales ou de santé qui peuvent être variables. Les indicateurs comme « nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire » ou « nombre de structures d'aide alimentaire » ne sauraient donc rendre qu'une vision très partielle de la situation réelle. Un indice de présomption de précarité alimentaire a ainsi été développé par Obsoalim34 en partenariat avec la Métropole, le Basic, l'INRAE et le Conseil Départemental de l'Hérault, en s'appuyant sur des indicateurs liés à chaque dimension

(contraintes économiques, isolement relationnel, informations alimentaires non adaptées, environnement alimentaire appauvri) disponibles en libre accès au niveau communal à l'échelle du département et au niveau infra-communal (IRIS). Ce travail se présente sous la forme d'une [plateforme numérique](https://sista.basic.coop/obsoalim) disponible sur internet : <https://sista.basic.coop/obsoalim>

En complément, une coordination interservices Ville-Métropole autour des solidarités alimentaires se réunit tous les trimestres (Cohésion Sociale, Direction de la Politique Alimentaire (Ville), CCAS et Politique de la Ville). Ce travail de transversalité permet une meilleure identification, répartition et suivi des actions mises en place sur le territoire, avec pour ambition de développer une stratégie commune et transversale.

✓ **Améliorer la qualité des approvisionnements de l'aide alimentaire et des dispositifs de solidarité**

Les Etats Généraux de la Solidarité de la Ville de Montpellier (2021) ont mis en évidence la nécessité d'améliorer la qualité des denrées de l'aide alimentaire et des dispositifs de solidarité.

Au travers du financement métropolitain du Plan de Relance, la Métropole accompagne des initiatives partenariales :

- Un soutien au réseau INPACT sur la **structuration des approvisionnements locaux visant l'accès à une alimentation durable pour tous** : financement d'un demi équivalent temps plein au CIVAM Bio pour développer le volet approvisionnement de la Caisse Commune
- Une **expérimentation de pratiques de glanage par l'épicerie sociale de Solidarité Dom-Tom** est en cours. Elle vise à améliorer la qualité des produits de leur épicerie solidaire. Cette démarche est basée sur l'hypothèse qu'il existe dans le département de l'Hérault des agriculteurs et agricultrices, maraichers-chères notamment, qui possèdent des fruits et légumes frais invendus. Ces stocks non écoulés pour diverses raisons (surplus, hors-calibre, etc.) représentent une opportunité de récupérer des produits frais, locaux et d'une qualité supérieure à ceux collectés à la Banque Alimentaire. A travers ce projet, l'association souhaite exploiter un ancien droit d'usage : le glanage. Le concept consiste donc, en plus de la récupération d'éventuels invendus, à ramasser directement au champ les fruits et légumes restants au sol après la récolte chez les agriculteurs-trices partenaires. Les premières expérimentations de glanages sont prévues sur 2023.

✓ **Accompagner le développement de lieux et dispositifs solidaires, mixtes et inclusifs**

Les Etats Généraux de la Solidarité de la Ville de Montpellier, en s'appuyant sur de nombreux écrits² et sur une démarche partenariale des associations de solidarité alimentaire, ont également souligné l'enjeu de dignité des personnes dans les dispositifs d'aide alimentaire. Cela se traduit dans la P2A par un **soutien aux dispositifs solidaires mixtes et inclusifs portés par des partenaires**, qu'il s'agisse de dispositifs d'accès ou d'ateliers participatifs permettant aux citoyen.ne.s d'ouvrir des choix autour de l'alimentation, même lorsque les fins de mois sont difficiles. Huit partenaires associatifs sont à ce titre soutenus sur l'exercice 2023 par la Métropole : Territoires à VivreS, VRAC & Cocinas, Solidarité DOM-TOM, Secours Populaire Français, La Cantina, la 5^{ème} saison, la Graine, Kalisi. Les paragraphes suivants présentent deux de ces projets.

✓ **Groupements d'achat citoyens (Vrac & Cocinas)**

La Métropole soutient par sa politique de subventions le déploiement de groupements d'achat de l'association Vrac & Cocinas. Cette association propose aux habitant.e.s des quartiers populaires de former des groupements d'achats citoyens pour des produits alimentaires de qualité, en vrac, issus de circuits courts, durables et équitables, avec un prix accessible. L'objectif est aussi de créer des lieux d'achat favorisant la cohésion sociale, l'entraide et la coopération, à destination des personnes en situation de précarité en priorité mais qui soient ouverts aux autres habitant.e.s afin de permettre la mixité sociale. Le projet fonctionne grâce à l'implication des adhérent.e.s dans le fonctionnement de leur groupement d'achat, qui deviennent eux-mêmes les porte-paroles de ces enjeux auprès de leurs pairs et

² Se nourrir quand on est pauvre, ATD Quart Monde

gestionnaires des groupements. Ce dispositif soutient l'agriculture locale en développant des circuits de distribution durables et en achetant les produits aux prix souhaités par les producteurs sans négociation. Aujourd'hui, quatre groupements d'achats sont actifs sur les quartiers Près d'arènes, La Mosson, Petit-Bard et Croix d'Argent. L'implantation d'un groupement d'achat est envisagée sur le tiers-lieu alimentaire de Grabels.

✓ **TerrAsol : Territoire Alimentaire Solidaire**

Une réflexion pour la formalisation d'une gouvernance alimentaire territoriale est engagée dans le cadre du projet « TerrAsol : Territoire Alimentaire Solidaire », lauréat en 2022 de l'AAP Banque des Territoires « Démonstrateurs Territoriaux ». Émergeant d'une démarche partenariale à laquelle la Ville et la Métropole ont contribué, le projet vise à mettre en œuvre des actions répondant conjointement aux enjeux de précarité alimentaire et de précarité agricole, en accompagnant l'évolution du système alimentaire territorial vers une alimentation durable, à la fois accessible côté consommateur, et viable économiquement pour le producteur. La Caisse Commune y joue un rôle pivot entre les citoyen.ne.s et les circuits de production/distribution. Le projet a ainsi pour ambition de fonder une nouvelle forme de gouvernance multi-acteurs de l'alimentation favorisant les solidarités sur le territoire s'appuyant sur des projets opérationnels. Le Consortium partenarial est composé de la FR Civam (chef de file), la Métropole, la Ville, le MIN, la Recherche, le collectif Territoires à VivreS, et l'Abat mobil 34. Le dispositif finance à 50% une phase de maturation (2023-mi 2024, jusqu'à 300 000 € de cofinancement dont 40 000 € fléchés vers la Métropole et 40 000 € vers la Ville), puis une phase de réalisation (24 à 70 mois, à partir de 2024, 2 à 10 M€ d'aide pour des investissements).

✓ **Tiers-lieu Alimentaire, solidaire et inclusif à Grabels (Ville de Grabels, La Cantina)**

Au travers du financement métropolitain du Plan de Relance, la Métropole accompagne la commune de Grabels dans son projet de création d'un tiers-lieu alimentaire. La ville de Grabels a fait de l'enjeu agro écologique et alimentaire un axe de la stratégie de transition écologique qu'elle conduit sur son territoire. Elle a notamment conduit des actions pour l'installation d'agriculteurs, la création d'un marché de paysans, ou le soutien au développement de circuits courts. Elle poursuit son action en développant un « Tiers lieu alimentaire et Solidaire » co-construit avec la société civile. La municipalité de Grabels porte la maîtrise d'ouvrage d'un bâtiment modulaire accueillant le tiers-lieu sur la place centrale Pablo Neruda du quartier de la Valsière, et l'association La Cantina, qui définit les contours du projet en lien avec les associations locales, un collectif d'habitant.e.s et les maraîchers partenaires. Le tiers-lieu propose la mise en place d'actions diversifiées autour de l'alimentation durable, la transition sociale et écologique afin de favoriser la participation et l'émancipation citoyenne (via un restaurant d'insertion avec une proposition de triple tarification et d'approvisionnement en denrées invendues des circuits courts, ateliers de cuisine antigaspillage, sensibilisations). Il devrait être inauguré en décembre 2023 et le restaurant ouvert en janvier 2024. La Métropole apporte un accompagnement pour la mobilisation de financements et la mise en réseau.

✓ **Mailler le territoire d'une offre d'alimentation locale de qualité et inclusive**

La recherche a montré que la mobilisation citoyenne ne suffit pas à modifier les comportements. Une étude de programmation « **Paysages Alimentaires 3M** » a été lancée par la Métropole en 2023, qui vise à établir un programme d'actions pour faire évoluer les paysages alimentaires de la Métropole vers des paysages plus durables, de qualité et accessible à toutes et à tous. Elle permettra de :

- Caractériser les paysages alimentaires du territoire et prioriser trois secteurs (urbain, péri-urbain, rural)
- Identifier les leviers d'actions dont disposent la Métropole et les communes (urbanisme, aménagement du territoire, occupation de l'espace public, action santé, mobilité, commerces, solidarités, etc.).
- Co-construire avec les acteurs du territoire et les citoyen.ne.s des secteurs identifiés une programmation d'actions concrètes à mettre en œuvre.

De plus, avec l'appui du financement métropolitain du plan de relance, l'association des Semeurs de Jardins accompagne des acteurs territoriaux sur l'urbanisme de demain, en proposant des méthodes pour **accompagner la création de jardins collectifs dans des projets d'aménagement** (bailleurs sociaux, promoteurs, ...)

Indicateurs :

47 structures de solidarités alimentaires (dont 10 CCAS) et 68 points de distribution sur le territoire.

4 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

✓ Création du service Responsabilité Sociétale de l'Employeur (RSE)

La réorganisation générale de l'administration et particulièrement du pôle Ressources Humaines mutualisé a abouti à la création, en 2023, du service de responsabilité sociale et sociétale de l'employeur (RSE). Ce service a vocation à piloter et coordonner les actions qui s'inscrivent dans la politique de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations de l'administration.

✓ Formation des agent.e.s à la laïcité

La laïcité est un principe républicain fondateur du service public. Dans le cadre de la loi du 24 août 2021, tous les agents du service public doivent avoir suivi, d'ici 2025, une formation à la laïcité. Dans cette perspective, la Métropole propose à ses agents des sessions de formation en ligne. L'accès au MOOC « Sensibilisation à la laïcité » est libre, chaque agent peut suivre la formation de 3 heures quand il le souhaite, après s'être inscrit.

✓ Politique de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations au sein de l'administration

Une délibération-cadre instaurant une politique de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations au sein de l'administration a été adoptée en octobre 2023. Elle définit une stratégie globale de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations afin de mieux articuler les différentes politiques engagées. S'appuyant sur un état de l'existant pour orienter les actions, elle formalise l'engagement politique et donne ainsi le cadre général de l'action de l'administration. Cette ambition est déclinée dans l'axe 5 du projet d'administration élaboré par la direction générale.

✓ Mise en place de partenariats institutionnels pour la promotion de la diversité

Dans le cadre de son objectif de promotion de la diversité, la Métropole s'inscrit dans un certain nombre de partenariats institutionnels, tels que :

- Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

La convention de partenariat établie en 2019 pour la période 2020-2023 entre la ville et la métropole et le FIPHFP arrivant à échéance, les collectivités se sont engagées dans un processus de renouvellement du dispositif. Un diagnostic et une évaluation de l'actuelle convention ont été conduits en 2023 afin de construire le plan d'action pour la période 2024-2026. Ce partenariat inscrit les collectivités dans une démarche volontariste de recrutement, d'intégration et de maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Le FIPHFP s'engage à financer en partie le plan d'action.

- FACE Hérault

Face Hérault est une association au titre de la loi de 1901, appartenant au réseau Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE). Créé en janvier 2002, le club d'entreprises rassemble aujourd'hui plus de 400 entreprises avec lesquelles

FACE Hérault développe des actions concrètes et innovantes sur l'inclusion, la promotion de la diversité, la lutte contre les discriminations et la responsabilité sociale des entreprises. La Métropole a délibéré en 2023 pour adhérer au club d'entreprise de FACE Hérault. Intégrer le club d'entreprise permet à l'administration de bénéficier de l'expertise de FACE Hérault pour déployer le plan d'actions de l'administration de lutte contre toutes formes de discriminations.

- L'Autre Cercle

L'Autre Cercle est une association au titre de la loi de 1901 et est une référence pour l'inclusion des personnes LGBT+ au travail. Sa mission est d'accompagner les organisations pour assurer l'intégration et la non-discrimination des personnes LGBT+. L'association est aussi observatrice de la situation des personnes LGBT+ et conduit des actions de sensibilisation pour faire évoluer les mentalités. En 2023, la Métropole de Montpellier a signé la charte d'engagement auprès de L'Autre Cercle pour agir en faveur de l'inclusion des personnes LGBT+ et lutter contre les discriminations en organisant des actions de formations et de sensibilisation auprès des agent.e.s de l'administration.

✓ **Actions menées en faveur de l'égalité femmes-hommes**

Le premier plan d'actions 2021-2023 sur l'égalité professionnelle a été présenté et adopté au Conseil Métropolitain en 2021. Plusieurs actions ont été engagées ou poursuivies en 2023 :

- Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), dont l'un des objectifs était de réduire les écarts entre filières perçues comme genrées pour tendre vers une meilleure égalité salariale. Après étude du bilan de la première année de déploiement du RIFSEEP, on constate une réduction substantielle de l'écart de rémunération entre hommes et femmes sur les régimes indemnitaires (cf. indicateurs).

Comparaison des écarts de rémunération entre Femmes et Hommes après une année de mise en place du RIFSEEP :

Catégories	Juin 2022	Mai 2023
A	25,99%	20,81%
B	12,30%	8,22%
C	2,14%	1,72%

- Dans leur engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes au travail, la Ville et Métropole souhaitent s'inscrire dans la stratégie nationale de lutte contre l'endométriose en sensibilisant l'ensemble des agent.e.s à ce sujet ainsi qu'à celui des dysménorrhées (douleurs menstruelles). Le Pôle Ressources Humaines a ainsi déployé une enquête anonyme afin d'évaluer les besoins des femmes atteintes d'endométriose, mieux comprendre les problématiques liées aux menstruations au sein de nos collectivités et dans quelle mesure la vie professionnelle peut être impactée. **516 agent.e.s ont répondu au questionnaire.** Les résultats de l'enquête ont permis d'orienter la construction du plan d'action dédié pour accompagner les femmes souffrant de dysménorrhées et d'endométriose. La sensibilisation des agent.e.s à cette thématique est un axe important pour lever le tabou qui peut entourer les menstruations et les maladies qui y sont liées.

Indicateurs :

Indicateurs égalité Femmes/Hommes* en 2021

	Femmes	Hommes
Répartition des agent.e.s sur emploi permanent	47%	53%

Répartition des agent.e.s sur emploi non permanent	46%	54%
Répartition des agent.e.s sur emploi permanent à temps partiel	81%	19%
Répartition dans les fonctions d'encadrement <i>(lecture : 16 % des femmes agent.e.s sont dans une fonction d'encadrement)</i>	16 %	14 %

*Extraits du rapport de situation comparée F/H – Données au 31/12/2021

	Femmes	Hommes
Répartition des agent.e.s sur emploi permanent	46%	54%
Répartition des agent.e.s sur emploi non permanent	47%	53%
Répartition des agent.e.s sur emploi permanent à temps partiel	83%	17%
Répartition dans les fonctions d'encadrement <i>(lecture : 15 % des femmes exercent une fonction d'encadrement)</i>	15%	13%

Indicateurs égalité Femmes/Hommes* en 2022 :

*Extraits du rapport de situation comparée F/H – Données au 21/11/2023

CHAPITRE 4 : TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



ACTION PHARE : CREATION D'UNE AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DES TRANSITIONS DE L'AIRE URBAINE DE MONTPELLIER

Créée le 30 mars 2023, il s'agit de la première agence en France entièrement dédiée à la transition écologique et solidaire des entreprises. Elle compte 10 collectivités parmi ses membres fondateurs et son périmètre d'intervention comprend 200 communes soit près d'1 million d'habitant.e.s, 35 000 entreprises et 350 000 emplois. La première action phare menée par l'Agence concerne un partenariat signé avec l'Institut Mines Telecom, premier groupe public de Grandes écoles d'ingénieur.e.s et de management en France (7 écoles d'ingénieur.e.s dont IMT Mines Alès, 1 Business School, 2 écoles filiales). L'IMT s'est implanté à Montpellier à partir de novembre 2023 pour accompagner les entreprises du territoire dans leurs nécessaires transformations face aux enjeux de transition numérique, écologique et sociétale.

1 – DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COHÉRENTE, INNOVANTE ET DURABLE

Déploiement de la stratégie Med’Vallée et de son plan d’actions

Montpellier Méditerranée Métropole a engagé dès 2021 l’initiative Medvallée, pour porter un pôle d’excellence mondial dans les domaines de la santé, de l’alimentation-agronomie-agriculture et de l’environnement. Ainsi, Medvallée s’appuie sur l’excellence de la recherche dans ces filières pour favoriser la création et l’accélération de richesses et d’emplois sur le territoire de la Métropole et, en accord avec les intercommunalités voisines, sur le bassin de vie montpelliérain. Outre le renforcement de chaque filière, Medvallée privilégie une approche intégrée de « Santé globale » (concept One Health de l’Organisation Mondiale de la Santé), pluridisciplinaire et décloisonnée au croisement des disciplines, prenant en compte la santé humaine mais aussi l’état des systèmes naturels dont elle dépend.

Après une phase de préfiguration puis l’adoption du Pacte des fondateurs par la Métropole, la Région Occitanie et l’Etat à l’automne 2021, des travaux collaboratifs avec les représentants de toutes les parties prenantes, ont été menés au sein de 10 ateliers « La FabriK MEDVALLÉE » regroupant 250 acteurs, entre décembre 2021 et mai 2022. Ces ateliers ont permis de décliner une stratégie planifiée sur la période 2022-2026 afin de conforter Montpellier comme pôle d’excellence mondial en santé globale.

Cette stratégie s’articule autour des cinq axes suivants :

- une communauté labellisée : émergence et animation de la communauté Medvallée via une charte et un label,
- un accélérateur de croissance et de développement : identification, accompagnement et accélération des projets,
- l’innovation comme ADN : hybridation entreprise, recherche et enseignement supérieur,
- Ville et territoires démonstratifs : des politiques publiques et des acteurs qui incarnent l’enjeu de Santé Globale,
- un rayonnement national et mondial : ambition et visibilité nationale, européenne et mondiale.

Les axes se déclinent en 15 objectifs opérationnels et 30 actions.

Les Assises Medvallée du 27 juin 2022 ont réuni 800 acteurs de la Santé Globale au Corum pour présenter la stratégie et l’ambition de fédérer autour de MEDVALLÉE l’identité du territoire. Sur les 19 actions engagées en 2022, 10 ont été réalisées en 2023. Par ailleurs, 9 actions supplémentaires ont été engagées au cours de cette année 2023 : soit au total 28 actions réalisées ou engagées sur les 30 que comporte le Plan de la Stratégie MedVallée.

Dans le cadre de l’Axe Ville et Territoire démonstratifs, la Ville et la Métropole de Montpellier ont signé le 25 octobre 2023 une convention inédite de partenariat avec des instituts de recherche du territoire pour mieux tenir compte des interactions entre biodiversité et santé dans les politiques publiques territoriales.

La Métropole engagée dans une mission de transformation responsable des entreprises

La mission transformation responsable travaille à l’élaboration et la mise en œuvre d’actions, démarches ou projets qui visent au développement de « l’entreprenariat à impact » et à la transformation des entreprises vers des modèles plus vertueux socialement et écologiquement.

✓ **Soutien aux partenaires têtes de réseaux et structures d'aide à la création et au développement d'entreprises à « impact » et de structures de l'ESS**

La Métropole apporte un soutien à des structures telles que France Active Airdie Occitanie, URSCOP, CREALÉAD, SCIC IES, CRESS, Mouvement Impact France, Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) ou encore Face Hérault. Au-delà du soutien financier pour le fonctionnement de ces structures, le soutien porte également sur des projets spécifiques, par exemple :

- Organisation des Universités de Demain au Corum, sur le thème de l'Impact Score ;
- Organisation de rencontres « Achats responsables » entre entreprises et Structures d'insertion par l'Activité Economique (SIAE) ;
- Cafés engagés : rencontres visant à connecter les entrepreneurs et entrepreneuses engagé.e.s de la Métropole pour échanger et améliorer leurs pratiques ;
- Action « Campus de la RSE » pour accompagner collectivement les TPE/PME dans leur démarche de RSE sur 12 mois ;
- Action « Social cup » pour mobiliser les jeunes sur de l'entrepreneuriat social.

Plus globalement, les accompagnateur.trice.s à la création d'entreprise, avec le soutien de la Métropole, développent des actions et événements orientés « transformation responsable ». Par exemple, l'association AXENTS a organisé le printemps de la création d'entreprise sur le thème de « l'impact ». Initiatives Montpellier Pic Saint Loup (IMPSL) réitère sa soirée « Labels remarquables ». La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) porte pour sa deuxième édition l'AMI Eco'circulaire dont l'objectif est d'identifier et accompagner des projets d'économie circulaire sur le territoire. De nouveaux projets de partenariats sont aussi envisagés à l'image de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui a proposé la création d'un incubateur d'économie circulaire.

✓ **Création d'un menu dédié à la transformation responsable sur le site *Entreprendre***

Dans le cadre de la refonte du site internet « *Entreprendre* », il a été réalisé une actualisation, ainsi que l'ajout de compléments d'informations et de ressources pour aider concrètement les acteurs économiques à améliorer leur impact social et environnemental. D'une page, l'entrée « transformation responsable » devient un menu où sont déclinées des solutions en lien avec les compétences métropolitaines (déchets et économie circulaire, mobilité, insertion, RSE au global).

✓ **Lancement du portail *MontpellierImpact***

Il s'agit d'un véritable outil digital à destination des entreprises, qui vise à améliorer la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises sur le volet sociétal. Ce portail permet de renforcer le lien entre entreprises et associations œuvrant au cœur des Quartiers Prioritaires afin de faciliter l'engagement des entreprises en matière d'éducation, emploi, d'achats responsables ou encore de mécénat financier. Il constitue une solution pour le pilier 7 de la norme RSE ISO 26000 « développement local » et participe à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) 8 « travail décent et croissance économique » et 10 « réduction des inégalités ».

✓ **Accompagnement des services économiques dans leur transformation responsable**

Un premier travail a été engagé à titre expérimental pour apporter un appui à la Mission MedVallée pour intégrer un volet « RSE » dans la conduite de ses projets.

Soutenir l'économie locale et l'insertion

✓ Soutenir l'entrepreneuriat pour toutes et tous

La collectivité apporte son soutien financier au réseau associatif d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise afin de favoriser l'initiative économique pour toutes et tous. Des programmes de sensibilisation, d'émergence de projets, d'accompagnement à la création et au développement des entreprises sont ainsi soutenus, avec une attention particulière portée aux jeunes, aux femmes et aux habitant.e.s des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

✓ Renforcement de la Plateforme Clause Sociale, véritable levier de l'insertion professionnelle au travers de l'achat responsable

En tant qu'acteur économique, la Métropole de Montpellier coordonne pour ses marchés et ceux d'autres donneurs d'ordres, l'utilisation des clauses sociales afin notamment de réserver des heures de travail à des publics en difficulté d'insertion. Ces objectifs s'inscrivent aujourd'hui dans le SPASER de la Ville et Métropole de Montpellier.

La Métropole porte ainsi une « Plateforme Clause Sociale », bénéficiant du soutien de l'Etat, qui propose une offre de service « clé en main » en direction de ses propres Directions maître d'ouvrage mais également de tous les donneurs d'ordres du territoire et des entreprises, dans le cadre d'une organisation partenariale avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Depuis 2021, la clause sociale ne cesse de se développer et d'explorer des actions qualitatives (clauses formation, marchés réservés, plan de progrès...). L'Etat a permis à l'équipe de créer un cinquième poste en 2023.

année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Heures réalisées	100 000	130 600	240 000	336 295	376 304	415 000	440 685

En 2022, 440 685 heures de travail ont été réalisées par des publics en insertion professionnelle. Les donneurs d'ordre et les entreprises restent très engagés dans la mise en œuvre de ces heures. 36 % des bénéficiaires habitent en QPV (quartier de la politique de la Ville). 61 % des heures ont été réalisées dans le cadre de clauses sociales mises en place sur des marchés de la Métropole et de la ville de Montpellier.

Depuis 2022, la plateforme expérimente sur certains marchés la mise en place de clauses « progrès ». L'objectif est d'aller au-delà de la simple bonne exécution d'un marché et éventuellement des clauses sociales d'insertion et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue plus qualitative. Elle permet de poser conjointement (entre l'acheteur et l'entreprise attributaire) des objectifs autour de 5 axes : le social, l'organisationnel, le financier, le technique et l'environnemental. L'expérimentation porte ici sur l'axe social.

Une révision du plan se fera chaque année et permettra d'évaluer les avancées réalisées et d'élaborer de nouveaux objectifs pour l'année à venir. En 2022, 17 plans de progrès ont été signés (autres que pour la Métropole et la Ville à ce jour).

Plus de 40 maîtres d'ouvrage ont signé une Convention de Coopération avec la Métropole s'engageant dans l'Achat Socialement Responsable, et 48 partenaires ont signé une Convention de Partenariat avec la Métropole afin de travailler en étroite collaboration sur le sujet de la Clause Sociale.

Indicateurs :

2022 :

Nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics: 440 684 H

Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif : 998 personnes

Nombre d'opérations suivies : 386 dont 174 opérations Ville et Métropole

Tendances premier semestre 2023 :

Nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics : 205 309 heures

Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif : 869 personnes

Nombre d'opérations suivies : 390 dont 162 opérations Ville et Métropole

Accompagner la décarbonation de l'économie locale

✓ **Lancement d'une démarche de structuration de la filière des Energies Renouvelables (EnR)**

La filière ENR se renforce à Montpellier et la Métropole veut en accompagner le développement à travers, notamment, la mise en place d'un cluster ENR. Les enjeux sont multiples et visent à la fois à promouvoir les actions concrètes portées par les entreprises EnR comme par la collectivité en matière de transition énergétique et à favoriser l'emploi dans la filière.

✓ **Accompagnement de la filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC) vers la décarbonation**

Les contraintes réglementaires s'intensifient pour les industries culturelles et créatives qui, pour continuer à bénéficier de financements publics, devront s'engager à réduire leur empreinte carbone, tant côté usage des outils numériques que côté mise en œuvre opérationnelle des tournages. Une réflexion est engagée dans le cadre d'un projet de pôle territorial ICC co-construit avec les acteurs du territoire pour mettre en place des outils mutualisés et développer des processus de production correspondant aux nouvelles exigences environnementales. En parallèle, le pôle territorial ICC permettra de donner de la visibilité à une filière qui porte aussi une vocation pédagogique et peut donc passer des messages clés sur la transition environnementale.

La Métropole a ainsi adhéré à l'association Ecoprod afin de s'engager concrètement pour la transition écologique des secteurs de l'image animée, incluant l'industrie audiovisuelle, cinématographique, documentaires, le jeu vidéo et les expériences numériques, et le secteur de la publicité.

Des agents.e.s de l'Unité Cinéma de la Métropole ont été formés par l'association Ecoprod aux enjeux de développement durable, à la réduction de l'impact environnemental sur le territoire des productions audiovisuelles et des tournages (calculateur Carbon'Clap pour le bilan des émissions de gaz à effet de serre, écoconception des décors, mise en place d'une politique de réutilisation et recyclage des décors, recensement des acteurs associatifs du territoire pour la collecte, le tri et le recyclage des déchets directement sur les lieux de tournage, promotion de la mobilité douce, circuit court en terme d'alimentation / cantine, sobriété énergétique).

Un volet écoresponsable a été ajouté dans le fascicule du Bureau d'Accueil des Tournages à destination des sociétés de productions et des réalisateurs et un nouveau critère d'éco-conditionnalité a été mis en place pour l'attribution de subventions aux projets éligibles dans le cadre de l'Appel à Projet du Fonds d'aide à la création ICC.

✓ **Etude pour la requalification potentielle du parc d'activité de La Lauze à Saint-Jean-de-Védas**

Cette étude vise à répondre aux enjeux de sobriété foncière et à renforcer le développement économique de la polarité économique ouest de la Métropole dédiée aux activités productives. L'aménagement des parcs d'activités existants (Lauze et Marcel Dassault) permettra ainsi d'accompagner la création de la nouvelle ZAC de la Lauze Est qui intègre elle-aussi fortement les enjeux de transition écologique et sociétale inhérent aux nouvelles opérations, et tenant compte des objectifs du ZAN (zéro artificialisation nette).

✓ **Engagement du projet de réhabilitation du site Agropolis Museum**

Fermé depuis 2010, il s'agit de redonner un second souffle au quartier, incarner l'ambition MedVallée et favoriser le transfert de la recherche vers l'économie.

Une stratégie touristique de développement durable et d'attractivité

Le tourisme durable regroupe plusieurs formes de pratique, notamment le tourisme solidaire (recherche de proximité avec les habitants et immersion dans les cultures et les pratiques locales), le tourisme responsable (limiter au maximum son impact sur l'environnement), et l'écotourisme centré sur l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

À Montpellier, l'enjeu stratégique qui oriente l'essentiel des actions porte sur l'optimisation des flux touristiques dans le temps et dans l'espace pour tendre vers un tourisme plus responsable et mieux répartir les recettes touristiques sur le bassin de vie de Montpellier, à savoir :

- Cultiver un tourisme local en investissant l'espace proche et développer l'attractivité des territoires ruraux pour répondre aux changements de pratiques ;
- Valoriser et promouvoir les filières favorisant l'étalement de la fréquentation : les activités de plein air, l'œnotourisme, l'écotourisme mais aussi le tourisme d'affaires.

Une feuille de route Tourisme & Loisirs Durable est en cours d'élaboration. Ce document fixera les grandes orientations en matière de développement touristique et le plan d'actions associé.

✓ **Des stratégies de développement durable : l'œnotourisme et les activités de pleine nature**

Montpellier a obtenu le label Vignobles et Découverte avec un partage de connaissance et de savoir-faire à travers :

- La mise en avant de son patrimoine œnoculturel unique autour des savoirs du vin : un écosystème local qui a permis la sauvegarde de la viticulture mondiale (notamment la découverte du Phylloxéra) et la recherche actuelle portant sur les effets de la transition écologique sur les terroirs, la production, la vinification ;
- Une continuité des cheminements urbains, péri-urbains et ruraux qui permet une découverte associant transports en commun et mobilités douces.

Montpellier met en œuvre son schéma directeur des activités de pleine nature :

- Réalisation de plusieurs boucles de randonnées pédestres permettant une continuité ville-campagne ;
- Structuration de circuits de randonnées cyclables qui permettent de découvrir de nombreux sites historiques et naturels remarquables : aqueduc de Castries, oppidum de Murviel les Montpellier, le Lido et les Etangs Palavasiens par exemple ;
- Mise en continuité avec les réseaux de cyclotourisme :
 - Réseau national tel que la véloroute V70 entre le Massif central et la Méditerranée qui permet de relier les stations du littoral via Montpellier ;
 - Réseau européen telle que la V8 « la Méditerranée à vélo » qui relie Cadix à Corfou.

✓ **Une coopération avec les territoires voisins pour promouvoir un tourisme durable à l'échelle du bassin de vie**

Plusieurs projets de coopération ont vu le jour :

- Réalisation d'une vélo-ligne Montpellier-St Gely du Fesc : accès à la base nature de Saint-Sauveur de St Gely du Fesc et connexion au réseau vert du Département de l'Hérault ;
- Projet associant la Région, la Métropole, le Département et l'Etat pour une ligne de Bus à Haut niveau de Service entre la station Occitanie et le futur Pôle d'Echanges multimodal de Gignac (communauté de communes de la Vallée de l'Hérault) et la réalisation de stations de Vélos à Assistance Electrique qui permettront à l'horizon 2026 d'offrir une alternative attractive et opérante « zéro émission » pour la découverte de St Guilhem-le-Désert, la Grotte de Clamouse, le village des potiers de St Jean Fos et le Grand site de France des gorges de l'Hérault ;

- Mise en réseau des circuits de randonnées pédestre et VTT ainsi que de l'offre d'hébergement et de restauration pour une découverte depuis le cœur métropolitain des paysages et du patrimoine de l'arrière-pays héraultais jusqu'aux montagnes du Haut-Languedoc, les Causses, les Cévennes.

✓ **Un tourisme d'affaires éco-responsable pour l'ensemble de la chaîne événementielle**

Montpellier Events, gestionnaire du Corum/Palais des Congrès et du Zénith Sud ainsi que l'Office de Tourisme/Bureau des Congrès ont entamé une démarche RSE afin d'inscrire tout événement dans une démarche de développement durable. Montpellier Events est labellisé ISO 20121 et l'Office de Tourisme le sera début 2024.

La norme aide de fait également à réduire les coûts inutiles, et permet de s'adapter pour tous types d'événements, des festivals de musique aux excursions scolaires. Elle couvre tous les stades de la chaîne d'approvisionnement d'un événement.

✓ **Un contrat de destination pour accroître la visibilité**

Un contrat de destination marque internationale Montpellier a été signé entre Montpellier Méditerranée Métropole, la Région Occitanie, le Groupement d'Intérêt Économique Atout France, le Comité Régional de Tourisme et des Loisirs d'Occitanie et l'Agence Départementale de Développement Touristique de l'Hérault. Il fédère les parties prenantes sur les trois prochaines années et affirme leur volonté de développer l'attractivité et l'économie de toutes les activités touristiques dans une approche de tourisme durable et responsable.

2 - Structurer un approvisionnement alimentaire de la Métropole durable et résilient



Accompagner le développement et l'implantation de structures de transformation agro-alimentaires sur le territoire

✓ **Développement de Filières nourricières à Bas Niveau d'Impact sur la ressource en eau (FIBANI)**

Une étude de structuration de filières légumineuses et céréales rustiques portée sur 2022 et 2023 a permis de déterminer la chaîne de valeur de ces filières (agriculteurs, transformateurs, acheteurs). Le recrutement d'agriculteurs pour produire ces cultures « environnementales » est en cours, pour permettre d'approvisionner la restauration collective en 2024. Quatre réunions ont permis de regrouper plusieurs dizaines d'agriculteurs autour du projet et un comité de pilotage a permis de réunir les décideurs publics, les bailleurs, pour acter la suite du projet en 2023-2024.

✓ **Développement d'outils de transformation de proximité : un levier de structuration et de relocalisation de filières agricoles.**

Identification des outils de transformation territoriaux :

Différents projets d'ateliers de transformation émergent sur différents territoires de projet sans que l'on dispose des éléments d'analyse permettant d'apprécier leur pertinence au regard des opportunités de marché liées à la demande locale, de leur modèle et dimensionnement économique et de l'environnement concurrentiel. Or, le modèle économique et la rentabilité des outils de transformation sont des enjeux centraux.

Les investissements dans des outils de transformation peuvent être onéreux selon la complexité du processus de transformation. Des coûts fixes d'exploitation importants (main d'œuvre qualifiée), nécessitent de faire tourner les infrastructures au maximum de leurs capacités afin d'assurer leur rentabilité et pérennité. Avant de prendre la décision d'investir dans un nouvel équipement, il est nécessaire de s'interroger sur les infrastructures existantes et de chercher à en optimiser le fonctionnement en évitant ainsi de remettre en cause des équilibres économiques déjà précaires.

Dans ce contexte, la Métropole de Montpellier développe en collaboration avec le MIN et différents partenaires (OCEBIO, Conseil Départemental 34 (Réseau Inter PAT), INRAE, DRAAF, Conseil Régional Occitanie, Chambre d'Agriculture 34) un projet visant à identifier et caractériser les outils de transformation présent sur son territoire et dans les départements limitrophes. Lancé en 2023, il a pour objectif :

- Sur un espace géographique à définir, d'identifier et caractériser par filière, les outils de transformation collectifs ou privés ayant une portée territoriale et/ou développant une offre de services à d'autres usagers (prestations de transformation, location d'espace, ...),
- Par filière de production, d'identifier les besoins non satisfaits et les attentes des acteurs,
- De faire converger si possible différents projets de transformation,
- De favoriser la coordination des actions et des investissements publics.

Le développement des filières est pensé en articulation avec les territoires voisins, et cette thématique figure dans les Contrats de réciprocité en cours de développement entre la Métropole et les EPCI voisins.

Accompagnement de projets partenariaux :

La Métropole accompagne également le développement d'outils de production et de transformation. Au travers du dispositif financier du Plan de Relance, la Métropole a soutenu la réhabilitation d'un local pour la création d'un atelier de transformation (commune de Montaud), ainsi qu'une étude de faisabilité pour une solution interterritoriale d'abattage de volailles (CIVAM Bio) :

- o ***Réhabilitation et équipement d'un atelier de transformation collectif (Commune de Montaud)***

Le projet se construit autour de quatre fondements :

- Un lieu de transformation qui permettrait d'accueillir tout au long de l'année, en fonction des saisons, des agriculteurs-artisans transformateurs,
- Une transformation uniquement végétale,
- Une transformation de produits bruts respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique (production d'origine héraultaise sinon occitane - hors production viticole),
- Des produits transformés qui répondraient aux besoins des habitant.e.s du territoire de la Métropole de Montpellier, en privilégiant un approvisionnement et une vente locale. À ce titre, les vigneron.s et autres producteurs du village ainsi que le marché hebdomadaire montaudois porté par l'association Coop-Montaud-34, voire le futur pôle services pourraient devenir des acteurs clefs du processus de production-vente.
-

Aujourd'hui le projet s'oriente vers la transformation de céréales rustiques.

- o ***Etude de faisabilité pour une solution interterritoriale d'abattage de volailles (CIVAM Bio 34)***

La production de volailles est inégalement répartie sur le territoire et insuffisante pour répondre à la demande. Seuls quatre producteurs sont identifiés à ce jour sur le département de l'Hérault. Le frein majeur rencontré par les éleveurs et porteurs de projets qui souhaiteraient développer un atelier volailles est l'absence d'outils d'abattage.

Pour accompagner le développement des filières volailles de chair et poules pondeuses, le Civam bio 34, en partenariat avec l'INRAE, a étudié la faisabilité d'un abattoir semi-mobile, solution mieux adaptée à un vaste territoire, et permettant la prise en compte du bien-être animal en limitant le transport d'animaux. La commune de Capestang et le pays Cœur d'Hérault ont également participé à la dynamique du projet.

Appuyer la commercialisation des produits locaux durables en circuits courts et de proximité

✓ **Refonte et modernisation de la plateforme BOCAL**

Créée en 2017 sur une volonté de la Métropole montpelliéraine, la plateforme Bocal est un outil de valorisation des circuits alimentaires de proximité recensés sur le territoire du bassin de vie et de consommation montpelliérain. Elle inclut les territoires de Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or Agglomération, Pays Cœur d'Hérault et Grand Pic Saint-Loup. Elle identifie et cartographie les points de vente de produits locaux, en circuits de proximité, courts, et/ou en bio et diffuse des actualités sur les thématiques de l'agroécologie et de l'alimentation.

Un projet de refonte est en cours de réalisation pour lui conférer une dimension plus moderne et attractive pour le grand public. Cette refonte s'effectue en association avec les territoires partenaires et les acteurs du système alimentaire. Il est cofinancé par les territoires concernés, dans le cadre d'une mise à disposition de la plateforme par notre collectivité.

✓ **La pérennisation de l'association COOP'Montaud**

Point de distribution sur la commune de Montaud des produits alimentaires et transformés locaux, l'association est soutenue par le dispositif métropolitain du Plan de Relance. L'association Coop'Montaud³⁴ est une initiative citoyenne portée par des bénévoles permettant de proposer aux familles adhérentes, sous forme de panier, des produits locaux, frais et de qualité. La structure a été créée en début de période Covid afin de palier à la fermeture des marchés de plein vent et assurer, par des commandes groupées des habitant.e.s, un débouché en circuit court aux produits des agriculteurs partenaires. En 2023, 78 familles sont adhérentes de l'association et bénéficient de produits frais et transformés en provenance de 30 producteurs. Plus de 1000 paniers par an sont distribués par les bénévoles de l'association avec une valeur moyenne par panier d'environ 48 €. En 2023, le dispositif métropolitain du plan de relance a financé des investissements matériels (balance, caisson froid).

Faire du MIN un outil central de structuration des filières de demi-gros et de logistique alimentaire

La diversité des productions, des opérateurs, la présence d'activités logistiques (transport, stockage sous température contrôlée), et le développement d'un pôle transformation font du MIN de Montpellier un outil structurant pour développer un approvisionnement de la Métropole en produits locaux de qualité. Seule zone d'activité dédiée à la filière alimentaire sur le territoire, le MIN, dans un environnement qui évolue, est confronté à différents enjeux dont les réponses opérationnelles devraient lui permettre de devenir un point central, de consolidation, de structuration et de valorisation d'une offre agricole de proximité.

✓ **Au cœur du MIN un carreau de producteurs à redynamiser**

Malgré une implantation dans un bassin de consommation dynamique, une localisation en proximité du centre-ville, le MIN de Montpellier est confronté depuis plusieurs années, à l'image d'autres MIN en France, à une baisse régulière de fréquentation des producteurs sur le carreau. Des profils d'exploitations agricoles et des modes de commercialisation qui évoluent expliquent en partie ce constat. Le carreau de producteur.rice.s qui repose sur une présentation physique des produits et des négociations en gré à gré restent cependant, pour certaines exploitations en ceinture verte de la Métropole, un outil central de commercialisation et participe ainsi au maintien d'une production maraîchère et fruitière diversifiée. A l'aval, les différents segments de clientèles (primeurs, halles et marchés, restaurateurs, etc...) modifient leurs politiques d'approvisionnements et se déplacent de moins en moins pour s'approvisionner. Face à ce constat, le MIN en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Métropole mènent dans le cadre du plan de relance un travail d'identification des leviers permettant de relancer la dynamique du carreau.

Trois axes de travail sont en cours, avec l'appui financier du dispositif métropolitain du Plan de Relance :

- Un benchmark visant à identifier les actions portées par les MIN du sud de la France afin de relancer leur carreau de producteurs et capitaliser ainsi sur les retours d'expériences,
- L'identification et la mise en œuvre de solutions logistiques adaptées aux besoins des producteurs. Une enquête est menée à cet effet,

- L'évolution des jours et heures de marché sur la base des flux entrant et sortant en 2022 (fréquentation acheteurs et producteurs). L'expérimentation d'une ouverture du marché le jeudi après-midi est en cours.

3 – STRATEGIE « ZERO DECHET » ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Tendre vers une économie circulaire

✓ *Déploiement des points de réemploi dans les déchèteries*

Montpellier Méditerranée Métropole a engagé de nouvelles réflexions dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire « AGEC », qui dispose que « les déchèteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés » et ont l'obligation de permettre, par contrat ou par convention, aux personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables ».

En complément des filières déjà existantes sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole sur les déchèteries pour les Déchets Electriques et Electroniques (D3E), les articles de mobiliers usagers (Ecomobilier) et les déchets dangereux diffus (ECODDS), des Points de Réemploi sont installés au sein du parc des déchèteries de Montpellier Méditerranée Métropole. Il s'agit de points de collecte d'objets encore en bon état permettant de leur offrir une seconde vie en les proposant à la revente ou au don.



Le développement du dispositif a fait l'objet en 2023 d'un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des opérateurs potentiels pour structurer l'offre de service et identifier le ou les acteurs qui contribueront à valoriser les objets déposés par les usagers dans les déchèteries tout en développant une économie circulaire locale. A terme, le territoire comptera 8 Points de Réemploi dans son parc de déchèteries.

✓ *Soutien aux acteurs du réemploi sur le territoire*

Montpellier Méditerranée Métropole soutient les acteurs du réemploi de son territoire afin d'encourager la promotion de l'économie circulaire, la limitation des déchets et le retour du réemploi.

Tous les secteurs sont concernés et illustrés à travers les différentes structures ayant bénéficié d'une subvention de la part de la Métropole :

- Le secteur du BTP qui produit plus de 40 millions de tonnes pour la seule activité du bâtiment en France : l'association Mas Réemploi, anciennement MRBC, avec l'ouverture d'un centre de réemploi des matériaux de construction au Crès, qui collecte, stocke et propose les matériaux collectés principalement aux professionnels,
- Celui du sport avec l'installation de la recyclerie spécialisée Lezprit Réquipe au Parc à Ballons à Montpellier : un espace de 300 m² dédié aux matériels de sport de seconde main ainsi qu'un atelier au Crès,
- L'ouverture du magasin Envie qui a ouvert une boutique d'équipements électroniques et électroménagers usagés et collectés auprès de l'entreprise Darty pour les revendre 40 à 60% moins cher que le neuf,
- La Ressourcerie du Lez qui propose sur la commune de Prades-le-Lez une boutique de vêtements hommes, femmes et enfants à prix solidaires,
- Le soutien à Troc & Mode Kids, une boutique de seconde main spécialisée dans les articles pour enfants en plein cœur du quartier des Beaux-Arts à Montpellier
- Et l'appui à la relance de la consigne de verre avec la structure Oc'Consigne sur la commune de Lattes.

La Métropole de Montpellier travaille également sur le déploiement de recycleries sur son territoire avec près de 4 millions d'euros inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements. Dans ce cadre, une étude pour l'implantation d'une recyclerie sur une parcelle mitoyenne de la déchèterie de Grabels/les hauts de Massane a été menée, en lien avec la commune de Grabels.

✓ **Troisième Appel à Projets Zéro Déchet et Économie Circulaire**

En 2023, la Métropole de Montpellier a lancé pour la troisième fois un Appel à Projets Zéro Déchet avec le souhait de générer des projets permettant de réduire les Déchets Ménagers et Assimilés du territoire en tendant in fine vers le Zéro Déchet, la consommation responsable et le réemploi. Cet AAP permet de favoriser localement une dynamique autour de ces thématiques et d'inciter les acteurs du territoire à de nouvelles pratiques plus vertueuses en matière de gestion des déchets.

✓ **Le partenariat Alter Incub autour des projets d'économie circulaire**

Lancé en 2022, à l'initiative de l'incubateur Alter'Incub Occitanie Méditerranée, l'appel à manifestation d'intérêt de l'économie circulaire en Occitanie (AMI EC'O) a été porté par un collectif de 25 structures, composé d'acteurs publics (Région, métropoles, universités, bailleurs sociaux...) et d'acteurs privés (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, incubateurs, associations...) qui ont décidé de se regrouper et de travailler ensemble pour favoriser le développement de l'économie circulaire.

L'objectif était d'identifier, de conseiller et d'orienter des porteurs d'initiatives d'économie circulaire, encore au stade de projet ou déjà mises en œuvre par des entreprises. Les candidats ont pu répondre à l'appel et faire ainsi connaître leurs besoins en accompagnement, en financement, en communication et valorisation, leurs attentes de mise en relation, leur recherche de foncier... Au total, 96 dossiers ont été déposés, autour de sujets comme des recycleries, la gestion des biodéchets, l'éco-conception, le vrac, la réparation, la consigne du verre, la lutte contre l'obsolescence programmée, etc.

Le comité partenarial s'est réuni en septembre et en octobre pour étudier ces initiatives et attribuer à chaque porteur de projet un expert référent, chargé de le contacter pour lui apporter des conseils, faire le lien avec les personnes ressources identifiées collectivement ou l'orienter vers le dispositif régional le mieux adapté.

✓ **Plateforme de réemploi à la ZAC Restanque**

Dans le cadre d'un programme d'urbanisme transitoire, cinq permis d'imaginer ont été lancés par ALTEMED en collaboration avec Montpellier Méditerranée Métropole dont un sur le site de l'ancienne concession d'Opel sur le quartier Restanque à Montpellier, fléché pour une plateforme de stockage et de réemploi de matériaux du BTP.

✓ **Convention de partenariat pour la prévention, la réduction des déchets des activités économiques, le développement du tri et l'économie circulaire avec la CCI**

Montpellier Méditerranée Métropole et la CCI ont conclu une convention ayant pour objectif d'assurer la sensibilisation des professionnels, l'accompagnement des professionnels qui contribuent aux changements de comportement des consommateurs et la promotion de solutions d'économie circulaire.

De nombreux professionnels expriment en effet le besoin d'être informés et accompagnés dans la mise en œuvre de cette transition écologique. C'est pourquoi la CCI Hérault accompagne les entrepreneurs qui souhaitent se lancer ou accélérer leur transition écologique avec un état des lieux rapide et pragmatique.

La CCI de l'Hérault et Montpellier Méditerranée Métropole ont souhaité ainsi renforcer leur partenariat sur la problématique de gestion des déchets des activités économiques, notamment pour améliorer le tri sélectif auprès des ressortissants de la CCI. Il s'agit également d'engager le territoire vers des modèles économiques d'économie circulaire.

Cette convention qui s'inscrit dans l'axe 4 du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de Montpellier Méditerranée Métropole, est conclue pour une durée de trois ans et précise les actions à mener, les moyens humains, la mise à dispositions de matériels de communication ainsi que les aspects financiers alloués à chacune des parties.

✓ **Soutien au Festival de la nouvelle mode**

En juin 2023, l'esplanade du Peyrou à Montpellier a accueilli le Festival de la Nouvelle Mode, premier événement du genre dans le sud de la France organisé par Recycl'Occ textile, Les Nouvelles Grisettes et Youth for Climate, en partenariat avec la Région Occitanie, la Métropole de Montpellier, la Ville de Montpellier et l'ADEME.

Pendant trois jours, des conférences/débats, des défilés "Made in France" et "Upcycling*", des ateliers « Do It Yourself », un village de vente Créateurs / Marques / Seconde main / Vintage, des DJ Set et autres animations ont été organisés en collaboration avec les acteurs et créateurs locaux. Cet événement grand public gratuit et ouvert à tous avait pour objectif de montrer qu'une "Nouvelle Mode" est possible et accessible à tous. Différentes alternatives à la "Fast fashion" ont ainsi été proposées tout au long de ces trois jours de fête.

A ce jour, l'industrie du textile représente 10% des émissions mondiales de CO2 et 35% des microplastiques de l'océan. En Occitanie, plus de 250 millions d'articles textiles sont mis sur le marché par an. Et moins d'1% des tissus sont recyclés. Une Nouvelle Mode c'est alors :

- Une mode qui respecte l'environnement
- Une mode qui respecte les travailleur.e.s
- Une mode vertueuse qui valorise les savoir-faire et la matière
- Une mode relocalisée sur les territoires
- Une mode libérée des codes.

✓ **Accompagnement à l'implantation de la SCOP OC CONSIGNE pour le réemploi du verre**

Cet accompagnement s'est fait via la mise en place d'une unité de lavage de bouteilles en verre, la sensibilisation des consommateurs et la mobilisation des professionnels (vignerons, producteurs de jus, brasseurs...) pour concevoir des emballages et des étiquettes à colle hydrosoluble adaptés au réemploi du verre.

✓ **Soutien au Pol'innov challenge de Polytech**

La Métropole est partenaire du Pol'innov challenge : pendant une semaine, les 200 étudiants de Polytech se réunissent en groupes de travail pour identifier des solutions innovantes qu'elles soient technologiques, sociales ou comportementales. En 2023, le challenge portait sur la gestion des biodéchets. Les thématiques traitées ont été les suivantes :

- Généraliser le geste "biodéchet"
- Faciliter la gestion quotidienne d'un site de compostage de quartier
- Optimiser la collecte des biodéchets chez les particuliers
- Améliorer la collecte auprès des professionnels en centre-ville
- Limiter au maximum le transport des biodéchets
- Mettre en œuvre le retour à la terre des biodéchets pour le développement de pratiques agroécologiques
- Proposer des solutions pour les biodéchets en habitat collectif (lombricomposteur, pot de fleurs composteur ...).

✓ **Promotion de l'hygiène durable**

Les textiles sanitaires à savoir les couches jetables, serviettes hygiéniques, mouchoirs en papier et lingettes à usage ménager, sont en nette augmentation et représentent plus de 14% du total de la poubelle d'ordures ménagères, soit 35 kg/hab/an (d'après l'étude de l'ADEME sur la caractérisation des ordures ménagères, MODECOM - 2017). On observe ainsi une explosion des quantités de textiles sanitaires : plus 200% passant de 12 à 35 kg/hab/an en près de 25 ans.

Concernant l'hygiène menstruelle, les tampons et les serviettes jetables sont les protections hygiéniques les plus utilisées par les femmes et ne sont pourtant pas sans conséquences sur la santé et l'environnement.

La Métropole de Montpellier a ainsi mené des distributions gratuites de protections hygiéniques lavables (culottes, serviettes et coupes menstruelles) auprès des étudiantes du territoire en lien avec le CROUS de Montpellier. Ces distributions ont également permis de sensibiliser plus largement au tri et à la prévention des déchets mais également à l'hygiène durable en lien avec des associations spécialisées.

Pour cette action, la Métropole a obtenu des soutiens privés dans le cadre d'opérations de mécénat, ce qui au-delà de l'aspect financier, permet d'accroître la portée et la connaissance par le grand public des solutions d'hygiène durable.

Indicateurs :

En 2023, la Métropole :

- a créé le 1^{er} point de réemploi dans une déchetterie
- a lancé le 1^{er} Festival de la Nouvelle Mode sur le territoire, festival qui a vocation à devenir une rencontre bisannuelle à Montpellier.
- A réédité avec succès pour la troisième année, l'opération « hygiène durable »
- a accompagné et soutenu techniquement et/ou financièrement une trentaine d'acteurs publics et privés dans le déploiement de projets d'économie circulaire (recycleries permanentes, projets ponctuels, manifestations...).

Réduire les déchets à la source

✓ **Approbation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2027**

En 2011, la Métropole avait élaboré son premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), dont les actions ont permis de stabiliser la quantité globale de déchets ménagers et assimilés collectés par le service public malgré une forte croissance démographique.

Afin de répondre aux nouveaux enjeux de réduction drastique des déchets, la Métropole a adopté début 2023 un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec pour objectif de partager son ambition avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés, en les associant au processus d'élaboration et de suivi du programme. Ce programme réglementaire sera l'un des volets opérationnels de la nouvelle stratégie déchets de la Métropole.

Pour élaborer ce PLPDMA, neuf ateliers de travail partenariaux thématiques se sont tenus et une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), structure de consultation et d'échanges prévue par la loi, a été constituée, et s'est réunie deux fois entre 2021 et 2022 avec une cinquantaine de participants pour co-construire et valider le projet de PLPDMA. Le PLPDMA a été mis à disposition du public fin 2022 pour recueillir les remarques et avis et finalisé début 2023.

Le PLPDMA comporte 23 projets structurants déclinés selon cinq axes stratégiques :

- Déployer massivement les solutions de compostage de proximité et la collecte des biodéchets
- Donner de l'ampleur aux solutions locales de réemploi, réutilisation et réparation des objets
- Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements (tri et prévention des déchets)
- Accompagner les professionnels
- Positionner la Métropole comme un facilitateur et un démonstrateur de l'écoresponsabilité.

Indicateurs :

Indicateur	Production déchets ménagers et assimilés (DMA)						Evolution 2021/2022	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Tonnage annuel (T/an)	251 494	256 018	250 995	246 258	262 708	259 180	-3 528	-1,3%
Ratio (en kg/habitant/an)	559	559	540	521	528	519	-9	-1,7%

Dont ordures ménagères résiduelles :

Indicateur	Production d'ordures ménagères et assimilés						Evolution 2021/2022	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Tonnage annuel (T/an)	132 948	132 947	129 622	129 044	132 380	130 705	- 1 675	-1,3%
Ratio kg/an/habitant	295	290	279	273	266	262	- 4	-1,7%

Déchets ménagers et assimilés collectés (en kg/hab)

2020 : 521
 2021 : 528
 2022 : 519

Améliorer le tri et la collecte des déchets

✓ Lancement de la stratégie Biodéchets

Elément fondamental de la feuille de route Zéro Déchet, la stratégie Biodéchets a été élaborée et consolidée en 2022. Le tri et la valorisation des biodéchets constituent un levier facilement mobilisable afin de maîtriser les dépenses de la collectivité liées à la gestion des déchets. En effet, près de la moitié des déchets que l'on retrouve dans les bacs gris sont des épilures et des restes de repas (qui contiennent près de 80 % d'eau). Ils sont donc valorisables à un moindre coût, soit par la pratique du compostage, soit par le biais d'une collecte des biodéchets.

Dans le cadre de l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie », et dans la continuité d'une étude qui visait à l'élaboration du schéma de gestion des biodéchets, Montpellier Méditerranée Métropole a pu définir les objectifs (25kg/an/hab de biodéchets collectés) et les axes de travail concernant la collecte séparative des biodéchets.

Ainsi, complémentirement au développement du compostage sous toute ses formes, l'enjeu est de redynamiser la collecte des biodéchets en la modernisant et en l'adaptant à la typologie d'habitat, qu'il s'agisse de collecte en point d'apport volontaire ou en porte à porte. Il convient donc d'impulser un nouvel élan en mettant en œuvre les moyens suivants :

- Redynamiser la collecte en porte à porte des biodéchets en lien avec la stratégie de communication, accompagnée par des évolutions opérationnelles : changement de bacs (format (bac individuel à cuve réductrice), de couleur (orange à brun) ;
- Compléter l'offre de service en déployant de manière complémentaire la collecte du biodéchet partout où cela sera nécessaire, notamment sur les centres anciens ou dans l'habitat collectif, par la mise en place de Points d'Apport Volontaire et/ou bacs ;
- Développer la distribution et l'usage de bioseaux ajourés avec utilisation de sachets krafts (notification d'un marché en 2022 pour un premier test en 2023 sur 10 communes où la collecte en porte-à-porte sera remplacée par les Points d'apports volontaires) ;
- Rappeler et contrôler la consigne de non-mélange des déchets verts avec le biodéchet alimentaire (de cuisine et de table) ;
- Augmenter la captation des biodéchets en favorisant leur collecte dans la restauration collective (restaurants scolaires, restaurants universitaires, hôpitaux, maisons de retraite, prison, etc.) en proposant une collecte bi-hebdomadaire.
- Accompagner les professionnels (restaurants, commerçants...) dans la connaissance de leurs obligations réglementaires en rappelant et contrôlant l'obligation de la présentation des biodéchets (en cas de mise en place de service public Métropole) et du tri à la source ;
- Evaluer l'opportunité de développer une collecte en bacs des biodéchets sur les marchés.

La réussite de la collecte séparative des biodéchets, axe majeur de la stratégie Zéro Déchet, passe par un changement de comportement, et des campagnes de formation (volonté de faire monter en compétences l'ensemble des acteurs du territoire) et de sensibilisation pour accompagner le développement du geste du tri des biodéchets ont commencé en 2023.

En complément, un renouvellement des marchés de collecte entré en vigueur au premier semestre 2023 intègre des évolutions de fréquences de collecte avec la diminution des fréquences de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles au profit d'une augmentation des fréquences de collecte des Emballages et Papiers sur certaines typologies d'habitat. La phase de transition de ces nouveaux marchés (conclus pour la période 2023-2025) permettra ainsi d'amorcer les évolutions liées à la Politique Zéro Déchet, avant d'intégrer dans un second temps aux futurs marchés de collecte et nettoyage le déploiement de la tarification incitative.

Indicateurs

Performance de collecte sélective (kg/habitant/an des différents types de déchets collectés) :

Indicateur	Collecte des recyclables secs (PAV + PAP + sacs jaunes)						évolution 2021/2022	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Tonnage annuel (T/an)	23 575	24 181	24 163	25 196	28 562	27 748	- 814 t	-2,9%

4 - FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Numérique responsable

✓ *Élaboration de la stratégie numérique responsable 2025*

La loi visant à Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN) propose une série de mesures pour favoriser un numérique plus sobre, plus responsable et écologiquement plus vertueux. Elle implique que les communes et leurs intercommunalités réalisent un diagnostic des pratiques et de l'impact environnemental du numérique, élaborent une stratégie et un plan d'action d'ici 2025 pour réduire ces impacts.

La responsabilité de la Métropole de Montpellier, dans ses choix liés au secteur du numérique, concerne tout autant l'énergie qui est consommée que l'appauvrissement des ressources des sols, les pollutions engendrées, et le non-respect des droits humains. Ce ne sont pas seulement des choix budgétaires, ce sont également des choix de société que Montpellier se doit de faire.

À ce titre, la Métropole s'est engagée dans la démarche de numérique responsable, en vue de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action qui doit concerner l'ensemble des projets et des politiques publiques de la collectivité. Ils porteront notamment sur les points suivants :

- Stratégie et gouvernance
- Equipements numériques
- Logiciels et outils numériques
- L'accessibilité des services et des actions de sensibilisation
- La sécurité des données
- L'éthique (communs numériques, logiciels libres, low tech, ouverture des données...).

✓ *Participation à la semaine mondiale du nettoyage numérique*

Dans la lignée du "Digital Cleanup Day", ou journée mondiale du nettoyage numérique, la Ville et la Métropole se sont engagées sur une semaine de nettoyage numérique en mars 2023. Évènement visant à faire prendre conscience de l'impact environnemental du numérique, il permet de déployer des actions de sensibilisation des agent.e.s au numérique responsable, notamment en nettoyant les données numériques (mails, fichiers, archives...) et en donnant une seconde vie au matériel.

Indicateurs :

- 40 participant.es au webinar de lancement et 41 visionnages du replay
- 48 participant.es à l'atelier d'aide au nettoyage des boîtes mails
- 177 728 mails supprimés représentant 23 Go de données
- 48 équipements collectés par NOUAS et SMAAART pour leur donner une seconde vie.

L'engagement vers les achats durables

✓ *Délibération sur les indicateurs de suivi et d'évaluation du SPASER*

La transition écologique, sociale et solidaire portée par la Métropole de Montpellier implique une mobilisation totale de tous les leviers stratégiques possibles, dont celui de l'achat public. Dans la prolongation des actions déjà menées, la

collectivité s'est ainsi dotée de son premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Structuré autour de quatre axes majeurs, ce document stratégique et transversal vise à instaurer une culture commune de l'achat public durable.

Assurer un suivi et une évaluation du SPASER est une étape clé dans l'accomplissement de la feuille de route portée par la Métropole, avec notamment pour objectifs d'ici 2026 que 100% des marchés publics comportent une considération environnementale et 30% des marchés publics comportent une considération sociale.

Afin de garantir l'atteinte de ces objectifs, de mesurer les progrès accomplis et les actions déployées, et conformément aux exigences réglementaires, 17 indicateurs de performance ont été identifiés sur les trois axes opérationnels du SPASER, permettant le suivi et un premier niveau d'évaluation, qui sera également accompagné d'une analyse qualitative destinée à valoriser les démarches exemplaires en matière d'achat durable engagées par la Métropole.

CHAPITRE 5 : L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



ACTION PHARE : CAPITALE EUROPENNE DE LA CULTURE 2028

La candidature de Montpellier-Sète pour le titre de capitale européenne de la culture 2028 a été retenue en mars 2023 parmi les neuf autres villes qui avaient déposé un dossier. Les trois autres villes finalistes sont Rouen, Clermont-Ferrand et Bourges. Cette candidature a rassemblé autour de Montpellier les communautés d'agglomérations de Sète et d'Agde et les communautés de communes du Pays de Lunel, du Grand Pic-Saint-Loup et de la vallée de l'Hérault soit 132 communes au total.

Le 13 décembre 2023, c'est finalement la ville de Bourges qui a été choisie pour devenir capitale de la culture en 2028. Toutefois, le travail engagé pour le montage de la candidature montpelliéraine pourra porter ses fruits et être valorisé sous d'autres formes à imaginer.



1 – VERS UNE CULTURE DE QUALITE POUR TOUS

✓ **Soutien à des projets artistiques et culturels pour les publics éloignés**

La Métropole a soutenu 35 projets artistiques et culturels en quartier politique de la ville pour une enveloppe globale de 140 000 € dont 100 000 € en soutien à des projets associatifs ou des compagnies du territoire et 40 000 € en soutien aux établissements culturels pour aller vers les publics des quartiers politique de la ville.

Elle a également mis en œuvre des actions pour permettre les pratiques artistiques et l'accès aux œuvres dans les lieux culturels pour les publics éloignés ou des personnes sous-main de justice (STEI, PJJ, SPIP, Centre pénitentiaire de Villeneuve lès Maguelone) à hauteur d'une enveloppe de 6 000 €.

✓ **Construction du futur Centre de Conservation et d'Etudes (CCE) pour le mobilier archéologique**

En lien avec le site archéologique Lattara Musée Henri Prades, ce futur CCE prend en compte la qualité environnementale dans le cadre du concours d'architecture. L'aménagement à hauteur de 18 millions d'euros du site de fouilles et du futur CCE est le plus vertueux possible d'un point de vue environnemental en termes d'études (appui d'un bureau d'études spécialisé). Les études de maîtrise d'œuvre devraient démarrer en mars 2024. Le marché de maîtrise d'œuvre inclut des lots « construction durable » (conception, construction durable, normes de conservation).

✓ **Livret de sensibilisation aux enjeux environnementaux des sites culturels en milieux naturels fragiles**

Dans le cadre du projet « Villes et pays d'art et d'histoire », la Métropole a publié deux livrets « explorateurs » consacrés aux salins à Villeneuve lès Maguelone et aux thermes de Fontcaude à Juvignac, en partenariat avec le conservatoire du littoral. Ces livrets, à destination du jeune public (8-11 ans), portent sur des enjeux de sensibilisation à la fragilité des milieux naturels et à la thématique de l'eau.

✓ **Le site Archéologique Lattara Musée Henri Prades engagé**

Un projet d'agropastoralisme en 2024 est en cours afin de limiter les dépenses d'entretien des 11 hectares du site dans le cadre de la gestion durable et du risque d'incendie. Dans le cadre du futur Centre de Conservation et d'Etudes, une mise en valeur du site avec remise à l'air de la roubine, ancien bras du Lez et cours d'eau non permanent pour irriguer, a été faite dans le cadre de la prévention contre les inondations.

Le site a également accueilli un cycle de conférences de sensibilisation à l'environnement et à l'archéologie du paysage « Façonner la Nature, Inventer le paysage » et participé aux Journées Nationales de l'Architecture les 14 et 15 octobre 2023 en partenariat avec les étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier – ENSAM sur le thème « Architecture et transition écologique », avec des animations comme :

- Une visite guidée sur "La construction à Lattara à travers le temps et les peuples",
- Des ateliers de découverte des toitures antiques, découverte d'une maison gauloise en terre à échelle 1, fabrication et pose d'adobes (briques de terre crue), panneaux explicatifs sur la construction dans l'Antiquité...

✓ **Les médiathèques actrices de la sensibilisation à l'environnement**

Outre un ensemble d'actions d'éco-exemplarité menées par le réseau des médiathèques (composteurs, végétalisation, arrêt de gobelets à usage unique, utilisation de matériels de récupération pour les ateliers créatifs), les médiathèques sont aussi des lieux privilégiés de sensibilisation et des lieux ressources. Ainsi, plusieurs thématiques lors de l'accueil de groupes adultes et scolaires portaient sur le dérèglement climatique, l'alimentation durable, le vivant et le jardin, le cycle de l'eau, la biodiversité... De très nombreux ateliers spécifiques se sont aussi tenus dans les différents équipements : fresque du climat, du numérique, des ateliers de DIY (do it yourself : faire soi-même des choses à partir de récupération), un cycle lecture « nature », etc. Les agent.e.s des médiathèques ont aussi été formé.e.s sur le climat et la transition écologique ainsi qu'à la démarche « bibliothèques vertes ».

2 – SPORT ET LOISIRS POUR TOUS

✓ *Rénovation de la piscine de la Motte Rouge*

La piscine Françoise et Yves Jarrousse à Montpellier a été complètement rénovée et a de nouveau ouvert ses portes le 7 octobre 2023. La Métropole de Montpellier a alloué une enveloppe budgétaire de 4,9 millions d'euros pour réhabiliter et moderniser cette piscine qui était fermée depuis 2013. La réouverture de cet établissement permettra également de lancer officiellement les travaux de réhabilitation du centre nautique Neptune, d'un montant total de 16,8 millions d'euros (hors études).

✓ *Stages gratuits d'apprentissage de la natation pour les 6-12 ans*

C'est dans le cadre d'un projet national s'inscrivant dans la « politique de la ville » que Montpellier Méditerranée Métropole, en partenariat avec l'Education nationale, le Ministère des sports et les associations locales, s'est engagée à assurer l'apprentissage de la natation aux enfants de 6 à 12 ans. Des stages gratuits sont ainsi proposés pour enseigner aux enfants les bases de la natation et les rendre autonomes dans les différents milieux aquatiques (piscine, lac, rivière, mer, océan). Savoir nager est une compétence essentielle, notamment à Montpellier en raison de la proximité de la mer. La volonté affirmée du Plan piscines votée le 3 octobre 2023 par le conseil de métropole est de permettre l'acquisition de ce savoir fondamental pour l'ensemble des enfants à l'entrée en 6^{ème}. Par ailleurs, le premier pas de cet apprentissage débute par l'aisance aquatique qui est une compétence qui s'adresse aux non-nageurs et leur permet de se sentir à l'aise dans l'eau.

✓ *Inauguration du BMX skatepark international de Montpellier*

Le plus grand skatepark d'Europe, avec une surface de glisse de 9 000 m², a été inauguré le 17 juin 2023 à Grammont. Ce site offre des installations pour les sports urbains tels que le BMX, les trottinettes, les rollers et les skateboards. Il comprend également une piste de breakdance, des vestiaires et des locaux pour les associations.


✓ *Plan national « 5 000 terrains de sport d'ici Paris 2024 »*

Un programme de financement des équipements sportifs de proximité dans les quartiers, les territoires ruraux, ou en pénurie d'installations est géré par l'Agence nationale du sport. Pour accompagner au mieux les collectivités du territoire qui souhaiteraient s'engager dans cette démarche, la Métropole met en place une aide supplémentaire sous la forme d'un fonds de concours par commune visant la réalisation ou la requalification d'équipements sportifs éligibles à ce programme national.

Indicateurs :

Montants de subvention accordés aux associations sportives :

- Subventions de fonctionnement : 7 920 033€
- Subvention de projet (manifestations par exemple) : 688 200 €



CHAPITRE 6 : LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ AU REGARD DES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 – LA PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

✓ **Concertation sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Climat**

De février à mars 2023, la Métropole, en collaboration avec les communes, a organisé 33 réunions publiques pour présenter et partager le projet de PLUi Climat. Ce dispositif, inédit par son ampleur, a permis de recueillir les observations et remarques au plus près de la population. Plus d'un millier de participants se sont ainsi mobilisés pour contribuer au projet du PLUi Climat.

Parallèlement, les différentes pièces du PLUi sont mises à disposition du public au fur et à mesure de leur élaboration, sur le site internet de la Métropole, dans les 31 mairies et à l'hôtel de Métropole. Cette concertation se poursuivra jusqu'à l'arrêt de projet par le Conseil de Métropole, envisagé au premier trimestre 2024.

✓ **La Ville et la Métropole organisent un « chantier participatif » avec les habitant.e.s pour concevoir le nouveau parvis de l'Espace Gisèle Halimi**

Installé au sein de l'ancien URSSAF de la Mosson, l'Espace Gisèle Halimi est un nouvel équipement public dédié aux solidarités pour les habitant.e.s du quartier. Cet espace a vu le jour dans le cadre du Projet Mosson/ANRU qui doit permettre de réaménager en profondeur ce grand quartier montpelliérain. Afin de s'assurer d'une conception adaptée aux attentes et besoins des habitant.e.s, ces dernier.e.s ont été invité.e.s à un chantier participatif dédié à la fabrication et installation des équipements du nouveau parvis. Plus d'une trentaine d'habitant.e.s et associations se sont mobilisées.

✓ **Rencontre des habitant.e.s avec Rob Hopkins sur la transition des territoires**

Dans le cadre de la conférence "Accélérons la transition – Les solutions possibles pour faire évoluer et transformer nos villes et territoires", organisée par le magazine Sans transition ! à l'Agro Montpellier et soutenue par la Ville et la Métropole, Rob Hopkins est venu en avril 2023 sur le territoire à la rencontre des acteurs locaux, et a terminé par une conférence grand public sur la question de la transition écologique des territoires.

✓ **Convention citoyenne sur le territoire pour une intelligence artificielle souveraine, responsable et éthique**

En avril 2023, la Métropole de Montpellier s'est emparée du sujet de l'intelligence artificielle, via un Comité territorial de l'intelligence artificielle, rassemblant chercheurs, entrepreneurs et élus. Ce comité territorial a pour objectif de fixer des repères, dans le développement souhaité, pour une I.A. souveraine, responsable et éthique. Avec comme première préconisation l'ouverture d'un débat citoyen, qui prendra la forme d'une convention citoyenne de novembre 2023 à février 2024. Cette convention citoyenne vise à permettre de rassembler une quarantaine d'habitants de la métropole, tirés au sort et assistés par un collège d'experts, dont le célèbre mathématicien Cédric Villani, auteur en 2018 d'un rapport parlementaire sur l'intelligence artificielle.

2 – L'ÉVALUATION, LA STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE

✓ **Renouvellement de la labellisation Climat Air Energie de la Métropole :**

Lauréate du label Cit'ergie en 2019, la Métropole a engagé en 2023 le processus de renouvellement de cette labellisation, qui est mutualisée avec la Ville de Montpellier. Ce label de dimension européenne récompense les collectivités mettant en œuvre des politiques climat-air-énergie ambitieuses.

En 2019, la Métropole et la Ville de Montpellier avaient obtenu un score de 58% sur la base du référentiel du label, ce qui leur avait permis d'obtenir une labellisation « 3 étoiles ». Elles visent désormais une labellisation « 4 étoiles », possible à partir d'un score de 65%.

Indicateurs

Score de labellisation :

2019 : 58%

2023 : 66%



✓ **Des instances de gouvernance pour le suivi-évaluation de la politique Climat**

Des instances de gouvernance pour suivre le PCAETs ont été instituées et ont été réunies en octobre-novembre 2023 pour présenter l'état des lieux de la politique Climat Air Energie dans le cadre du renouvellement du label. Le PCAETs est piloté par une équipe projet constituée notamment de Mme Isabelle Touzard, vice-Présidente en charge de la Transition écologique et solidaire, la Biodiversité, l'Énergie, à l'Agro écologie et l'Alimentation et Maire de Murviel-lès-Montpellier, de la Responsable de l'Unité Transition Climatique et de la directrice de la Mission Transition Énergétique et Climatique, mission transversale rattachée au Directeur Général des Services.

Le comité de pilotage (COFIL) du PCAETs est composé des vice-présidents métropolitains et des élus de la Ville de Montpellier dont les délégations sont concernées par les enjeux climatiques. Il est présidé par Mme Isabelle Touzard. Le comité technique (COTECH) est composé du directeur général des services, des directeurs des 20 pôles et des 6 missions regroupant l'ensemble des services mutualisés de la Métropole et de la Ville de Montpellier. Le comité des référents est constitué de représentants des différents services impliqués dans la mise en œuvre du PCAETs. Enfin, le comité des partenaires du PCAETs rassemble une diversité d'acteurs du territoire (partenaires institutionnels, entreprises, associations, institutions de recherche...) impliqués dans la mise en œuvre du PCAETs.

Un groupe de travail des 31 DGS Energie-Climat et la conférence des Maires permettent d'associer les communes. Par ailleurs, le Conseil de développement métropolitain, institué par la loi en 1999, contribue au suivi-évaluation du PCAETs.